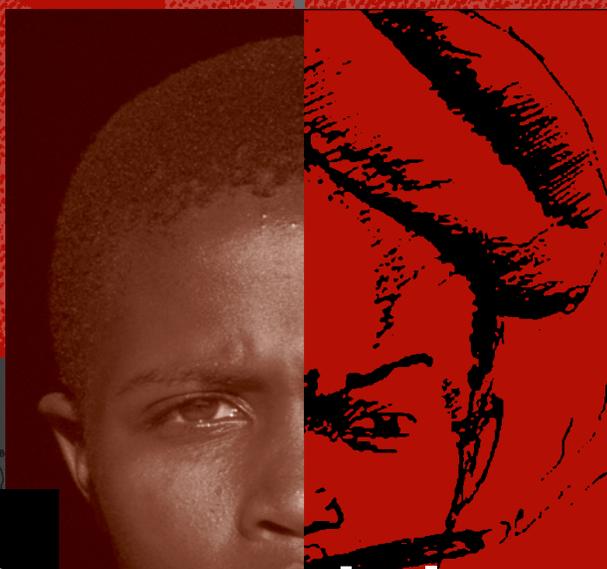
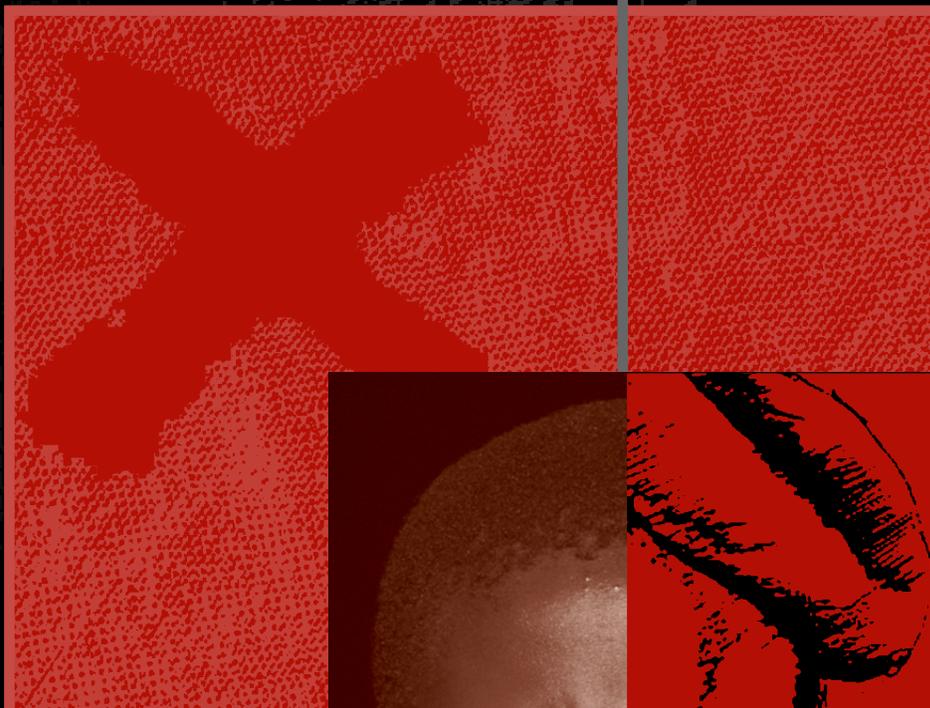




Bureau
international
du travail



PROGRAMME INTERNATIONAL POUR
L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS (IPEC)

Enfance blessée



L'utilisation
des enfants
dans les
conflits armés
en Afrique
Centrale

Copyright © Organisation internationale du Travail, 2003

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-113700-7

Première édition 2003

Photo de couverture du BIT

La réalisation de ce rapport a été financée par le Département du Travail des Etats-Unis d'Amérique (US DOL).

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Imprimé par Vanguard Communications, Washington, DC, 2003.



Bureau
international
du travail

Enfance blessée

L'utilisation des
enfants dans les
conflits armés en
Afrique Centrale

AVRIL 2003

Préface

“ENFANCE BLESSÉE: L'UTILISATION DES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE CENTRALE”

Aujourd'hui, le recrutement forcé d'enfants comme combattants est l'une des pires formes de travail des enfants dans le monde. Dans plus de 30 pays sur tous les continents, plus de 300 000 enfants de moins de 18 ans se battent comme soldats dans les rangs des forces armées gouvernementales ou aux côtés de groupes rebelles.

En Afrique Centrale en particulier, des milliers d'enfants, dont de nombreuses jeunes filles, ont été enlevés ou recrutés pour combattre ou pour aider les adultes dans des conflits qui se prolongent. Les enfants, dont certains ont entre 8 et 10 ans, ne sont pas seulement obligés de porter des armes et de servir sur le front, mais ils sont aussi utilisés de force comme esclaves sexuels, porteurs, leurres ou espions.

Les enfants soldats d'Afrique Centrale qui sont assez chanceux pour survivre aux combats et à la guerre se retrouvent souvent abandonnés, affligés par la pauvreté et marqués par des souvenirs de guerre et d'abus.

L'horrible situation en Afrique Centrale, et partout où des enfants soldats sont utilisés et exploités, est totalement inacceptable. L'exploitation des enfants dans des conflits armés les brutalise, détruit leurs familles, affaiblit les sociétés et diminue notre futur commun de façon irrémédiable.

Ceci est une violation du droit international et un affront pour l'humanité qui offense le sens de la moralité et de la décence du monde civilisé.

L'Administration Bush et le Département du Travail des Etats-Unis restent engagés dans l'assistance des efforts mondiaux pour protéger les enfants prisonniers de la toile des conflits armés à travers la planète et pour mettre un terme à l'horreur et l'exploitation des enfants utilisés comme combattants.

Il y a plusieurs années, le Sénat des Etats-Unis a ratifié la convention de l'OIT n° 182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants dans un temps record—moins de trois mois—dans un grand élan de soutien de tous les bords politiques. L'an passé, l'Administration a renforcé son engagement pour prévenir l'utilisation des enfants dans les combats armés en ratifiant le protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Le Département du Travail des Etats-Unis en particulier a été actif pour mettre cette crise au premier rang des problèmes mondiaux liés au travail des enfants, dans un effort de réhabilitation des enfants soldats, et en appuyant les initiatives visant à empêcher que d'autres enfants vulnérables ne soient emportés par le tourbillon de la guerre.

L'étude "Enfance blessée", financée par le Département du Travail des Etats-Unis est un premier pas important dans le développement de nouvelles stratégies pour résoudre le problème de l'utilisation des enfants dans des conflits armés en l'Afrique Centrale.

L'étude—fondée sur plusieurs centaines d'entretiens—apporte un regard inédit sur le recrutement des enfants soldats d'Afrique Centrale et les conséquences de leur utilisation et de leur enlèvement.



Bien que les résultats varient d'un pays à l'autre, les informations recueillies au travers des enquêtes démontrent clairement que les enfants soldats soi-disant "volontaires" en Afrique Centrale ont pris la décision de s'engager sous l'effet de nombreuses pressions et étant ignorants des conséquences. De plus, la raison pour laquelle ils avaient rejoint un groupe armé la plus fréquemment citée par les enfants soldats démobilisés est le manque évident de tout moyen de subsistance—comme la nourriture ou l'argent.

Malheureusement, seul un faible pourcentage d'ex-enfants soldats ont indiqué qu'ils allaient à l'école dans les mois précédant l'enquête. Clairement, seule une minorité d'ex-enfants soldats ont participé à un quelconque programme de réintégration.

C'est pour ces raisons que le Département souscrit pleinement aux recommandations proposées dans ce rapport, y compris que les anciens enfants soldats reçoivent une formation professionnelle et aient accès à l'école afin de prévenir leur réengagement et recrutement, et que les futurs programmes centrent leurs efforts non seulement sur les anciens enfants soldats mais aussi sur leurs familles et leurs communautés en vue de faciliter la réintégration réussie de l'enfant dans la société.

Si nous voulons aujourd'hui prévenir l'une des pires formes de travail abusif des enfants—l'utilisation des enfants comme combattants—nous devons donner suite à ces recommandations ainsi qu'à d'autres propositions similaires.

L'Administration et le Département du Travail des Etats-Unis demeurent entièrement engagés à appuyer l'ensemble des efforts en cours pour mettre un terme à cette catégorie de travail forcé des enfants particulièrement odieuse. Nous ne nous défausserons pas de nos obligations morales et assumerons notre rôle de leader.

Tous nous devons, et pouvons, faire mieux pour protéger les enfants du monde.

Honorable Elaine L. Chao
Secrétaire des Etats-Unis au Travail
avril 2003

Préface

Il est insupportable de voir des enfants pris sous les tirs croisés de la guerre. Mais cela est encore pire quand ils en sont les acteurs directs, comme porteurs, messagers, espions, esclaves sexuels ou soldats sur les lignes de front. C'est une faute et une honte pour l'humanité de continuer à laisser 300 000 enfants être traités ainsi.

Avec l'adoption en 1999 de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, l'OIT a été invitée à jouer un rôle majeur pour mettre un terme à la participation d'enfants à de tels conflits. Cette convention fixe à 18 ans l'âge minimum pour l'enrôlement et demande l'élimination de tout recrutement forcé ou obligatoire dans les conflits armés.

Ce recueil laisse la parole à des enfants d'Afrique Centrale qui ont été entraînés dans ces conflits. Des enquêtes ont été réalisées dans la région en utilisant les méthodologies développées par notre Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) et en se basant sur notre vaste expérience de lutte contre le travail des enfants sous toutes ses formes. Nous voulions comprendre: pourquoi certains enfants sont-ils plus susceptibles d'être recrutés? Que vivent-ils au sein des groupes armés? Quel impact cette expérience peut-elle avoir sur leur réhabilitation et leur réinsertion dans une société pacifiée? Ces informations sont essentielles pour concevoir des programmes qui feront une réelle différence à long terme dans la vie des anciens enfants soldats.

La synthèse et l'analyse des résultats de ces enquêtes sont présentées dans ce rapport qui offre ainsi un regard unique sur la vie de ces enfants. Leurs témoignages montrent qu'ils sont manipulés par des adultes sans scrupules. Ils se portent volontaires pour entrer dans les groupes armés sans avoir aucune idée de ce qui les attend. Il apparaît à la lecture de ces données qu'ils font beaucoup plus qu'aider les adultes: ils sont au front, comme combattants, et se perçoivent eux-mêmes, d'abord et avant tout, comme soldats.

Ce sont des adultes qui manipulent les enfants. C'est donc notre responsabilité d'adultes de mettre un terme à leur utilisation dans les conflits armés.

Ce rapport met l'accent sur le besoin de programmes intégrés de prévention et de réhabilitation pour les anciens enfants soldats. En se basant sur l'expérience propre à chaque pays, la prévention et la réhabilitation doivent faire partie intégrante des politiques nationales comme des initiatives régionales et internationales. Il faut construire l'avenir en créant des opportunités pour les enfants et leur famille. Bien entendu, il faut d'abord offrir aux anciens enfants soldats la possibilité d'accéder à une formation ou à un apprentissage qui leur donnent toutes leurs chances de construire une vie d'adulte productif. Le BIT, avec l'ensemble de ses partenaires, s'efforce de le rendre possible.

Mais, au-delà de l'aide aux enfants, les politiques économiques et sociales doivent relever le défi de permettre aux parents de travailler et aux enfants d'être scolarisés. La mission de l'OIT de promouvoir le travail décent pour les femmes et les hommes s'attaque à ce défi. Le travail décent est au cœur d'une vie familiale et sociale stable. Cela signifie des communautés et des sociétés dans lesquelles les parents ont du travail, les familles bénéficient d'un système de protection contre les catastrophes et les crises, et la population peut s'organiser et résoudre ses conflits par le dialogue. Nous travaillons avec les communautés pour trouver des réponses locales à leurs besoins économiques et sociaux grâce au monde du travail. Nous travaillons aussi pour mettre la question du travail décent à l'ordre du jour des politiques nationales et internationales. C'est un défi pour nous tous.

Les enfants dans les conflits armés, comme dans les autres formes d'exploitation, sont des victimes. Certains d'entre eux sont irrémédiablement blessés, physiquement et moralement. Mais ces enfants font aussi preuve d'une résilience, d'un espoir et d'un potentiel incroyables. Nous devons agir rapidement pour leur permettre

d'utiliser toutes ces capacités dans des buts constructifs et pacifiques. C'est notre responsabilité de leur permettre de vivre pleinement l'enfance décente à laquelle ils ont droit.

Aucun enfant au monde ne devrait avoir besoin de se battre pour survivre. A cette fin, il faut donner aux communautés et aux sociétés dans lesquelles ils vivent les moyens nécessaires pour les aider à s'en sortir.

Juan Somavía
Directeur général
Bureau international du Travail
avril 2003

*Ils adoptent des postures
Désinvoltes de gangster [...]
Ils s'offrent des mimiques
De flingueurs vus à la télé
Ou des tics de flics de choc
Robotisés jusqu'au sourire [...].*

Les fleurs carnivores, « Enfances Crucifiées, Soldats Absolus »
Noël Ndjékéry

L'équipe de recherche

Coordinatrice du projet et de la recherche:

Laetitia Dumas, IPEC

*Consultante pour l'analyse des données:
Assistante de projet:*

Michaëlle de Cock, consultante
Katia Pilati, consultante

Consultants de la recherche (méthodologie):

Christophe Gironde, Fafo Institute for Applied International Studies (Fafo)
Tone Sommerfelt, Fafo
Jon Pedersen, Fafo

Collaborateurs du BIT sur le terrain:

Joseph Momo, EMAC Yaoundé
Roger Nkambu, BIT Kinshasa

Collaboratrice du BIT au siège:

Irma Specht, IFP/Crisis

EQUIPE DE RECHERCHE AU BURUNDI

Coordinatrice principale:

Suzanne Nsabimana, consultante

EQUIPE DE RECHERCHE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Coordinateurs principaux:

Michel Bitemo, consultant (GREPOLIS)
Frédéric Nkeoua, consultant (GREPOLIS)

EQUIPE DE RECHERCHE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Coordinateurs principaux:

Duku Modeste Mangola, consultant
François-Xavier Baganda N'Simba, consultant

Chercheur associé:

J-M Vianney Mupenda Katembo, consultant

EQUIPE DE RECHERCHE AU RWANDA

Coordinateur principal:

Prosper Mutijima, consultant

L'équipe de recherche tient à remercier l'équipe multidisciplinaire de l'OIT à Yaoundé (EMAC) et le Bureau de Zone de l'OIT à Kinshasa pour leur précieuse contribution à la réalisation de ce projet.

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du Bureau international du Travail consacre une part importante de ses efforts à la lutte contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés, considérée comme l'une des pires formes de travail des enfants.

L'IPEC, en collaboration avec le Programme du BIT sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/Crisis), a lancé en octobre 2001 un programme intitulé « *Programme régional pour la prévention et la réinsertion des enfants utilisés dans les conflits armés en Afrique Centrale* ». Quatre pays de la région y participent, à savoir le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo (Congo).

La compréhension du contexte étant préliminaire à l'action, la phase préparatoire de ce programme prévoyait la réalisation d'une série d'enquêtes d'évaluation rapide dans chaque pays en vue d'établir des stratégies d'intervention efficaces. Les enquêtes avaient pour but, entre autres, d'obtenir des informations sur les causes et les mécanismes du recrutement, la vie quotidienne des enfants dans les groupes armés, les circonstances de leur sortie du groupe armé et leurs perspectives de réintégration.

Cette étude fait l'analyse et la synthèse des résultats des enquêtes menées par les consultants au niveau national. Elle est divisée en cinq parties. La première rappelle le **cadre juridique** dans lequel se déroule le programme. En effet, au cours des dernières années, la législation internationale s'est considérablement renforcée en vue de prévenir et de mettre un terme à l'engagement des enfants soldats. En particulier, la convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 interdit le « *recrutement forcé ou obligatoire* » des enfants de moins de 18 ans en vue de leur utilisation dans des conflits armés. Les quatre pays participant au programme ont ratifié cette convention. Au niveau national, la législation est contrastée. Au Burundi, l'âge de l'enrôlement dans les forces armées est fixé à 16 ans minimum; le Gouvernement s'est toutefois engagé à modifier la loi nationale afin de la mettre en conformité avec ses engagements internationaux. Dans les trois autres pays, l'âge minimum pour le recrutement est fixé à 18 ans.

La première partie fait également le point sur le **recrutement des enfants soldats dans la région**. On estime à près de 120 000 le nombre d'enfants âgés de 7 à 18 ans ayant participé à un conflit armé sur le continent africain. L'Afrique centrale est particulièrement touchée par ce phénomène où plus de 20 000 enfants auraient pris part aux hostilités. Dans les quatre pays participant au programme, des enfants sont utilisés comme soldats, aussi bien par des forces armées gouvernementales que des groupes d'opposition rebelles. De façon générale, les premières ont tendance à incorporer directement des recrues volontaires comme soldats, éventuellement sur la base de faux papiers. En outre, les armées nationales organisent les civils en groupes para-militaires. De nombreux enfants, souvent déscolarisés, n'ont souvent d'autre choix que de rejoindre ces groupes. A l'origine organisés pour se défendre contre les rebelles, ces citoyens miliciens sont parfois embarqués dans des opérations de patrouille avec les soldats de l'armée régulière, voire contraints de renforcer les effectifs lors des combats. Dans tous les pays, les méthodes utilisées par les groupes rebelles pour enrôler les enfants sont tout aussi coercitives et les enlèvements purs et simples d'enfants, en particulier dans les campagnes, sont fréquents. Les enfants des rues sont également très vulnérables. Les garçons sont utilisés comme espions et envoyés dans les camps des forces régulières tandis que les filles servent d'esclaves sexuelles et de cuisinières. La plupart du temps, l'entraînement dispensé à ces enfants est insuffisant et ils se font massacrer au combat.

Huit ans de crise politique, de violence (massacres et déplacements des populations, destruction des infrastructures sociales et économiques) auxquelles se sont ajoutés l'embargo et le gel de la coopération n'ont pas manqué d'avoir des conséquences sur la situation des pays d'Afrique centrale: les conditions de vie des habitants se sont profondément dégradées et pratiquement tous les indicateurs socio-économiques sont en recul. Parallèlement à la crise économique, la propagation du VIH/SIDA est étroitement liée à la multiplication et l'enlèvement des conflits en Afrique. Le nombre d'enfants devenus orphelins à la suite du décès d'un de leurs parents à cause du SIDA atteindrait 40 millions dans les 5 à 10 ans à venir. Ces orphelins sont des proies faciles pour les recruteurs, quand ce n'est pas le passage dans l'armée ou les milices qui fait d'eux des victimes du SIDA.

La seconde partie du rapport présente le **cadre méthodologique** développé pour mener les enquêtes de terrain. Les informations recherchées dans le cadre de ces enquêtes sont purement *qualitatives* et concernent les processus d'évolution de la situation d'un enfant (successivement exposé au recrutement, participant au conflit et sorti du groupe armé) et, dans chaque situation, ses caractéristiques. Il ne s'agit donc en aucun cas de déterminer le nombre d'enfants soldats par pays et par groupe armé. Dans le cadre du présent rapport, sont considérés comme enfants soldats les garçons et filles âgés de moins de 18 ans lors de leur recrutement, qui vivent ou ont vécu avec des groupes armés. Ces garçons et filles ont été recrutés par obligation, par force ou autrement, pour combattre, servir de gardes du corps, de messagers, d'espions, de porteurs, de cuisiniers, d'"épouses", ou pour rendre des "services sexuels". Sur cette base, le Fafo Insitute for Applied International Studies (Fafo), a préparé un manuel d'évaluation rapide adapté à la situation des enfants engagés dans des conflits armés. Ainsi, plusieurs outils d'enquête ont été développés incluant: un questionnaire par catégorie de répondants (enfants engagés dans les conflits armés, enfants sortis des groupes armés, enfants jamais engagés, parents des enfants engagés dans les conflits armés, parents des enfants jamais engagés et parents des enfants sortis des groupes armés), un guide pour l'administration des questionnaires et un manuel pour la conduite des entretiens individuels et de groupe. La méthodologie de recherche globale est décrite dans une publication du BIT/IPEC intitulée: "*L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique Centrale: manuel pour l'évaluation rapide.*" Les consultants nationaux identifiés pour mener les enquêtes sur le terrain ont reçu une formation sur l'approche méthodologique et les outils d'enquête lors d'un atelier qui s'est tenu à Yaoundé (4-8 février 2002). Étant donné l'étendue du territoire de la RDC et du fait que sa partie orientale est occupée par des groupes rebelles, deux enquêtes ont été menées dans ce pays, l'une autour de Kinshasa, la capitale, l'autre autour de la ville de Goma. Au total, plus de 1 000 entretiens par le biais de questionnaires ou semi-structurés et discussions de groupe ont eu lieu dans les quatre pays participant au projet.

La troisième partie du rapport analyse **la situation des enfants soldats enquêtés**, de leur engagement à leur sortie du groupe armé; la quatrième partie passe en revue les **programmes de prévention et de réhabilitation existants** et fait le point sur les résultats obtenus; la cinquième et dernière partie met en avant une série de **recommandations visant à mettre en œuvre une stratégie d'intervention efficace** au bénéfice

des ex-enfants soldats, de ceux qui risquent d'être enrôlés, et de leur famille.

Les principaux enseignements de l'étude sur la situation des enfants soldats au Burundi, Congo, RDC et Rwanda peuvent être résumés autour des 10 points suivants:

- Près des 2/3 des enfants enquêtés disent s'être enrôlés « volontairement », c'est-à-dire qu'ils n'ont été ni contraints par la force ou sous la menace ni enlevés, mais ont entrepris une démarche individuelle pour intégrer un groupe armé. Compte tenu du contexte de guerre et étant obligés d'assurer leur propre subsistance, on ne peut cependant pas parler d'un véritable choix de la part des enfants mais d'une option pour la « moins pire » des solutions.
- Beaucoup d'enfants « volontaires » ont quitté une situation d'exclusion (familiale ou scolaire) en espérant trouver dans le groupe armé un lieu d'intégration. Ce sentiment d'exclusion explique que bien souvent, un seul enfant par famille cherche à s'enrôler. Ce sont ces enfants qui déclarent que l'ambiance dans le groupe armé est bonne, voire très bonne.
- Les enfants victimes d'enlèvement sont traités beaucoup plus durement et envoyés plus rapidement au front que ceux qui se sont engagés « volontairement. »
- Les enfants dans les groupes armés sont traités comme les adultes: ce sont de vrais soldats qui vont au combat, mais l'insuffisance de leur équipement et la formation trop rapide qu'ils reçoivent les exposent à tous les dangers.
- Dans certains pays, les enfants passent facilement d'un groupe à l'autre soit par opportunisme soit par contrainte. En particulier, lorsqu'ils se sont enfuis d'un groupe rebelle, les enfants sont « ré-utilisés » par les milices ou para-militaires pour briser définitivement leur ancienne allégeance. D'autre part, la différence de traitement est significative entre les enfants appartenant à des groupes rebelles, où les conditions de vie sont plus dures et les rapports entre soldats adultes et enfants plus violents, et ceux engagés dans l'armée ou les milices.
- Plus de la moitié des enfants sont sortis du groupe armé de leur propre initiative, la majorité d'entre eux s'étant enfuis. Au Rwanda et en RDC, des organisations ont joué un rôle

actif dans la démobilisation des enfants, spécialement pour les enfants membres de l'armée gouvernementale.

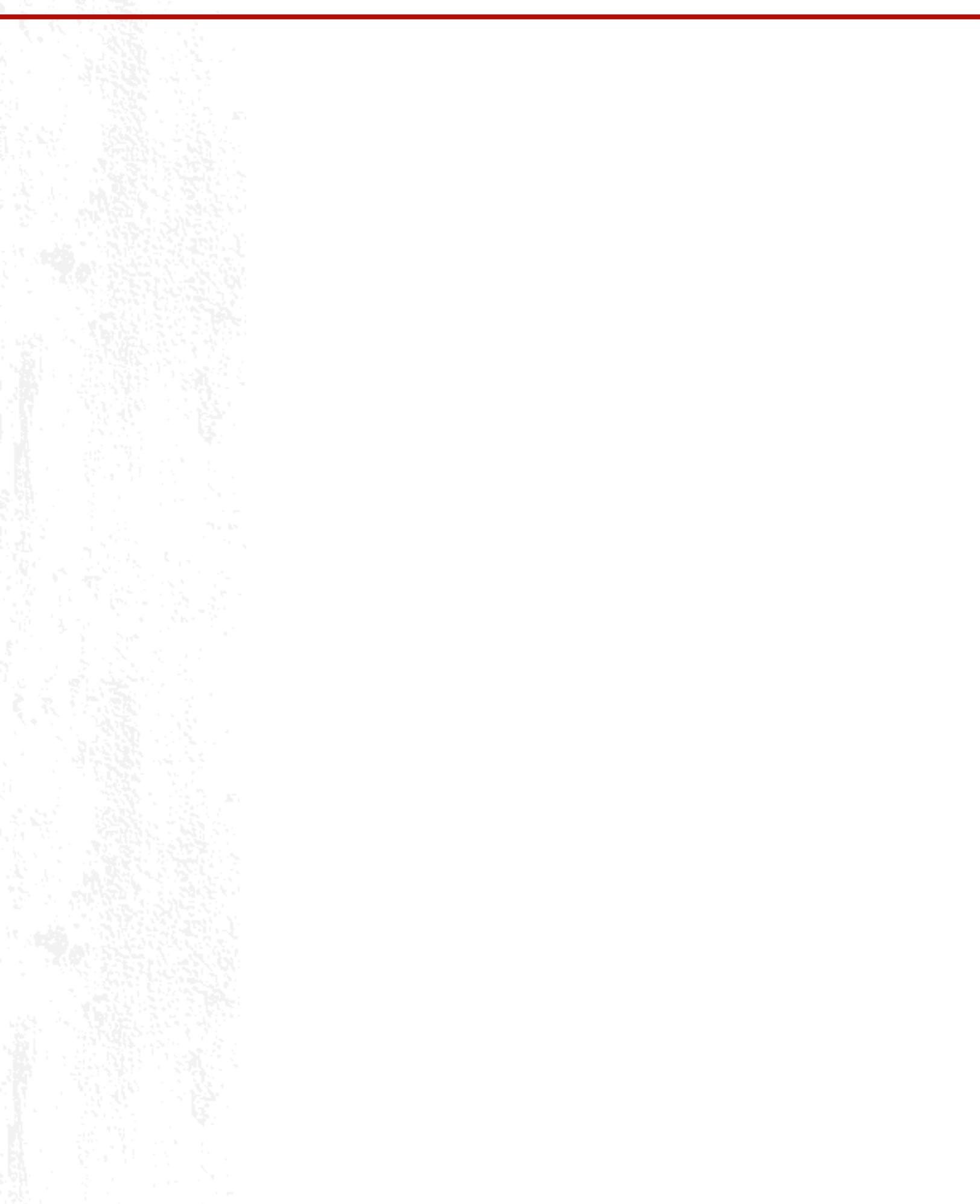
- Les traumatismes physiques et psychologiques des ex-enfants soldats sont multiples et profonds. Les mauvaises conditions matérielles pendant leur vie dans le groupe armé les rendent plus vulnérables aux maladies (infections, mauvaise cicatrisation des blessures, etc.). En outre, les violences qu'ils ont subies et parfois commises rendent leurs rapports aux autres adultes et enfants plus difficiles. Il est nécessaire d'en tenir compte dans la conception des programmes de réhabilitation.
- Les communautés ne sont pas spontanément prêtes à accueillir les ex-enfants soldats. Les enfants jamais engagés, comme les adultes, ont des préjugés négatifs très forts à leur rencontre. Plus de 80% des parents interrogés pensent que les ex-enfants soldats représentent un danger pour la population.
- 70% des enfants interrogés avaient plus de 15 ans à leur sortie du groupe armé. Les ex-enfants soldats, démobilisés alors qu'ils sont de jeunes adultes, ne veulent pas être « infantilisés » par les programmes de réhabilitation.
- Les programmes de réinsertion doivent s'adresser parallèlement au jeune, à sa famille et à sa communauté d'origine. Dans ces trois composantes, le suivi à moyen et long terme est indispensable.

Table des Matieres

Préface d'Elaine Chao.....	i
Préface de Juan Somavía.....	iii
L'équipe de recherche.....	vi
Résumé.....	vii
Introduction.....	1
1. Dix ans de guerres civiles en Afrique centrale: un état des lieux.....	2
1.1. CES TEXTES QU'ON VIOLE.....	2
1.2. LE LOURD TRIBUT DES ENFANTS SOLDATS AUX CONFLITS ARMÉS.....	4
1.2.1. La lutte pour le pouvoir et le recrutement d'enfants soldats.....	4
1.2.2. Les économies délabrées accroissent la vulnérabilité des plus faibles.....	6
2. Une méthodologie inédite adaptée à l'analyse de la situation des enfants soldats.....	8
2.1. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE D'ÉVALUATION RAPIDE.....	9
2.2. DÉFINITION DES CONCEPTS.....	9
2.3. LES PERSONNES ENQUÊTÉES OU « RÉPONDANTS ».....	10
2.4. OUTILS DÉVELOPPÉS ET UTILISÉS POUR LA COLLECTE DES DONNÉES.....	10
2.5. FORMATION DES CONSULTANTS ET PRÉPARATION DU TRAVAIL DE TERRAIN.....	12
2.6. SÉLECTION DES RÉPONDANTS ET CHOIX DES SITES.....	12
2.6.1. Sélection des répondants.....	12
2.6.2. Choix des sites.....	15
2.7. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	19
2.7.1. Difficultés contextuelles et logistiques.....	19
2.7.2. Difficultés méthodologiques.....	19
3. L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale: du recrutement à la sortie du groupe armé.....	24
3.1. LES GUERRES CRÉENT UN CONTEXTE PROPICE AU RECRUTEMENT D'ENFANTS.....	24
3.1.1. Des enfants en situation de précarité.....	24
3.1.2. Des conflits qui durent et un besoin de toujours plus de combattants.....	26
3.1.3. Enfants en situation précaire et groupes armés cohabitent et se recherchent.....	27
3.2. LE RECRUTEMENT.....	27
3.2.1. L'enlèvement.....	28
3.2.2. Le recrutement forcé, parfois accompagné de menaces.....	28
3.2.3. Les raisons invoquées par les enfants pour expliquer leur désir de rejoindre un groupe armé.....	29
3.2.4. Le contexte catalyseur.....	36
3.2.5. L'âge au moment du recrutement.....	37
3.2.6. L'activité des enfants au moment du recrutement.....	38
3.2.7. Les risques de nouveau recrutement.....	38
3.3. LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ.....	39

3.4.	L'ARRIVÉE DANS LE GROUPE ARMÉ.....	40
3.4.1.	La remise de l'équipement.....	41
3.4.2.	La formation militaire.....	41
3.4.3.	La formation idéologique.....	41
3.4.4.	Les brimades, ou rites de passage.....	42
3.4.5.	Les rites d'invulnérabilité.....	43
3.5.	LA VIE DANS LE GROUPE ARMÉ.....	43
3.5.1.	Les conditions matérielles.....	43
3.5.2.	Les tâches des enfants.....	44
3.5.3.	Les punitions.....	48
3.5.4.	Les rites, fétiches et autres discours sur l'invulnérabilité.....	46
3.5.5.	La prise de drogues et d'alcool.....	46
3.5.6.	Maladies et blessures.....	47
3.5.7.	Le comportement des adultes.....	48
3.5.8.	Les contacts avec la famille.....	48
3.5.9.	Le paiement de la solde et l'attribution de récompenses.....	48
3.5.10.	L'ambiance dans le groupe armé.....	49
3.6.	LA SORTIE DU GROUPE ARMÉ.....	49
3.6.1.	Les modes de sortie.....	49
3.6.2.	Les raisons de sortie.....	50
3.6.3.	La situation de l'enfant à sa sortie du groupe armé.....	51
3.6.4.	La santé des enfants à la sortie du groupe armé.....	53
3.6.5.	Comment les ex-enfants soldats sont-ils perçus ?.....	54
3.6.6.	Réinsertion dans la famille et la communauté.....	56
3.6.7.	Réinsertion socio-économique.....	57
3.6.8.	Les souhaits des enfants et de leurs parents.....	58
4.	Les programmes de démobilisation et réinsertion existants.....	62
4.1.	LA POPULATION CIBLE.....	62
4.2.	IMPLICATION DES GOUVERNEMENTS.....	64
4.3.	DÉSARMEMENT-RACHAT D'ARMES.....	64
4.4.	ETUDE DE LA SITUATION.....	65
4.5.	SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE.....	65
4.6.	FORMATION À LA RÉOLUTION NON-VIOLENTE DES CONFLITS.....	65
4.7.	RÉUNIFICATION FAMILIALE.....	65
4.8.	SENSIBILISATION ET AIDE DE LA COMMUNAUTÉ.....	65
4.9.	CENTRES D'HÉBERGEMENT.....	65
4.10.	ALPHABÉTISATION.....	66
4.11.	SCOLARISATION.....	66

4.12.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	66
4.13.	FINANCEMENT DE PROJETS.....	66
4.14.	DURÉE DE L'AIDE.....	66
4.15.	CONCLUSION.....	66
5.	Propositions d'actions.....	68
5.1.	PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION.....	68
5.1.1.	Avec les familles.....	68
5.1.2.	Avec les enfants.....	69
5.1.3.	Avec les partis politiques.....	70
5.1.4.	Avec les recruteurs potentiels.....	70
5.2.	PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA DÉMOBILISATION ET LA RÉINSERTION.....	70
5.2.1.	Inviter les groupes armés à recenser les enfants.....	70
5.2.2.	Créer des lieux d'accueil et de protection d'urgence.....	70
5.2.3.	Faire connaître ces lieux et inciter les enfants à quitter les groupes armés.....	71
5.2.4.	Désarmer.....	71
5.2.5.	Développer des stratégies en fonction de l'âge et du parcours de l'enfant relâché.....	71
5.2.6.	Avoir une attention particulière au problème du Sida.....	71
5.2.7.	Offrir une formation de qualité adaptée aux besoins de l'enfant.....	71
5.2.8.	Proposer une aide matérielle aux jeunes.....	72
5.2.9.	Centraliser le programme mais ne pas créer de ghettos d'ex-enfants soldats.....	72
5.2.10.	Préparer la communauté à accueillir les ex-enfants soldats de retour.....	72
5.2.11.	Aider à la réconciliation entre enfants.....	72
5.2.12.	Aider les parents à accueillir leur enfant.....	73
5.2.13.	Faire un suivi de long terme des ex-enfants soldats.....	73
5.2.14.	Ecouter les demandes des enfants.....	73
5.2.15.	Ouvrir ces programmes aux enfants et famille en situation.....	73
6.	Recommandations pour un plan d'action sous-régional.....	74
6.1.	PRINCIPES.....	74
6.2.	ACTIONS.....	74
6.3.	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE.....	75
7.	Conclusion.....	76
	Liste des abréviations.....	78
	Bibliographie.....	79
	Annexe: contenu des questionnaires "Enfant" décomposés en modules.....	80



Introduction

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du Bureau international du Travail consacre une part importante de ses efforts à la lutte contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés, considérée comme l'une des pires formes de travail des enfants.

En effet, au cours des dernières années, la législation internationale s'est considérablement renforcée en vue de prévenir et de mettre un terme à l'engagement des enfants soldats. En particulier, la convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 interdit le «*recrutement forcé ou obligatoire*» des enfants de moins de 18 ans en vue de leur utilisation dans des conflits armés.

Or, on estime à près de 120 000 le nombre d'enfants âgés de 7 à 18 ans ayant participé à un conflit armé sur le continent africain. L'Afrique centrale est particulièrement touchée par ce phénomène.

L'IPEC, en collaboration avec le Programme du BIT sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/Crisis), a ainsi lancé en octobre 2001 un programme intitulé «*Programme régional pour la prévention et la réinsertion des enfants utilisés dans les conflits armés en Afrique Centrale.*» Quatre pays de la région y participent, à savoir le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo (Congo).

La compréhension du contexte étant préliminaire à l'action, la phase préparatoire de ce programme prévoyait la réalisation d'une série d'enquêtes d'évaluation rapide dans chaque pays en vue d'établir des stratégies d'intervention efficaces. Les enquêtes avaient pour but, entre autres, d'obtenir des informations sur les causes et les mécanismes du recrutement, la vie quotidienne des enfants dans les groupes armés, les circonstances de leur sortie du groupe armé et leurs perspectives de réintégration.

Cette étude fait l'analyse et la synthèse des résultats des enquêtes menées par les consultants au niveau national. Elle est divisée en cinq parties. La première rappelle le cadre juridique dans lequel se déroule le programme, donne un bref aperçu de l'état des conflits en Afrique centrale et fait le point sur le recrutement des enfants

soldats dans la région; la seconde partie présente le cadre méthodologique développé pour mener les enquêtes de terrain; la troisième analyse la situation des enfants soldats enquêtés, de leur engagement à leur sortie du groupe armé; la quatrième partie passe en revue les programmes de prévention et de réhabilitation existants et fait le point sur les résultats obtenus; la cinquième et dernière partie met en avant une série de recommandations visant à mettre en œuvre une stratégie d'intervention efficace au bénéfice des ex-enfants soldats, de ceux qui risquent d'être enrôlés, et de leur famille.

Dix ans de guerres civiles en Afrique Centrale: un état des lieux

1

1.1. CES TEXTES QU'ON VIOLE

Les premières normes internationales traitant du sort des enfants dans les guerres sont issues du droit international humanitaire dans le cadre des protocoles additionnels (PA) aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1977). Ainsi le PA I relatif aux conflits internationaux oblige les Etats à « prendre toutes les mesures possibles dans la pratique » afin d'empêcher que les enfants de moins de 15 ans ne prennent part directement aux hostilités. De plus, s'ils incorporent des personnes de plus de 15 ans mais de moins de 18 ans, le PA encourage les Etats Parties à incorporer en priorité les plus âgés (article 77 (2)). Le PA II, relatif aux conflits nationaux, est plus strict car il interdit le recrutement ainsi que toute participation aux hostilités, directe et indirecte, des enfants de moins de 15 ans (article 4, par. 3 (c))¹. Il est généralement admis que ces normes font partie du droit international coutumier, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent à l'ensemble des Etats, qu'ils aient ou non ratifié ces protocoles².

Cependant, le sort des enfants soldats dans les guerres modernes n'attirera véritablement l'attention de la communauté internationale que dans les années 80, lorsque celle-ci, atterrée, découvre que des milliers d'enfants iraniens sont envoyés au front, marchant en première ligne sur les champs de mines, précédant leurs aînés considérés comme plus « utiles »³. Dès lors, l'initiative visant à prévenir et mettre un terme au recrutement d'enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés est véritablement lancée mais sera régulièrement freinée par la position conservatrice de plusieurs Etats.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée en 1989, reprend pour l'essentiel le texte du PA I de 1977. En effet, la CDE exige que les Etats Parties « prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans ne participent pas directement aux hostilités » et « (...) s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de 15 ans mais de moins de 18 ans, les Etats parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées » (article 38 (2) et (3)). Lors de la rédaction de la Convention, l'âge de la conscription a fait l'objet d'une forte controverse et le texte final est le résultat d'un compromis qui reste donc en deçà de la prohibition de la participation directe et indirecte des enfants de moins de 15 ans dans les conflits non internationaux déjà incluse dans le protocole additionnel II. En outre, il est intéressant de noter que l'âge de 15 ans mentionné à l'article 38 déroge au reste de la Convention qui considère comme enfant toute personne âgée de moins de 18 ans. 192 Etats sont aujourd'hui parties à la Convention dont la ratification est quasi-universelle⁴.

Au tournant du siècle cependant, la législation internationale en la matière se renforce considérablement. En particulier, la convention (n°182) et la recommandation (n°190) de l'OIT sur les pires formes de travail des

¹ CICR: *La protection juridique des enfants dans les conflits armés*; (CICR, janvier 2001).

² Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats: *Non aux enfants soldats*, (janvier 1999); p. 11.

³ The Defense Monitor: *The Invisible Soldiers: Child Combatants*; Center for Defense Information, (Washington, July 1997); p. 4.

⁴ Les Etats-Unis ont signé la CDE le 16 février 1995 mais ne l'ont pas ratifiée.

enfants, adoptées en 1999, interdisent le “recrutement forcé ou obligatoire” des enfants de moins de 18 ans en vue de leur utilisation dans des conflits armés (article 3 (a)). La convention demande qu’une action immédiate soit entreprise pour éliminer ce fléau et la recommandation exige des mesures efficaces pour assurer la mise en œuvre effective des dispositions, y compris par l’application de sanctions pénales ou, le cas échéant, d’autres sanctions. Des mécanismes de surveillance, des programmes d’action et des mesures pour empêcher les enfants de s’engager dans les pires formes de travail des enfants ou les en soustraire, et leur offrir une réadaptation et une réinsertion sociale appropriée, doivent être mis en place. La recommandation demande également aux Etats Membres de s’entraider pour donner effet aux dispositions de la convention par une coopération ou une assistance internationales renforcées. Pour la première fois, l’âge minimum pour la conscription est fixé à 18 ans dans un traité international. C’est également la première reconnaissance officielle et légale de l’assimilation de l’utilisation des enfants dans les conflits armés à une forme de travail des enfants. En outre, la convention n° 182 interdit également « les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquels ils s’exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l’enfant » (article 3 (d)) et laisse le soin aux Etats Membres, après consultation avec les organisations de travailleurs et d’employeurs, de déterminer quels sont ces travaux dangereux. Cela offre ainsi aux Etats la possibilité d’inclure dans cette catégorie tout type de recrutement et toute forme de participation aux conflits armés pour les mineurs de moins de 18 ans. Au 7 février 2003, la convention n° 182 était ratifiée par 133 pays, soit les trois-quarts des Etats Membres de l’OIT⁵.

En 2000, une autre avancée significative est enregistrée dans la lutte contre l’utilisation des enfants à des fins militaires. Le 21 janvier, après six ans de négociations, l’Assemblée générale des Nations Unies adopte à l’unanimité un nouveau traité international visant à interdire le recrutement d’enfants soldats. Ce traité, qui est un protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l’enfant, fixe à 18 ans l’âge minimum pour la participation directe à des hostilités, pour l’enrôlement obligatoire et pour l’enrôlement ou

l’utilisation dans des hostilités impliquant des groupes armés distincts des forces armées d’un Etat. Au 12 février 2003, le protocole, entré en vigueur un an plus tôt, était ratifié par 50 Etats.

En outre, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale définit comme crime de guerre « le fait de procéder à la conscription ou à l’enrôlement d’enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou de les faire participer activement à des hostilités », que les conflits armés soient ou non internationaux (article 8).

Le tableau n°1 fait le point sur l’état des ratifications des normes internationales pertinentes par les quatre pays participant au programme.

A l’échelon régional, la Charte africaine des droits et du bien-être de l’enfant exige que les Etats Parties «prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu’aucun enfant [de moins de 18 ans] ne prenne part aux hostilités et en particulier, à ce qu’aucun enfant ne soit enrôlé sous les drapeaux» (article 22). Cette charte, adoptée en juillet 1990 à Addis-Abeba par la Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement de l’Organisation de l’Unité Africaine et entrée en vigueur en novembre 1999, est le seul traité régional prenant en compte spécifiquement le problème des enfants soldats. Enfin, la Déclaration de Maputo concernant l’utilisation des enfants en tant que soldats (avril 1999) demande “à tous les Etats africains de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s’assurer qu’aucun enfant de moins de 18 ans ne participe à un conflit armé (...)”.

Au niveau national, la législation est contrastée. Au **Burundi**, l’enrôlement dans les forces armées est toujours fixé à 16 ans minimum, en dépit de la ratification de la convention n° 182 de l’OIT. Le Gouvernement s’est toutefois engagé à modifier la loi nationale afin de la mettre en conformité avec ses engagements internationaux. Au **Congo**, l’âge minimum pour le recrutement est fixé à 18 ans⁶. De même, en **RDC**, la législation nationale n’autorise le recrutement qu’à partir de 18 ans. En particulier, le décret-loi n°066 du 9 juin 2000 portant sur la démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes règle la législation en matière d’enfants soldats, définis comme

⁵ Indépendamment du fait que la question de l’utilisation d’enfants dans les conflits armés est directement couverte par la convention (n° 182) de l’OIT sur les pires formes du travail des enfants, il convient de noter que la Commission d’experts du BIT pour l’application des conventions et recommandations s’en est également saisie dans le cadre de la convention (n° 29) sur le travail forcé. Consulter à cet égard les observations individuelles au Burundi et à la RDC In *Rapport III (1A): Rapport de la Commission d’experts pour l’application des conventions et recommandations (2002)*.

⁶ Coalition to Stop the Use of Child Soldiers (CSC): *The Use of Children as Soldiers in Africa*, (March 1999); p. 37.

Tableau n°1: Ratification des normes internationales pertinentes

Pays	Convention (n°182) de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants	Protocole facultatif sur l'implication dans les conflits armés à la CDE	Statut de Rome de la cour pénale internationale
BURUNDI	✓(11.06.2002)	Signé (13.11.2001)	Signé (13.01.1999)
CONGO	✓(29.04.2002)	-	Signé (17.07.1998)
RDC	✓(20.06.2001)	✓(11.11.2001)	✓(11.04.2002)
RWANDA	✓(23.05.2000)	✓(23.04.2002)	-

« toute fille ou tout garçon âgés de moins de 18 ans »⁷. Au **Rwanda** enfin, l'Assemblée nationale de transition a adopté le 28 avril 2001 la loi No.27/2001 sur les Droits et la Protection des Enfants contre la Violence dont l'article 19 stipule que le service militaire est interdit aux enfants de moins de 18 ans⁸.

Trois des quatre pays disposent donc d'une législation qui, bien que n'étant pas sans lacunes, devrait permettre d'empêcher que des enfants de moins de 18 ans soient recrutés par des groupes armés. Dans les faits, la durée, l'intensité et la complexité des conflits d'une part et la nette insuffisance des ressources d'autre part, entraînent de graves carences dans l'application de la législation en vigueur.

1.2. LE LOURD TRIBUT DES ENFANTS SOLDATS AUX CONFLITS ARMÉS

On estime à plus de 300 000 le nombre d'enfants de moins de 18 ans recrutés pour participer à des conflits armés à travers le monde; 120 000 d'entre eux se trouvent en Afrique⁹. Ils sont utilisés comme porteurs, messagers, espions ou combattants armés. Les fillettes sont particulièrement vulnérables; victimes d'enlèvement, elles servent souvent d'"esclaves" sexuelles mais sont également utilisées sur le front. La

prolifération d'armes légères modernes sur le continent favorise l'utilisation des enfants lors des combats. Ils endurent des souffrances physiques, sociales et psychologiques graves et sont souvent contraints, dans le cadre de leur "entraînement", de commettre des atrocités dans leur propre village.

Les enfants de la région d'Afrique Centrale recrutés à la fois par les forces armées et des groupes rebelles, ont payé un lourd tribut à ces guerres. Tout en ayant des caractéristiques qui leur sont propres, elles ont également une dimension sous-régionale. En outre, elles se déroulent sur fond de luttes intestines pour l'accession aux richesses naturelles et au pouvoir et de crise économique endémique.

1.2.1. La lutte pour le pouvoir et le recrutement d'enfants soldats

Les conséquences du génocide rwandais de 1994 et les conflits qui ravagent l'est de la RDC depuis 1996 ont affecté l'ensemble de l'Afrique Centrale. Selon l'ONU, la « première guerre mondiale africaine » aurait fait plus de 200 000 victimes dans l'est de la RDC, provoqué le déplacement intérieur de 2 millions de personnes et poussé 300 000 Congolais à se réfugier dans les pays voisins¹⁰. Les enfants ont été les plus touchés par ces conflits.

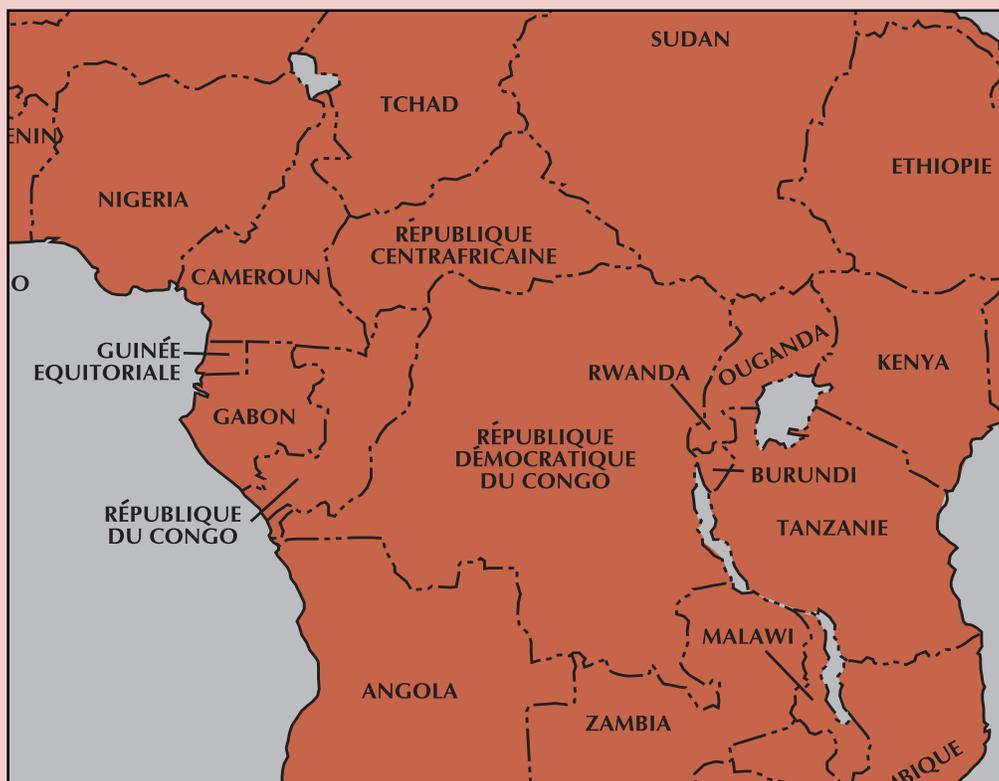
⁷ Cabinet du Président de la République, 2000, *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 41ème année, numéro spécial, (juin 2000); pp. 3-6.

⁸ Coalition to Stop the Use of Child Soldiers: *Child Soldiers 1379 Report*, (London, 2002); p. 78.

⁹ CSC: *The Use of Children as Soldiers in Africa...*, op. cit. p. 3.

¹⁰ Cité par Colette BRAECKMAN: "Guerre sans vainqueur en RDC", *Le Monde diplomatique*, (avril 2001); p. 17 [<http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/BRAECKMAN/15007>].

Carte n°1: Afrique Centrale



Dans les quatre pays participant au programme sous-régional du BIT-IPEC, des enfants de 7 à 18 ans sont utilisés comme soldats, aussi bien par des forces armées gouvernementales que des groupes d'opposition rebelles. De façon générale, les premières ont tendance à incorporer directement des recrues volontaires comme soldats, éventuellement sur la base de faux papiers. Au **Burundi**, les enfants sont également utilisés par l'armée de façon moins formelle: ce sont les « *doriya* » (« enfants guetteurs » en Kirundi). Ces enfants vivent généralement dans les camps de déplacés ou dans les environs. Ils ne vont plus à l'école pour des raisons de sécurité ou par manque de moyens financiers. Ils côtoient quotidiennement les militaires qui gardent les camps et exécutent progressivement, en échange de nourriture, plusieurs types de tâches pour les soldats, d'ordre domestique (faire la cuisine, laver la vaisselle) ou purement militaire. Dans ce dernier cas, ils servent de plantons, porteurs d'armes et de munitions ou d'espions. Avec le temps, ils sont initiés au maniement des armes et accompagnent les militaires lors des patrouilles. Certains de ces *doriya* finissent d'ailleurs

par intégrer l'armée régulière. En **RDC**, l'enrôlement des enfants a commencé en 1996/97 dans l'est du pays avec la « longue marche » de l'Alliance des Forces pour la Démocratie et la Libération du Congo (AFDL) de L.D. Kabila contre le régime de Mobutu. L'Alliance aurait alors recruté près de 10 000 enfants de 7 à 16 ans¹¹ surnommés les « *kadogos* » (« petits » en swahili). A la fin de la première guerre, de nombreux enfants continuent de servir dans les Forces Armées Congolaises (FAC) tandis que d'autres sont abandonnés à leur sort et hantent les rues kinoises. En 1998, l'insurrection qui éclate entre les rebelles dirigés par les leaders issus des groupes ethniques locaux et les forces gouvernementales dans l'extrême est du pays provoque un nouveau recrutement massif de jeunes soldats. Le 7 août, un communiqué officiel de la radio nationale appelle les enfants et les jeunes de 12 et 20 ans à s'enrôler dans les forces armées en vue de mater la rébellion. De 4'000 à 6'000 enfants selon les sources répondront à cet appel. Au **Rwanda**, des jeunes sont recrutés dans les Forces de Défense Locales, composées de civils « volontaires », armés et encadrés par l'armée¹².

¹¹ CSC: 1379 Report, *op. cit.*; pp. 30-31.

¹² Ces informations sont tirées du rapport: CSC: 1379 Report, *op. cit.*; pp.78-79.

En outre, les armées nationales organisent les civils en groupes para-militaires, ce qui permet d'accroître le nombre de combattants tout en limitant les coûts puisque ceux-ci ne sont pas payés et continuent de vivre dans leur foyer. De nombreux enfants (les « gardiens de la paix » au Burundi¹³), souvent déscolarisés, n'ont souvent d'autre choix que de rejoindre ces groupes. A l'origine organisés pour se défendre contre les rebelles, ces citoyens miliciens sont parfois embarqués dans des opérations de patrouille avec les soldats de l'armée régulière, voire contraints de renforcer les effectifs lors des combats.

Dans tous les pays, les méthodes utilisées par les groupes rebelles pour enrôler les enfants sont tout aussi coercitives et les enlèvements purs et simples d'enfants, en particulier dans les campagnes, sont fréquents. Les enfants des rues sont également très vulnérables. Les garçons sont utilisés comme espions et envoyés dans les camps des forces régulières tandis que les filles servent d'esclaves sexuelles et de cuisinières. La plupart du temps, l'entraînement dispensé à ces enfants est insuffisant et ils se font massacrer au combat. Il est toutefois très difficile d'estimer le nombre d'enfants asservis aux intérêts de chefs de guerre locaux.

Au total, plus de 20 000 enfants auraient ainsi pris part aux hostilités dans la région¹⁴.

Le 20 novembre 2001, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a discuté du problème: « Enfants et conflits armés » et a adopté la résolution 1379 à l'unanimité. Le paragraphe 16 de cette résolution demandait au Secrétaire Général de préparer une liste des « parties à des conflits armés qui recrutent ou utilisent des enfants en violation de dispositions internationales qui les protègent ». Cette liste, qui inclut les groupes armés du Burundi et de la RDC, a été proposée par des ONG et acceptée par le Secrétaire Général qui l'a annexée à son dernier rapport sur la question, rendu public le 16 décembre 2002 »¹⁵. Le 29 janvier 2003, sur la base de ce rapport, le Conseil de Sécurité de l'ONU a unanimement adopté la résolution 1640 (2003) demandant l'arrêt immédiat de l'utilisation des enfants soldats¹⁶.

1.2.2. Les économies délabrées accroissent la vulnérabilité des plus faibles

Huit ans de crise politique, de violence (massacres et déplacements des populations, destruction des infrastructures sociales et économiques) auxquelles se sont ajoutés l'embargo et le gel de la coopération ont eu de graves conséquences sur la situation des pays d'Afrique Centrale: les conditions de vie des habitants se sont profondément dégradées et pratiquement tous les indicateurs socio-économiques sont en recul.

En RDC par exemple, l'inflation avait atteint un taux de 9.000% en 1994. D'après une étude de 1999 sur l'emploi, les différents secteurs sont tous affectés par la crise: dans le secteur public, le retard de paiement des salaires est généralisé (surtout en province), les infrastructures sont dégradées, le chômage déguisé démotive et pousse à l'absentéisme et à la corruption. Les sociétés d'état sont à 90% en faillite à cause de leur mauvaise gestion. Le secteur privé a quasiment été mis à sac: Kinshasa a connu deux pillages majeurs en 1991 et 1993 et le secteur commercial a subi les plus lourdes pertes. Celles-ci ont entraîné la fermeture d'une grande partie des sociétés, des licenciements massifs et l'augmentation du taux du chômage. La majorité de la population active est organisée dans le secteur informel; le pouvoir d'achat des ménages a diminué de manière drastique. Le mécontentement est présent dans toutes les classes sociales. La classe moyenne est en train de disparaître, laissant la place à des couches paupérisées, d'un côté, et à une petite élite de nantis, de l'autre.

La détérioration des infrastructures scolaires contribue à l'exaspération des plus jeunes. En effet, les dépenses en matière d'éducation s'effondrent, la part de ce secteur dans le budget d'État passant de 15,1% en 1971 à 1,4% en 1990.

Les réseaux de transport et de communication sont délabrés. L'interdiction des fleuves à la navigation civile a entraîné des conséquences dramatiques pour les populations de l'intérieur. Dans la province de l'Equateur, les récoltes de café, de manioc, de riz, jadis destinées à Kinshasa, pourrissent sur place, tandis que la population manque de médicaments, de vêtements et même de sel¹⁷.

¹³ Pour plus d'informations sur la question des gardiens de la paix au Burundi, consulter: Human Rights Watch: *The Government-sponsored "self defense" program in Burundi*, Vol.13; No.7 (A), (décembre 2001).

¹⁴ Cité par CSC: *The Use of Children as Soldiers in Africa...*, op. cit.; p.89.

¹⁵ United Nations Security Council: *Report of the Secretary General on Children and armed conflicts*, S/2002/1299, (New York, 26 novembre 2002).

¹⁶ Le texte de la résolution 1640 (2003) est sur le site: [www.un.org/Docs/scres/2003/sc2003].

¹⁷ Cité par Colette BRAECKMAN, op. cit.; p 17.

Pourtant la RDC est l'un des pays africains les plus riches en matières premières. En fait les richesses du pays, concentrées dans l'est, sont en partie à l'origine des conflits actuels qui ravagent la région, dans la mesure où elles attirent les convoitises de ses voisins¹⁸.

Les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous témoignent des conditions de précarité sociale et économique dans lesquelles vit la population de ces pays.

Parallèlement à la crise économique, un autre phénomène est étroitement lié à la multiplication et l'enlisement des conflits en Afrique: la propagation du VIH/SIDA. On estime désormais que 70% des personnes

infectées par le virus se trouvent en Afrique Sub-saharienne; 30% de la population adulte du continent vit avec le virus, soit plus de 24 millions de personnes. Depuis 1981, 11 millions de personnes seraient mortes alors qu'elles étaient au pic de leur vie active. De plus, le nombre d'enfants devenus orphelins à la suite du décès d'un de leurs parents à cause du SIDA atteindrait 40 millions dans les 5 à 10 ans à venir. Ces orphelins sont des proies faciles pour les recruteurs, quand ce n'est pas le passage dans l'armée ou les milices qui fait d'eux des victimes du SIDA.

Dans ce contexte troublé, mener une enquête sur un sujet aussi délicat que la situation des enfants dans les conflits armés était une gageure qui nécessitait, entre autres, la mise en place d'un cadre méthodologique adéquat.

Tableau n°2: Principaux indicateurs socio-économiques des pays d'Afrique Centrale

	Revenu national brut (US\$) 2001	Mortalité infantile au-dessous de 5 ans (‰) 2001	Espérance de vie à la naissance (années) 2001	Taux (%) d'alphabétisation des adultes 2000	Taux (%) de scolarisation dans le primaire 1995-01
BURUNDI	100	190	41	48	47
CONGO	700	108	51	81	(96)
RDC	100	205	52	67	51
RWANDA	220	183	40	67	68
AFRIQUE SUB-SAHARIENNE	519	173	48	61	57
MONDE	5,228	82	64	79	81
PAYS INDUSTRIALISÉS	28,210	7	78	-	97

Source: UNICEF, The State of the World's Children 2003, UNICEF, New York, 2003.

¹⁸ Les richesses de la RDC sont constituées en particulier par le diamant et le coltan, minéral utilisé dans la fabrication des avions, des téléphones portables et des microprocesseurs notamment.

Une méthodologie inédite adaptée à l'analyse de la situation des enfants soldats

2.

L'étude des enfants soldats est un exercice relativement nouveau pour le BIT-IPEC. Jusqu'à présent, une seule enquête a été menée pour étudier cette catégorie d'enfants aux Philippines¹⁹. Comme pour toute étude relative aux pires formes du travail des enfants dans le cadre de la convention n° 182 de l'OIT, cette dernière était basée sur la méthodologie d'enquête d'évaluation rapide (« *Rapid Assessment Survey* ») développée conjointement par le BIT et l'UNICEF. Toutefois, les limites d'une approche uniforme pour toutes les catégories de travail des enfants sont clairement apparues lors de cette enquête. En effet, peut-on utiliser la même approche et les mêmes outils pour analyser les caractéristiques et les conditions de travail d'une petite bonne réduite en esclavage en Asie, celles des enfants mineurs de fond en Amérique du Sud et celles des enfants engagés dans des conflits armés en Afrique centrale ? Il est par conséquent apparu indispensable de développer, sur la base de l'enquête d'évaluation rapide « générique », une méthodologie et des outils spécifiquement adaptés à l'analyse de la situation des enfants soldats.

D'autre part, dans la mesure où ce programme présentait une dimension sous-régionale et que plusieurs équipes de chercheurs dans chacun des pays y participant allaient utiliser les mêmes outils, il a également été jugé utile d'offrir une formation taillée sur mesure aux consultants qui seraient en charge de la supervision des enquêtes et de la rédaction des rapports nationaux.

C'est ainsi que la préparation des outils d'enquête et la formation des consultants ont été confiées au Fafo Institute for Applied International Studies²⁰. L'approche méthodologique et les outils utilisés sont présentés dans un manuel de recherche publié par le BIT-IPEC début 2002²¹.



¹⁹ Cagoco-Guiam, Rufa: *Child soldiers in Central and Western Mindanao, Philippines*, (ILO-IPEC, Geneva, 2002).

²⁰ Fafo Institute for Applied International Studies (Fafo AIS) est un institut norvégien de recherche et d'étude sur les conditions de vie, la vie professionnelle et les politiques publiques aux niveaux national et international. Les études menées par Fafo sont mandatées principalement par le Ministère norvégien des Affaires étrangères, l'agence de collaboration bilatérale NORAD, la Banque Mondiale et des agences des Nations Unies comme le BIT, le PNUD ou l'UNICEF. Fafo a déjà mené plusieurs enquêtes sur les pires formes du travail des enfants dans différents pays (Haïti, Maroc et Zimbabwe entre autres). Une seconde collaboration entre le BIT-IPEC et Fafo, sur le modèle de cette étude, est également en cours dans la région des Balkans et en Ukraine en vue d'analyser la situation des enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail. Les résultats des enquêtes nationales feront également l'objet d'un rapport de synthèse à paraître d'ici la fin du premier semestre 2003.

²¹ BIT/IPEC-Fafo: *L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale – Manuel pour l'évaluation rapide*, BIT, (Genève, mai 2002).

Ce chapitre reprend en partie les grandes lignes de ce manuel.

Sur la base du travail de terrain, les difficultés rencontrées par les consultants lors du travail d'enquête sont rapportées ici. Une rapide évaluation de la méthodologie a été menée à cet égard.

2.1. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE D'ÉVALUATION RAPIDE

L'enquête d'évaluation rapide sur la situation des enfants utilisés dans des conflits armés en Afrique centrale vise à fournir l'information nécessaire à l'identification d'une stratégie d'action qui sera mise en œuvre lors de la deuxième phase du programme régional pour prévenir le recrutement d'enfants comme soldats et réintégrer ceux qui l'ont été. Il s'agit de mieux connaître et analyser les causes de l'utilisation des enfants dans les conflits armés; les différentes facettes du phénomène: modes de recrutement, tâches des enfants, vie quotidienne dans les groupes armés; les circonstances de la sortie des enfants du groupe armé; leurs conditions sociale et économique après avoir quitté le groupe armé; et leurs perspectives d'avenir.

L'évaluation rapide comprend également le recensement des acteurs et programmes d'assistance existants au bénéfice des ex-enfants soldats et passe en revue les résultats des programmes en matière de prévention et de réinsertion.

L'étude des enfants soldats pose un certain nombre de difficultés méthodologiques liées aux conditions d'accès au terrain, à la possible attitude des enfants vis-à-vis des enquêteurs, et enfin à l'activité même des enfants. Ces problèmes méthodologiques se posent également pour les autres acteurs impliqués dans les conflits armés (parents, représentants des groupes armés, etc.). En effet, outre le danger que cela représente, déterminer le nombre des enfants soldats est difficile du point de vue statistique. Les enfants soldats sont un cas typique de ce que les statisticiens appellent une population *rare* et *élusive*²². Les enfants soldats sont *rare*s du fait qu'ils ne représentent en général qu'une petite fraction de la population totale. De ce fait, même les enquêtes couvrant une vaste population (au niveau national par exemple), si elles étaient possibles, aboutiraient à l'échantillonnage d'un petit nombre d'enfants soldats

seulement. Si toutefois les enfants soldats étaient seulement *rare*s, des méthodes statistiques existent qui peuvent être utilisées pour déduire leur nombre. Mais ils sont également *élusifs*, c'est à dire qu'ils sont difficiles à observer. Même si l'on sait que des enfants soldats se trouvent dans une zone, il est très probable qu'ils vont échapper à l'échantillonnage des chercheurs.

Les informations recherchées dans le cadre de cette enquête sont donc purement *qualitatives* et concernent les processus d'évolution de la situation d'un enfant (successivement exposé au recrutement, participant au conflit et sorti du groupe armé) et, dans chaque situation, ses caractéristiques. Il ne s'agit donc en aucun cas de déterminer le nombre d'enfants soldats par pays et par groupe armé.

2.2. DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans le cadre de ce rapport, est considéré comme enfant toute personne âgée de moins de 18 ans, en conformité avec le protocole facultatif de la CDE et la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Une première distinction doit être faite entre les enfants *exposés* à des conflits armés et les enfants *y participant*. Les enquêtes se sont intéressées aux *enfants participant à des conflits armés* c'est-à-dire ceux qui effectuent des tâches ou remplissent des missions pour ou au côté de groupes armés. Dans ce sens, ils sont de véritables acteurs du conflit.

La convention n° 182 interdit le "*recrutement, forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés*" (article 3(a)). En outre, la recommandation n° 190 qui l'accompagne stipule au point 12 que doivent être considérés comme des infractions pénales: *c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant [...] pour des activités qui impliquent le port ou l'utilisation illégaux d'armes à feu ou d'autres armes*".

Egalement selon Graça Machel, est enfant soldat "tout enfant, garçon ou fille âgé de moins de 18 ans qui est recruté par obligation, par force *ou autrement* dans le but d'être utilisé pour des combats par des forces armées, des forces paramilitaires, des unités de défense civile ou d'autres groupes armés. Les enfants soldats sont utilisés pour des services sexuels, comme combattants,

²² Pedersen, Jon et al: "What should we know about children in armed conflict, and how should we go about knowing it?". In *Filling the Knowledge Gaps: A Research Agenda on the Impact of Armed Conflict on Children; Background Papers*. Florence: Instituto degli Innocenti & UN, (Florence, 2001); p. 38.

comme épouses 'obligées', messagers, porteurs ou cuisiniers²³."

Dans le cadre de ce programme ont aussi été considérés comme enfants soldats ceux recrutés autrement que par force ou obligation, ce qui élargit le champ de l'étude à l'ensemble des enfants soldats, quels qu'aient été les motifs et les mécanismes de leur recrutement. Nous avons inclus également dans cette étude les filles et les garçons qui vivent avec ou accompagnent des groupes armés.

Dans le cadre de cette étude, le terme *groupe armé* désigne les groupes étatiques ou non étatiques qui sont armés et sont engagés dans des conflits ou constitués à cette fin. Que le groupe armé combatte ou non à un moment donné (au moment de l'étude par exemple) est d'une importance secondaire. Le terme *groupe* signifie qu'il existe une forme de commandement des différentes personnes concernées, qui sont ainsi des *membres* du groupe.

Enfin, on parlera dans cette étude de l'*engagement* dans un groupe armé en considérant que l'engagement signifie la période correspondant à l'utilisation, ou l'intention d'utilisation, de l'enfant dans un conflit armé, au-delà de son seul recrutement.

Conformément aux définitions retenues et précisions conceptuelles mentionnées ci-dessus, l'enquête a donc porté sur les garçons et filles âgés de moins de 18 ans lors de leur recrutement, qui vivent ou ont vécu avec des groupes armés. Ces garçons et filles ont été recrutés par obligation, par force ou autrement, pour combattre, servir de gardes du corps, de messagers, d'espions, de porteurs, de cuisiniers, d'"épouses", ou pour rendre des "services sexuels".

2.3. LES PERSONNES ENQUÊTÉES OU « RÉPONDANTS »

Il convient, pour la compréhension du phénomène de l'engagement des enfants dans les conflits armés, de prendre en compte l'ensemble des personnes concernées et acteurs impliqués, à savoir:

- les enfants;
- les parents ou toute personne (membre de la

famille ou non) ayant ou ayant eu la responsabilité et la charge des enfants;

- les intermédiaires éventuels intervenant dans le recrutement des enfants;
- les représentants de groupes armés;
- les personnes ressource; il s'agit d'adultes témoins/victimes de l'utilisation des enfants soldats (par exemple un enseignant témoin du recrutement forcé d'enfants dans l'enceinte de son école), et de personnes qui ont travaillé / travaillent avec des ex-enfants soldats (personnel de programmes d'assistance, personnel médical, psychologues, chercheurs, responsables communautaires, etc.).

Trois catégories d'enfants sont sujets de l'étude:

- les enfants membres d'un groupe armé au moment de l'étude;
- les ex-enfants soldats ayant quitté le groupe armé au moment de l'étude²⁴;
- les enfants n'ayant jamais appartenu à un groupe armé.

L'intérêt de la troisième catégorie d'enfants interviewés (groupe témoin) réside dans le fait que, dans la perspective de la mise en place d'une stratégie de prévention, il est tout aussi important de comprendre pourquoi un enfant n'a pas été recruté que de savoir pourquoi d'autres l'ont été. L'étude pourra ainsi déterminer, en plus des facteurs qui contribuent au recrutement des enfants et qui participent de leur vulnérabilité, ceux qui réduisent celle-ci, dans un contexte donné.

Comme pour les enfants, les enquêtes ont été menées auprès de plusieurs catégories de parents:

- les parents dont un enfant est actuellement membre d'un groupe armé;
- les parents dont un enfant a été membre d'un groupe armé et a été relâché;
- les parents dont aucun enfant n'a été membre d'un groupe armé.

Le "parent" peut être, soit un des parents biologiques (le père ou la mère) de l'enfant, soit la personne qui avait la charge de l'enfant lorsqu'il a été recruté (oncle/tante, frère/sœur, grands-parents, ou encore une personne sans lien de parenté familiale).

²³ Machel, Graça: *The Machel Review 1996-2000*, Norway: UNIFEM, Canada: UNICEF, (2000); p. 5.

²⁴ Cette catégorie sera désignée sous l'appellation d'« enfants relâchés » dans le cadre de ce rapport, étant entendu que rentrent dans cette catégorie tous les ex-enfants soldats, qu'ils aient été relâchés, démobilisés, ou qu'ils se soient enfuis.

2.4. OUTILS DÉVELOPPÉS ET UTILISÉS POUR LA COLLECTE DES DONNÉES

La description et l'analyse du phénomène de l'engagement des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale reposent essentiellement sur trois outils: les questionnaires, les entretiens semi-structurés et les discussions de groupe. Chaque outil vise à recueillir un type d'information spécifique.

Les *questionnaires* procurent une information standardisée permettant une analyse statistique qualitative qui consiste à établir des corrélations entre variables et des comparaisons entre les sites retenus et pays de la sous-région. Un questionnaire spécifique a été préparé pour chacune des 6 catégories de répondants visés par l'étude, soit 6 questionnaires:

- questionnaire Enfant membre d'un groupe armé;
- questionnaire Enfant relâché;
- questionnaire Enfant n'ayant jamais appartenu à un groupe armé;
- questionnaire Parent dont un enfant est actuellement membre d'un groupe armé;
- questionnaire Parent dont un enfant a été membre d'un groupe armé et a été relâché;
- questionnaire Parent dont aucun enfant n'a été membre d'un groupe armé.

Chaque questionnaire est structuré à partir de l'histoire de l'enfant depuis la période précédant son engagement dans un groupe armé jusqu'à sa vie à l'heure actuelle et ses perspectives d'avenir. Les questionnaires à l'adresse des enfants sont ainsi divisés en plusieurs sections qui retracent leur parcours, à savoir:

- les événements antérieurs au recrutement qui peuvent avoir un rapport avec l'engagement de l'enfant dans un groupe armé (section **Antécédents**);
- les circonstances et raisons du recrutement de l'enfant mais aussi celui d'autres personnes, de membres de la famille, de personnes du même lieu, etc. (section **Recrutement**);
- les caractéristiques du groupe armé dont l'enfant a été membre (section **Groupe Armé**);
- l'activité militaire, la formation, les tâches et missions (section **Activité dans le groupe armé**);

- les conditions de vie dans le groupe armé (section **Vie Quotidienne dans le groupe armé**);
- les circonstances dans lesquelles l'enfant a quitté le groupe armé (section **Sortie du groupe armé**);
- la condition de l'enfant - moyens d'existence, relations sociales, état de santé - depuis qu'il a quitté le groupe armé, ses souhaits et perspectives (section **Situation actuelle et perspectives**).

Les différentes sections varient selon le statut de l'enfant²⁵. Pour faciliter la tâche des enquêteurs, un Manuel d'Administration des Questionnaires a été préparé par Fafo.

Les *entretiens semi-structurés* et les *discussions de groupe* permettent d'apporter un complément d'information par rapport aux questionnaires dans la mesure où ils ont approfondi des thèmes particuliers. Ils permettent de tenir compte de spécificités - d'une personne, d'un groupe armé, d'une situation - qui ne pouvaient être saisies par le questionnaire. Les entretiens semi-structurés et discussions de groupe ont également servi à développer des études de cas.

Un guide d'entretien contenant les sujets de discussion possibles a été préparé pour chacune des catégories d'enfants et de parents mentionnées ci-dessus, et pour 3 catégories additionnelles de répondants, soit 9 guides d'entretien au total:

- entretien Enfant membre d'un groupe armé;
- entretien Enfant relâché;
- entretien Enfant n'ayant jamais appartenu à un groupe armé;
- entretien Parent dont un enfant est actuellement membre d'un groupe armé;
- entretien Parent dont un enfant a été membre d'un groupe armé et a été relâché;
- entretien Parent dont aucun enfant n'a été membre d'un groupe armé;
- entretien Intermédiaire (personne qui a permis ou facilité l'engagement d'un enfant dans un groupe armé);
- entretien Représentant de groupe armé;
- entretien Personnes Ressource (personnel de centre de réhabilitation par exemple).

²⁵ Le contenu des différents questionnaires, décomposés en modules, est joint en annexe à ce rapport. L'ensemble des outils de recherche est disponible sur demande auprès du BIT-IPEC.

Il n'existe pas de guide pour les discussions de groupe, les sujets à aborder étant similaires à ceux des entretiens semi-structurés. De même que pour les questionnaires, un Manuel de Conduite des Entretiens a été préparé par Fafo et mis à disposition des enquêteurs.

Le nombre de questionnaires, d'entretiens semi-structurés et de discussions de groupe initialement prévu pour l'évaluation rapide dans le cadre du présent programme figure dans le tableau n°3.

2.5. FORMATION DES CONSULTANTS ET PRÉPARATION DU TRAVAIL DE TERRAIN

Par l'intermédiaire des structures de terrain du BIT (Equipe multi-disciplinaire de Yaoundé et Bureau de Zone de Kinshasa), 7 consultants nationaux ont été identifiés: 1 pour le Burundi, 2 pour le Congo, 3 pour la RDC et 1 pour le Rwanda. Ces consultants, ainsi que 2 chargés de programmes des Bureaux de Yaoundé et Kinshasa, ont participé à un atelier de formation sur les méthodes d'enquête qualitative (Yaoundé, 4-8 février 2002). La formation s'est articulée autour d'apports théoriques et d'exercices de simulation d'enquête. A l'issue de la formation, les consultants ont formé une équipe de 5 chercheurs dans chaque pays, supervisé et participé eux-mêmes aux enquêtes. Etant donné l'étendue du territoire de la RDC et du fait que sa partie orientale est occupée par des groupes rebelles, deux enquêtes ont été menées dans ce pays, l'une autour de Kinshasa, la capitale, l'autre autour de la ville de Goma.

Avant de commencer le travail de terrain, les consultants avaient reçu pour consigne d'évaluer la situation et les conditions de sécurité dans les sites retenus pour les

enquêtes. Ils devaient également prendre contact avec les autorités locales et, le cas échéant, les directeurs de centres de réhabilitation, les responsables militaires concernés, etc. Toutes les autorisations nécessaires devaient être obtenues avant le début des enquêtes afin d'en assurer le bon déroulement ainsi que la sécurité des enquêteurs et des répondants. Souvent, l'obtention de ces autorisations a posé des difficultés.

2.6. SÉLECTION DES RÉPONDANTS ET CHOIX DES SITES

2.6.1. Sélection des répondants

A la différence d'une étude quantitative classique, l'échantillon des répondants retenu ne peut prétendre être représentatif de l'ensemble de la population des enfants utilisés dans les conflits armés. Cependant, cet échantillon a, autant que possible, tenu compte de la diversité des situations individuelles, familiales et sociales au sein d'une même population. En particulier, pour les enfants ayant appartenu à un groupe armé et aujourd'hui relâchés, les deux critères fondamentaux retenus pour les enquêtes ont été le sexe et l'âge. Un équilibre tenant compte de ces deux critères devait donc être recherché par les enquêteurs pour la sélection des répondants.

Initialement, les enquêtes devaient couvrir un échantillon de 175 personnes au total, réparties de façon identique dans 5 sites sélectionnés. Toutefois, des difficultés rencontrées sur le terrain ont imposé la révision de la répartition de l'échantillon entre les différentes catégories de répondants. Le nombre d'enquêtes effectivement réalisées par pays selon le type d'outil figure dans les tableaux ci-dessous.

Tableau n°3: Exemple déchantillonnage - 5 sites sélectionnés pour un pays

	Questionnaires	Entretiens semi-structurés	Discussions de groupe
Enfant membre d'un groupe armé	40	15	5
Enfant relâché	40	15	5
Enfant jamais engagé	20	10	5
Parent d'enfant membre d'un groupe armé	30	10	5
Parent d'enfant relâché	30	10	5
Parent d'enfant jamais engagé	15	10	5
Intermédiaire		5	
Représentant de groupe armé		5	
Personne ressource		5	10
Total	175	85	40

NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'OUTIL PAR PAYS

Tableau n°4: Burundi

	Questionnaires	Entretiens semi-structurés	Discussions de groupe
Enfant membre d'un groupe armé	23	7	3
Enfant relâché	26	11	3
Enfant jamais engagé	13	6	3
Parent d'enfant membre d'un groupe armé	14	4	2
Parent d'enfant relâché	11	3	2
Parent d'enfant jamais engagé	9	5	3
Intermédiaire		0	
Représentant de groupe armé		1	
Personne ressource		10	0
Total	96	47	16

Tableau n°5: Congo

	Questionnaires	Entretiens semi-structurés	Discussions de groupe
Enfant membre d'un groupe armé	0	0	
Enfant relâché	40	20	
Enfant jamais engagé	20	7	4
Parent d'enfant membre d'un groupe armé	0	0	
Parent d'enfant relâché	29	6	
Parent d'enfant jamais engagé	15	5	2
Intermédiaire		0	
Représentant de groupe armé		5	
Personne ressource		5	0
Total	104	48	6

Tableau n°6: RDC

	Questionnaires		Entretiens semi-structurés		Discussions de groupe	
	Kinshasa	Goma	Kinshasa	Goma	Kinshasa	Goma
Enfant membre d'un groupe armé	43	40	12	16	4	5
Enfant relâché	36	40	0	14	4	5
Enfant jamais engagé	21	20	10	10	5	5
Parent d'enfant membre d'un groupe armé	37	30	8	11	4	5
Parent d'enfant relâché	23	30	7	10	3	5
Parent d'enfant jamais engagé	16	15	12	10	5	5
Intermédiaire			0	3		
Représentant de groupe armé			5	5		
Personne ressource			12	20	0	10
Total	176	175	66	99	25	40

Tableau n°7: Rwanda

	Questionnaires	Entretiens semi-structurés	Discussions de groupe
Enfant membre d'un groupe armé	0	0	0
Enfant relâché	22	9	4
Enfant jamais engagé	18	9	3
Parent d'enfant membre d'un groupe armé	0	0	0
Parent d'enfant relâché	6	5	9
Parent d'enfant jamais engagé	11	8	2
Intermédiaire		0	
Représentant de groupe armé		0	
Personne ressource		0	0
Total	57	31	18

Tableau n°8: Récapitulatif

	Burundi	Congo	RDC		Rwanda	Total
			Kinshasa	Goma		
Questionnaires	96	104	176	175	57	608
Entretiens semi-structurés	47	48	66	99	31	291
Discussions de groupe	16	6	25	40	18	105
Total	159	158	267	314	106	1004

Tableau n°9: Répartition des enfants enquêtés (questionnaires) selon le sexe

	Nombre Total	Sexe	
		G	F
Burundi	62	58	4
Congo	60	60	0
RDC	200	180	20
Rwanda	40	40	0
Total	362	338	24

2.6.2. Choix des sites

2.6.2.1. Burundi

Tableau n°10: Sites retenus pour les enquêtes d'évaluation rapide au Burundi

Nom des sites	Justifications du choix	Remarques
Bururi	Se situe dans une zone de combat Enquêtes dans la commune de Rumonge : première commune à utiliser des « gardiens de la paix »	
Cibitoke	Se situe dans une zone de combat Nombreux recrutements d'enfants, démobilisés ou « gardiens de la paix » Enquêtes dans les communes de Buganda (frontière avec la RDC) et Rugombo	
Kayanza	Se situe dans une zone de combat Enquêtes dans les communes de Muruta et Matongo Nombreux recrutements d'enfants : effectif le plus important et le plus actif de « gardiens de la paix » dans le pays (2000)	
Ruyigi	Province frontière avec la Tanzanie, susceptible de faire l'objet d'incursions rebelles.	A été choisie pour remplacer Gitega où l'enquête n'a pas pu avoir lieu (d'autorisation taudive).

Carte n°2: Burundi



2.6.2.2. Congo

Tableau n°11: Sites retenus pour les enquêtes d'évaluation rapide au Congo

Nom des sites	Justifications du choix	Remarques
Brazzaville	Localité concernée par les conflits armés Situation sécuritaire acceptable	Une enquête complémentaire a eu lieu à Brazzaville en remplacement de celle prévue dans la région du Pool, non accessible aux enquêteurs en raison de la recrudescence des hostilités.
Dolisie	Localité concernée par les conflits armés Situation sécuritaire acceptable	
Nkayi	Localité concernée par les conflits armés Situation sécuritaire acceptable	
Owando	Localité concernée par les conflits armés Situation sécuritaire acceptable	

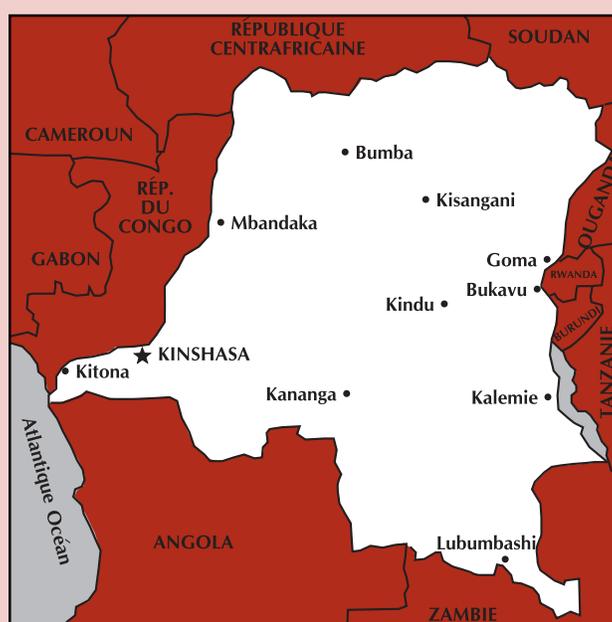
Carte n°3: Congo



2.6.2.3. RDC

Tableau n°12: Sites retenus pour les enquêtes d'évaluation rapide en RDC

Nom des sites	Justifications du choix	Remarques
Kinshasa	En 1997 les premiers enfants soldats « kadogos » recrutés par l'AFDL dans l'est du pays rentrent dans Kinshasa. Beaucoup y seront démobilisés. Kinshasa a été le point de départ de la 2 ^e guerre du Congo : environ 5000 adolescents ont été recrutés à Kinshasa suite à l'appel de mobilisation lancé à la radio en août 1998.	Une enquête complémentaire a eu lieu à Kinshasa en remplacement de celles prévues à Kitona, où aucun ex-enfant soldat n'a pu être identifié, et Lubumbashi, où le commandant de Région a refusé aux enquêteurs l'autorisation de rencontrer des enfants soldats.
Mbandaka	La province de l'Equateur est parmi les plus touchées par la guerre dont le nord est occupée par la rébellion. Actuellement, la ligne de front est située à moins de 100 Km de la ville, ce qui a poussé le gouvernement à déployer des troupes comprenant des enfants de moins de 18 ans sur ce front.	
Kananga	Kananga est située dans la province du Kasai oriental dont une partie est sous contrôle de la rébellion. La ville abrite par ailleurs les installations de l'Ecole de Formation des Officiers et se trouve dans une région riche en diamant.	
Goma	Théâtre des conflits interethniques depuis 1993, Goma connaît depuis cette date des recrutements massifs d'enfants. C'est du camp de Mushaki qu'est parti le premier acte officiel de démobilisation des enfants soldats par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD – groupe rebelle).	
Kalemie	La rébellion muleliste était partie de cette région, recrutant beaucoup d'enfants, et la guerre de 1996 a commencé dans cette même région.	
Bukavu	Bukavu est la première ville conquise par l'AFDL. De nombreux conflits ont lieu dans cette région.	
Kalehe-Kabare-Bunyakiri-Walikale	L'aéroport de Kavumu a servi de centre de recrutement et de formation pour de nombreux enfants.	



Carte n°4: RDC

2.6.2.4. Rwanda

Tableau n°13: Sites retenus pour les enquêtes d'évaluation rapide au Rwanda

Nom des sites	Justifications du choix	Remarques
Rubirizi (Ville de Kigali)	Les jeunes de l'Institut Supérieur d'Agronomie et d'Elevage (ISAE) de Rubirizi ont été choisis comme répondants pour avoir fait partie du groupe armé du FPR « Inkotanyi », devenu par la suite la Force rwandaise de Défense (RDF/FRD). Ces jeunes sont d'origines diverses (rwandaise ou étrangère). Ils ont été recrutés quand ils étaient pour la majeure partie au lycée.	Ce site a été proposé par la Commission nationale de démobilisation et de réinsertion.
Rugunga (Ville de Kigali)	Les jeunes du Lycée de Kigali de Rugunga ont été recrutés alors qu'ils allaient encore à l'école primaire. Ceux-ci sont d'origines diverses (rwandaise ou étrangère).	
Gikondo (Ville de Kigali)	Les jeunes de Gikondo constituent un autre type d'enfants ayant appartenu à des groupes armés combattant hors des frontières du pays. Ces enfants ont vécu une expérience différente de celle des jeunes ayant appartenu à un groupe armé agissant à l'intérieur du pays.	Ce site a été proposé par le Ministère des Affaires sociales et la Commission nationale de démobilisation et de réintégration.
Mutobo (Ruhengeri)	Le Centre de démobilisation de Mutobo est intéressant car les jeunes sont issus de plusieurs groupes dont les idéologies sont différentes. Certains proviennent de groupes armés combattant en RDC, d'autres de groupes rebelles agissant sur le territoire national. Certains enfants ont même appartenu aux 2 types de groupe.	Ce centre a été choisi compte tenu de la diversité des jeunes qu'il accueille.
Mutura (Gisenyi)	Cette province du Rwanda héberge des ex-enfants soldats de différents groupes armés qui ont opéré à partir de la RDC pour combattre le régime actuel du Rwanda. Après avoir été capturés et formés dans les centres de rééducation, ils ont été réintégrés professionnellement dans leur milieu d'origine.	Ce site a été choisi pour assurer la diversité géographique et qualitative des enquêtes.



Carte n°5: Rwanda

2.7. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

2.7.1. Difficultés contextuelles et logistiques

Les enquêtes dans les sites se sont déroulées dans des conditions logistiques contraignantes dues aux difficultés de déplacement et aux mesures de sécurité nécessaires. Pour cette raison, en RDC-ouest par exemple, les enquêtes se sont limitées aux grandes villes. Au Burundi et au Congo, des flambées de violence dans les sites initialement prévus d'être visités au moment des enquêtes ont retardé le travail de terrain dans la mesure où les activités ont dû être suspendues.

Sur le plan administratif, la collaboration avec les autorités nationales et locales s'est révélée satisfaisante dans l'ensemble, malgré quelques retards quant à la remise des autorisations nécessaires. Au Rwanda, les autorisations n'ont été délivrées que fin novembre 2002. La collaboration avec les forces armées a également répondu aux attentes dans l'ensemble, malgré une certaine méfiance quant à l'utilisation des résultats (Burundi) ou un scepticisme quant à l'opportunité des enquêtes (RDC) dans la mesure où de nombreuses études ont déjà été menées dans la région sans que des activités de suivi suffisantes n'aient été mises en place.

2.7.2. Difficultés méthodologiques

Les consultants ont été confrontés à plusieurs types de contraintes:

- *Le choix des répondants* possibles (trois catégories d'enfants, trois catégories de parents, représentants des groupes armés, intermédiaires, personnes ressource) semble pertinent, si ce n'est qu'il n'a pas été possible d'identifier des intermédiaires. L'analyse du recrutement des enfants dans les groupes armés ne laisse d'ailleurs pas supposer que des tierces personnes jouent un rôle significatif à cet égard.
- *L'identification des personnes enquêtées* a constitué une difficulté sérieuse dans tous les pays mais varie selon les catégories de répondants et les sites. Au Burundi, il n'a pas été possible de contacter des enfants membres de l'armée nationale ni ceux engagés dans des groupes rebelles. Ainsi, tous les enfants toujours membres d'un groupe armé interrogés

appartiennent aux forces para-militaires (les « gardiens de la paix »). Au Congo et en RDC, les consultants ont rapporté que les enfants sortis des groupes armés sont difficiles à approcher. En effet, les enfants déserteurs ou même relâchés, ont peur d'être repérés par leur ancien groupe armé ou le groupe adverse et d'être « punis » ou arrêtés: compte-tenu des risques encourus par les enfants, toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de garantir l'anonymat des répondants²⁶.

- Egalement par souci de protéger les enfants d'éventuelles repréailles et de garantir leur sécurité, les enquêteurs n'ont pas systématiquement cherché à *identifier les groupes armés* auxquels ont appartenu les enfants, sauf dans le cas du Rwanda où cela ne présentait pas de difficulté. Il n'a donc pas été possible de croiser les données ni de faire des recommandations spécifiques selon les groupes armés. Il ressort cependant des témoignages deux informations majeures sur l'appartenance aux groupes armés: dans certains pays, les enfants passent facilement d'un groupe à l'autre soit par opportunisme soit par contrainte. En particulier, lorsqu'ils se sont enfuis d'un groupe rebelle, les enfants sont « ré-utilisés » par les milices ou para-militaires pour briser définitivement l'ancienne allégeance. D'autre part, la différence de traitement est significative entre les enfants appartenant à des groupes rebelles, où les conditions de vie sont plus dures et les rapports entre soldats adultes et enfants plus violents, et ceux engagés dans l'armée ou les milices.
- Dans tous les cas, bien que l'on signale que les *filles* sont utilisées par les groupes armés dans la région, ce qui a été confirmé par les garçons interrogés lors des enquêtes, très peu ont pu être identifiées par les enquêteurs, même par réseautage. Cela peut être lié au fait qu'étant victimes d'une plus grande stigmatisation encore que les garçons, elles préfèrent « se faire oublier ». Il n'a donc pas été possible d'approfondir la situation particulière des filles dans les groupes armés. Malgré tout, une étude de cas a pu être construite sur la base des informations recueillies.

²⁶ Tous les noms des parents et enfants figurant dans ce rapport (témoignages et études de cas) ont été modifiés afin d'assurer la confidentialité des informations.

ETUDE DE CAS N° 1:

Les jeunes filles dans les groupes armés:
de l'intimité des chefs à l'abandon

Les groupes armés recrutent des jeunes filles mais ce phénomène est difficile à cerner. Leur vie au sein des groupes est dans l'ensemble très différente de celles des garçons. Il arrive qu'elles soient recrutées en même temps et suivent une formation identique. Les conditions d'entraînement sont extrêmement difficiles et certaines ne résistent pas aux mauvais traitements. Ensuite, elles sont le plus souvent forcées de devenir les « compagnes » des hommes adultes, tout en étant chargées des tâches domestiques dans le groupe: cuisine, vaisselle. Elles sont aussi parfois utilisées comme espions, devant errer à l'entrée des villages pour repérer l'éventuelle présence des groupes ennemis. Les différences de traitement et de conditions de vie entre filles et garçons du groupe rendent leurs rapports assez difficiles. Les adolescentes quittent le groupe le plus souvent enceintes, se retrouvant alors complètement seules, bannies de leur famille, de leur communauté d'origine et du groupe armé. Elles ont honte de leur passé et le cachent, rendant le contact avec les structures de réhabilitation encore plus difficile.

CARTON ROUGE
ou travail des enfants



KABONGIO-NSASE
5^{ème} B.
INSTITUT DES BEAUX-ARTS
KINSHASA/R.D.C.

Présentation d'un parcours d'une jeune fille de RDC.

Justine a 17 ans et est maintenant suivie par une structure de réinsertion.

Sa famille est d'une pauvreté extrême

La famille de Justine vient du sud Kivu. Ses deux parents sont vivants, mais le père est toujours absent. C'est donc la mère qui essaie de nourrir ses huit enfants grâce au petit commerce qu'elle tient mais qui appartient à quelqu'un d'autre. Les faibles revenus permettent tout juste de nourrir la famille et Justine raconte que les enfants sont obligés de se débrouiller pour obtenir le reste: vêtements, savon, etc. Justine, qui est la seule des enfants à être scolarisée, réussit bien à l'école, et à 14 ans, elle est en deuxième année secondaire.

A 14 ans, Justine est enceinte

L'absence du père et les longues heures de travail de la mère laissent les enfants livrés à eux-mêmes. Justine sort beaucoup, rencontre des hommes et se retrouve enceinte. Elle ne dit pas si cette grossesse

est la conséquence d'un viol, d'une relation consentie ou si elle se prostitue. Mais elle a honte, elle cache sa grossesse jusqu'au dernier moment, accouche seule dans un champ, et y laisse son bébé qui est retrouvé mort le lendemain. Après enquête dans le village, elle est identifiée comme étant la mère, et emmenée en prison.

A sa sortie de prison, elle n'a pas d'autre choix que de s'enrôler

Quand les troupes de l'AFDL rentrent dans sa ville, tous les prisonniers sont libérés mais Justine n'a nulle part où aller et elle entre dans le groupe armé. Elle y suit la formation militaire pendant neuf mois. Elle trouve les exercices physiques et militaires très durs et souffre beaucoup. Elle ne mange pas à sa faim, ne dort pas assez et elle a peur. Elle voit que les filles qui sont les « concubines » des commandants bénéficient d'un bien meilleur traitement. Elles sont mieux logées et échappent aux exercices militaires. A son tour, elle devient la partenaire sexuelle d'un chef. Elle a en même temps une fonction administrative et s'occupe de la distribution des vivres. Cela dure deux ans. A 16 ans, elle accouche d'une petite fille.

A la sortie du groupe armé, Justine ne sait pas où aller avec son bébé

Justine a maintenant dix-sept ans. Elle est démobilisée mais se retrouve sans revenus, et ne peut pas retourner dans son village. Vivre dans la rue avec son bébé est impossible. Une structure d'hébergement la recueille et lui parle d'une possibilité d'apprentissage mais rien n'est prévu pour la garde de son bébé. Elle ne peut donc pas démarrer de formation.

Justine estime qu'elle n'a aucun avenir

A dix-sept ans, sans formation, Justine voit son avenir très compromis. Parfois, elle pense que le mieux pour elle serait de retourner dans un groupe armé. Elle se dit qu'aucun homme ne voudra l'épouser s'il connaît son passé. Elle est désespérée et se demande comment elle va élever sa petite fille.

Pistes de réflexion autour du cas de Justine

Depuis sa première grossesse à 14 ans, Justine est marginalisée socialement. Cette marginalisation est essentiellement liée à l'accumulation de comportements individuels et sociaux qui maintiennent la femme dans un statut inférieur. Le père de famille se décharge de ses responsabilités sur sa femme qui doit assumer seule l'éducation de leurs huit enfants. Justine ne maîtrise pas sa fécondité et se retrouve précocement enceinte, sans qu'aucune structure ne puisse l'assister et lui venir en aide. Elle est rejetée par la société. Son engagement dans le groupe armé, perçu comme sa seule chance d'insertion dans une « communauté », n'est qu'un pis-aller. Une fois démobilisée, elle se retrouve tout à fait seule. Les structures classiques de réhabilitation des ex-combattants ne sont pas du tout adaptées pour les adolescentes, encore moins pour les jeunes mères. Son passage dans le groupe armé a accentué sa marginalisation et rend le retour dans sa famille impossible. Justine, pour réussir sa réintégration à la fois économique et sociale, devra donc se débarrasser d'un double stigmate: celui d'ex-membre d'un groupe armé, et celui de fille-mère, sort partagé par de nombreuses filles sorties des groupes armés.

- Finalement, une autre difficulté concerne la *longueur des questionnaires* et particulièrement celui adressé aux enfants relâchés dont l'administration prenait au moins une heure de temps. Selon les consultants, les enfants présentaient des signes de fatigue et certaines questions (composition du groupe armé, missions accomplies lors des combats, exactions commises, consommation de drogue, port d'une arme après la sortie du groupe armé), pouvaient les mettre mal à l'aise. De fait, soit par manque de concentration soit par volonté délibérée d'occulter certains faits, on peut douter de la véracité de certaines réponses et des contradictions ont été ainsi relevées lors de l'analyse. Ces contradictions sont par ailleurs riches d'enseignements.

En dépit du contexte troublé, d'un environnement parfois hostile et des difficultés survenues lors du déroulement des enquêtes, celles-ci ont pu être menées à bien dans tous les pays. Le travail mené par les consultants et les chercheurs sur le terrain ont permis d'obtenir de précieuses informations sur la situation des enfants soldats. Si certaines confirment des tendances connues, d'autres se révèlent plus surprenantes.

L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique Centrale: du recrutement à la sortie du groupe armé 3.

3.1. LES GUERRES CRÉENT UN CONTEXTE PROPICE AU RECRUTEMENT D'ENFANTS

3.1.1. Des enfants en situation de précarité

A travers les quatre enquêtes réalisées, on perçoit à quel point le conflit armé, régional ou national, bouleverse l'ensemble des structures traditionnelles. Les familles sont dispersées, déplacées, la plupart des gens perdent leur source de revenus, les écoles ne fonctionnent plus, ou mal. Les enfants sont désœuvrés, démunis et déboussolés par les violences dont ils sont témoins. Le discours idéologique et les rumeurs créent un climat qui pousse à prendre les armes. Tout concourt à faire des enfants une proie facile pour les recruteurs des différents groupes armés en présence.

Dans les quatre pays étudiés, nous retrouvons les éléments suivants, qui mettent les enfants particulièrement en danger d'être recrutés.

- **Un contexte économique difficile**

Beaucoup de familles ont fui leur lieu d'habitation, perdant par là-même leur source de revenus. Ceci est particulièrement vrai pour les agriculteurs qui, quittant leurs terres, perdent en même temps leur moyen de subsistance.

Dans tous les pays, et particulièrement dans les villes de province, de nombreuses familles se sont retrouvées sans ressource. Le manque de nourriture est une conséquence directe de la pauvreté et de la proximité avec la zone de conflits. Les familles dans lesquelles le père est décédé ou absent sont aussi dans une situation précaire.

Le taux de scolarisation chute dramatiquement pendant les conflits. Au Burundi, il est passé de 29% en 1993 à 19% en 1999. En RDC, « il a été estimé que la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'état est passé de 15,1% à 1,4% entre 1972 et 1990 »²⁷. En République du Congo, alors que le taux de scolarisation officiel est de 80%, à peine la moitié des enfants enquêtés étaient scolarisés au moment de leur recrutement.

La baisse ou l'absence de revenus des parents se conjuguent avec la déscolarisation massive des enfants pour pousser ces derniers à chercher un moyen de subvenir à leurs besoins.

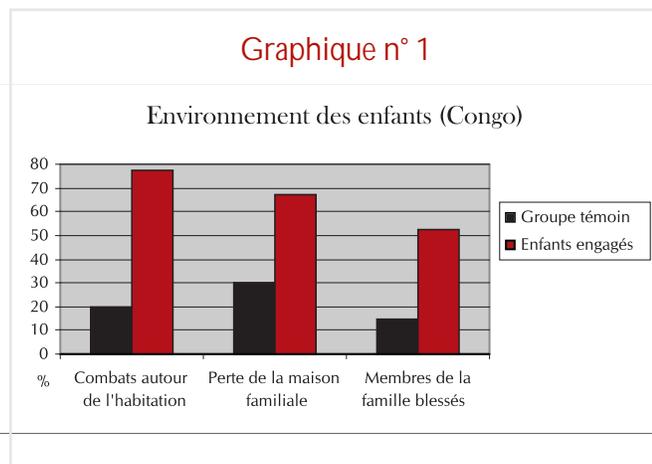
²⁷ PEEMANS, J.P, 1997, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, avant-propos de Benoît VERHAGEN, coll. Zaïre-Histoire et Société, Paris/Montréal: L'Harmattan.

• Un climat de violence et de peur

La présence d'armes en quantité contribue à la violence généralisée. La guerre est présente non seulement au front, mais jusque dans les maisons. Les enfants sont les premiers témoins des atrocités perpétrées sur leurs proches.

La proximité des combats et les rumeurs qui circulent sur les dangers toujours présents se combinent pour créer un climat généralisé de peur. Beaucoup de témoignages des enfants révèlent le sentiment de totale insécurité dans lequel ils vivent.

Les comparaisons entre l'environnement des enfants qui se sont engagés et les autres est révélatrice à cet égard. Un enfant qui grandit proche des lieux de combats, dont la famille est directement touchée par la guerre est beaucoup plus susceptible de s'engager que les autres.



• Un discours idéologique

Les conflits présentés dans les quatre rapports nationaux sont des guerres civiles. Des groupes s'opposent, pour des raisons politiques, économiques ou ethniques. Pour augmenter leurs effectifs et légitimer leurs actions, ces groupes se lancent dans des actions de propagande auprès de la population. Le premier leitmotiv est de parler du danger que représente l'ennemi. Sur ce discours, se greffe l'appel à la résistance et à la protection des proches. L'argumentaire présente alors l'engagement comme un devoir moral vis-à-vis de la communauté. Il n'y a plus qu'un pas à franchir pour qualifier de traîtres ceux qui ne prennent pas les armes. La pression exercée sur la population s'intensifie et il devient de plus en plus difficile de ne pas répondre à l'appel.

Cette propagande et l'appel à l'engagement sont relayés soit par les moyens de grande envergure (comme l'appel à la radio nationale en RDC en août 1998), soit de proche en proche.

• Un bouleversement complet de l'environnement familial des enfants

Les témoignages recueillis lors des entretiens semi-structurés, plus encore que les statistiques, montrent à quel point les familles sont touchées par les conflits armés.

Beaucoup de familles ont quitté leur maison et leurs terres pour fuir les combats. Dans les camps de réfugiés par exemple, le rythme et les occupations de tous les membres de la famille sont différents de ce à quoi ils étaient habitués: pas de champ à cultiver, pas de travail pour les adultes, pas d'école pour les enfants. Dans ces situations de rupture avec l'environnement familial, les relations entre adultes et enfants changent et les témoignages font état d'une perte d'autorité des adultes.

C'est parfois la mort ou le départ du père ou du grand frère qui vient bouleverser la famille, laissant à la mère seule la responsabilité matérielle et morale d'élever les enfants.

« Mon dernier fils a abandonné l'école très tôt, en classe de CM2 (5ème primaire). Il s'est alors mis à fumer du chanvre et à fréquenter des « sapeurs »²⁸. »
A la question de l'enquêteur sur son attitude face à l'enfant délinquant, la mère reprend: « A mon âge, qu'est-ce que je peux faire? Vous savez que les enfants d'aujourd'hui ont pris le rôle des adultes. Moi, j'ai essayé plusieurs fois de lui parler, mais çà (n'a servi à rien). A la maison, c'est lui qui commande. » Dans cette famille de huit enfants, seul celui-là s'est enrôlé.

—Véronique, 60 ans, parent d'ex-enfant soldat,
Brazzaville, avril 2002.

Dans d'autres cas, parents et enfants se retrouvent séparés par des centaines de kilomètres et l'enfant n'a donc plus de contact avec sa famille. Dans les zones de conflit, une proportion importante d'enfants se retrouvent seuls, ne pouvant compter que sur leurs propres moyens pour survivre.

²⁸ « Sapeur »: celui qui veut toujours être bien habillé.

3.1.2. Des conflits qui durent et un besoin de toujours plus de combattants

Dans les quatre pays concernés par l'étude, on est face à des conflits qui durent depuis de nombreuses années. La République Démocratique du Congo connaît une suite de guerres pratiquement sans interruption depuis le milieu des années 1990. Au Burundi, il n'y a pas eu de paix durable sur l'ensemble du territoire depuis 1993. Quant à la République du Congo, les milices politiques ont réapparu dès 1993. Les conflits armés de 1993, 1997, 1998/1999 et 2000/2002 se sont succédés, passant d'une zone à l'autre du pays.

Or, plus les guerres s'enlisent, plus le risque de recruter des soldats de plus en plus jeunes s'accroît. En effet, le « réservoir » d'hommes adultes s'amenuise et il faut bien puiser là où les « réserves » sont disponibles et abondantes. Ainsi, même si les enfants de moins de 18 ans ne sont pas spécifiquement recherchés par les militaires, ceux-ci auront tendance à faire quelques entorses aux procédures et recruter des mineurs si l'occasion se présente pour renflouer leurs rangs.

« Le recrutement des enfants existe dans l'armée. En raison du manque d'effectifs, le recrutement a parfois lieu deux fois l'an et on accepte tous ceux qui se présentent, quel que soit leur âge, jusqu'à ce qu'on ait atteint l'effectif voulu. »

—Burundi, un militaire qui a requis l'anonymat, mai 2002.

Les raisons citées par les recruteurs interrogés lors des enquêtes sont les suivantes :

- Les enfants sont courageux, ils n'ont pas conscience de la mort. Au nom de cette inconscience, les adultes vont envoyer les enfants dans les situations les plus risquées.

- Ils sont dociles, facilement manipulables.

« Ils exécutent les ordres à la lettre. »

—Bernard, agent recruteur, RDC, Kisangani, mai 2002.

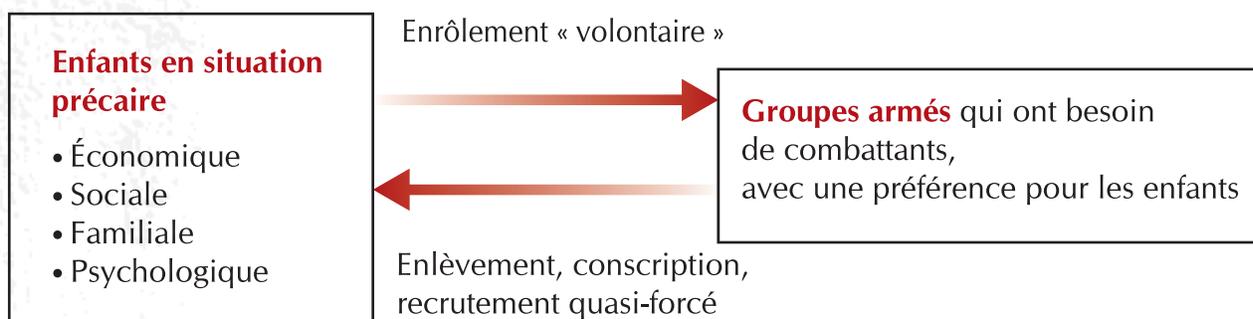
- Ils sont compétents

« Ils sont plus performants pour les missions difficiles et délicates, comme la pose des mines, les tâches d'éclaireur, le service de renseignements, etc. »

—Justin, représentant d'un groupe armé, RDC, Kisangani, mai 2002.

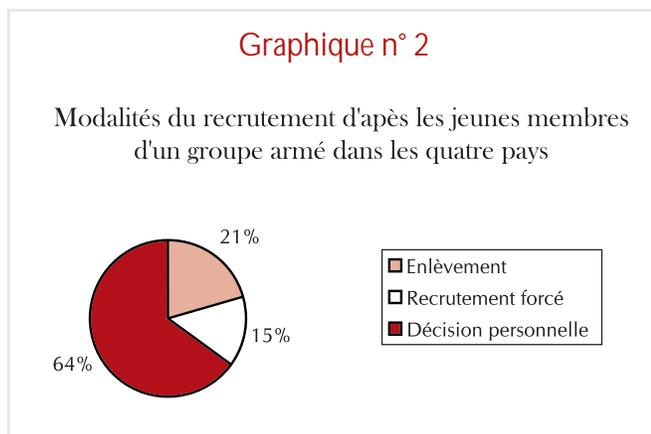
- Ils sont résistants, dynamiques.
- Ils sont une main-d'œuvre bon marché. Au Burundi, 94% des jeunes interrogés n'ont reçu aucun argent du groupe pour lequel ils travaillaient.
- Ils sont efficaces. Au Burundi, c'est après avoir constaté le succès de la présence des jeunes Gardiens de la paix dans une des provinces (Cibitoke) que la formule s'est étendue à tout le pays.

Tous ces arguments avancés par les recruteurs peuvent aisément être démontés: le « courage » des enfants est souvent le résultat d'un dopage physique et moral des enfants, comme l'illustre le paragraphe §3.5.5. La « docilité » est facilement obtenue grâce aux nombreuses et cruelles punitions que subissent les enfants qui désobéissent (§3.5.3.). Les prétendues résistance, compétence, efficacité des enfants font partie du discours flatteur par lequel les responsables des groupes armés « tiennent » les jeunes, alternant humiliations et félicitations. Quant à l'affirmation sur le faible coût des enfants, cela tient tout simplement aux promesses non tenues des recruteurs. Ils promettent aux enfants qu'ils seront payés comme les adultes et n'en font rien. (§3.5.9.)



3.1.3. Enfants en situation précaire et groupes armés cohabitent et se recherchent

On se retrouve donc dans une situation explosive où les enfants doivent trouver une solution pour assurer leur survie et côtoient des groupes armés qui sont à la recherche de combattants. Ce contexte, combiné à la pression ambiante, agit comme un véritable « champ magnétique » où les deux groupes s'attirent et conduit de nombreux jeunes à demander leur enrôlement. Selon les enquêtes, ces « volontaires » représentent 64% des enfants membres des groupes armés. Cependant, tous les enrôlements ne sont pas aussi « naturels » et 36% des enfants interrogés témoignent qu'ils ont été recrutés de force par les groupes armés.



3.2. LE RECRUTEMENT

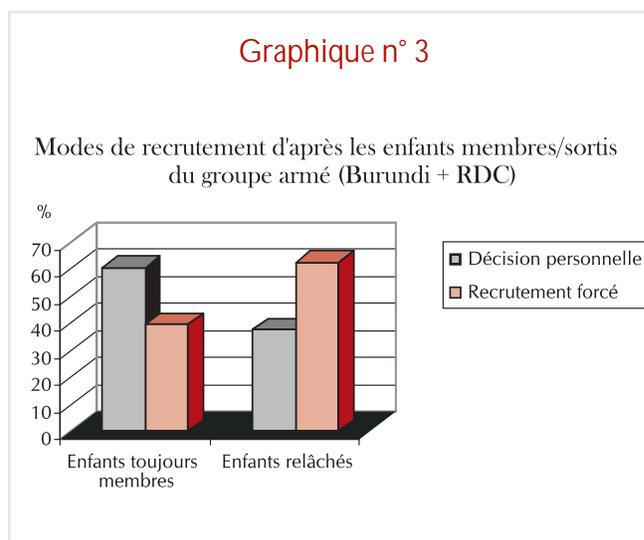
Dans le cadre de cette étude, nous avons distingué trois types de recrutement en fonction des résultats des enquêtes:

- L'enlèvement recouvre les situations dans lesquelles les enfants ont été pris de force, sous la menace d'armes.
- Le recrutement forcé s'applique à tous les cas où l'enfant n'a pas eu le choix de refuser. Il peut s'agir de pressions morales ou d'obligation de se présenter.
- Enfin, la décision personnelle concerne les situations dans lesquelles l'enfant a fait lui-même la démarche d'aller vers le groupe armé.

D'après les enquêtes réalisées auprès de jeunes membres de groupes armés, les proportions entre les différents types de recrutement sont sensiblement les mêmes dans les quatre pays étudiés.

Bien sûr, la large proportion d'enfants qui s'enrôlent de leur propre gré peut faire croire à une situation où les enfants s'enrôlent librement. L'étude montre que ce n'est pas le cas. Dans un premier temps, il apparaît que les frontières entre ces différents modes de recrutement sont loin d'être étanches. D'autre part, l'analyse des décisions personnelles prouve que dans la plupart des cas, il s'agit d'un choix fait sous de nombreuses pressions et dans l'ignorance des conséquences.

Cette ambiguïté sur le « volontariat » est illustrée par la différence d'appréciation sur les conditions de recrutement entre les jeunes toujours engagés au moment de l'enquête et ceux qui sont sortis des groupes armés. En effet, en regroupant les enlèvements, recrutements quasi-forcés ou avec menaces sous le nom de recrutement forcé, et en comparant les réponses des deux groupes d'enfants, on obtient le graphique suivant n°3:



Cette différence très importante dans les réponses des enfants quant à leur recrutement selon qu'ils sont toujours ou non membres d'un groupe armé mérite d'être analysée. Comment se fait-il que les jeunes ne disent pas du tout la même chose une fois sortis du groupe armé? Nous ne pouvons malheureusement qu'émettre des hypothèses qui demanderaient à être vérifiées.

- Ceux qui sont sortis du groupe armé sont ceux qui ne s'y plaisaient pas. Ils sont probablement ceux qui ont été forcés de rejoindre le groupe armé. Autrement dit, ceux qui rejoignent un groupe armé de leur propre gré sont moins susceptibles d'en sortir.

- Une fois sortis du groupe armé, repensant aux conditions de vie tellement difficiles qu'ils y ont connues, les jeunes ne peuvent admettre, ou même s'admettre à eux-mêmes, qu'ils y sont entrés de leur propre volonté. Même s'ils le déclaraient pendant leur présence dans le groupe armé, ils ne peuvent qu'affirmer le contraire avec quelques mois de recul.
- Puisque, malgré toutes les précautions prises, on perçoit dans les témoignages la peur de représailles après avoir parlé à l'enquêteur, on peut imaginer que l'enfant toujours membre du groupe armé n'ose pas dire qu'il a été forcé de s'enrôler.
- Enfin, il peut aussi s'agir d'une certaine fierté à faire croire que l'on a choisi ce « métier » difficile, fierté qui disparaît une fois que l'on est sorti du groupe et la réalité du recrutement forcé réapparaît à ce moment-là.

3.2.1. L'enlèvement

Ils sont près de 21% des enfants engagés à dire qu'ils ont été enlevés ou ont subi des menaces les forçant à s'enrôler. D'après tous les témoignages sur ce sujet, les groupes armés qui pratiquent l'enlèvement choisissent un moment favorable pendant lequel il y a peu ou pas d'adultes autour des enfants. Il peut s'agir d'enlèvements collectifs ou individuels.

« Au moment de mon recrutement, j'avais 16 ans et j'allais à l'école. Un jour, pendant les cours, un véhicule avec des rebelles armés est venu et a emmené tous les élèves. Tous les jeunes de 15 à 25 ans ont été arrêtés et conduits à Dogo. En route, les militaires nous apprenaient à manier les armes. Deux semaines après, nous avons été envoyés au front. »

—Ngoy, enfant membre d'un groupe armé, RDC, Mbandaka, mai 2002.

« C'est en fuyant les combats que j'ai été capturé sur la route de l'exode par un groupe armé avec d'autres enfants. On nous a attachés et bandé les yeux avec un mouchoir noir. J'avais 9 ans. »

—Patrice, 14 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

« Pendant que nous étions en zone rurale, fuyant les hostilités qui se déroulaient à Brazzaville, j'ai voulu aller voir mon père qui se trouvait dans une autre localité. C'est au retour de ma visite que j'ai été capturé et enrôlé de force dans un groupe armé religieux. »

—Lucien, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Bacongo, avril 2002.

« Je revenais de l'école quand les troupes régulières sont entrées dans notre village. Papa et maman avaient déjà quitté la maison. J'ai rejoint d'autres personnes qui fuyaient le village. En route, j'ai rencontré des miliciens armés. J'ai expliqué que je n'avais que 9 ans et que j'étais seul. Ils m'ont alors conduit auprès de leur chef qui m'a pris sous sa protection après une cérémonie. C'est comme ça que je suis devenu membre de leur groupe. »

—Bernard, 14 ans, ex-enfant soldat, Congo, avril 2002.

Nous reviendrons dans le chapitre « Arrivée » sur les premiers moments dans le groupe armé, mais nous pouvons déjà signaler que les enlèvements sont suivis de conditions plus difficiles que dans les autres cas de recrutement, que les enfants subissent des violences plus grandes et qu'ils sont envoyés au combat plus rapidement.

3.2.2. Le recrutement forcé, parfois accompagné de menaces

Le recrutement forcé se pratique dans les quatre pays étudiés, et les exemples se retrouvent tant du côté des groupes rebelles que des armées nationales.

Dans les exemples présentés, on voit que les menaces portent sur l'enfant et sa famille.

« Les rebelles sont venus à la maison pour me recruter et m'ont menacé si je refusais de les suivre. J'ai accepté parce que même si eux ne me tuaient pas, les militaires le feraient de toute façon. »

—Donat, ex-enfant soldat, Burundi, mai 2002.

« Les familles qui n'acceptaient pas de laisser partir leurs enfants étaient considérées comme des traîtres et risquaient des représailles. »

—Discussion de groupe avec des ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, juin 2002.

Il n'y a pas dans les quatre pays concernés de conscription officielle de mineurs. Néanmoins, la pression exercée dans certaines zones par les autorités militaires pour inciter les jeunes à rejoindre les rangs de l'armée peut être assimilée à un recrutement forcé.

En RDC, ce sont les jeunes relâchés (près des deux tiers d'entre eux) qui, rétrospectivement, disent que leur engagement était en fait une conscription, alors que pratiquement aucun jeune actuellement membre parle de recrutement forcé.

Au Burundi, le recrutement des gardiens de la paix était effectué par l'administration locale en collaboration avec les forces de l'ordre. Tout garçon apte physiquement, qui n'allait pas à l'école et n'avait pas d'occupation régulière était concerné par le recrutement.

« On n'avait pas le choix, on était obligé de se présenter aux autorités pour l'enrôlement avec d'autres jeunes. Si on refusait de s'engager, il y avait des sanctions. On devait payer des amendes et parfois on était emprisonné. »

—Cyprien, 20 ans, jeune gardien de la paix, Burundi, Kayanza, avril 2002.

D'autres témoignages font état de la possibilité d'échapper au recrutement obligatoire en payant les recruteurs.

3.2.3. Les raisons invoquées par les enfants pour expliquer leur désir de rejoindre un groupe armé

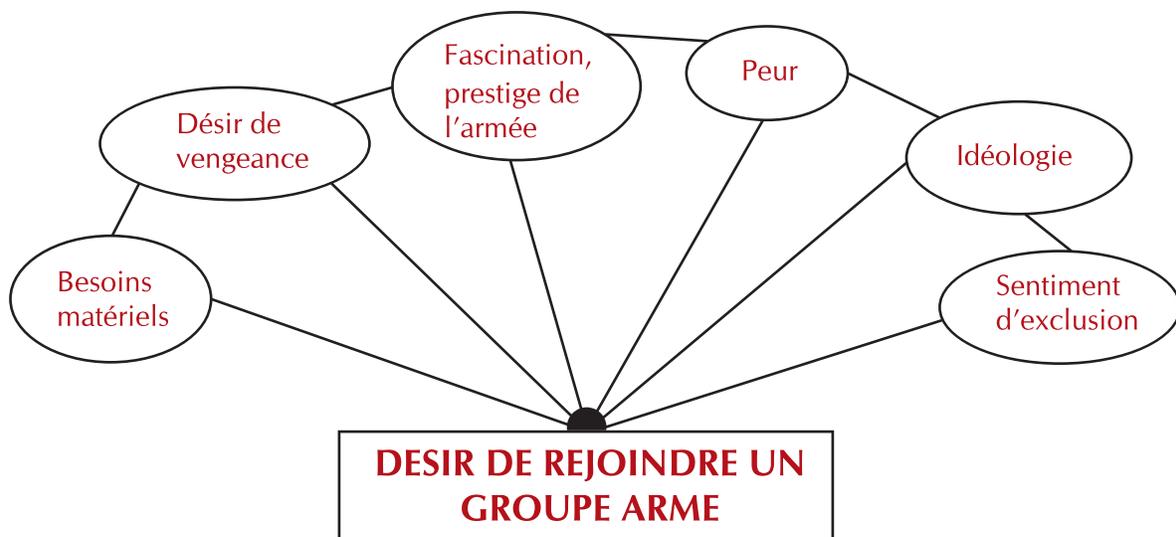
Les témoignages des jeunes ayant été membres de groupes armés montrent que les raisons pour lesquelles ils se sont engagés sont souvent multiples, et non exclusives. Nous les étudions une par une dans la suite de ce chapitre, mais il ne faut pas oublier les interactions entre elles. Ces raisons et le lien entre elles peuvent se résumer par le schéma ci-dessous.

On comprend par exemple que besoins matériels et désir de quitter la famille sont parfois liés aux dures conditions de vie dans la famille. Des parents d'ex-enfants soldats de RDC expriment cette imbrication des causes:

« Quand on ne peut plus subvenir aux besoins de nos enfants, il devient difficile de les maîtriser et du coup, beaucoup d'entre eux s'enrôlent. »

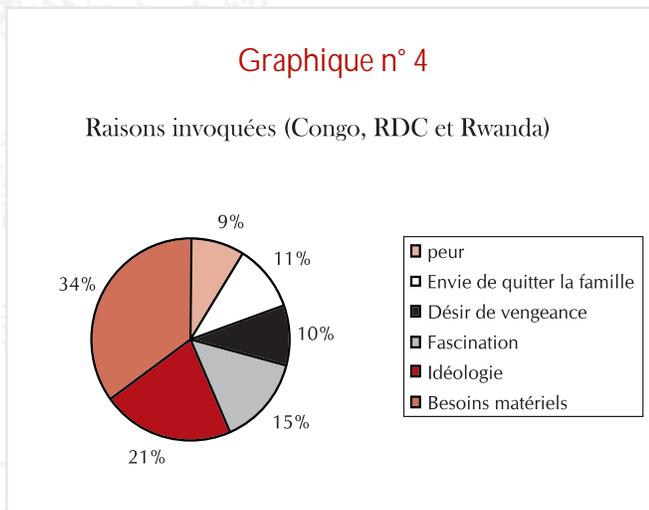
—Discussion de groupe avec des parents d'ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, mai 2002.

Ou bien, comme dans le témoignage ci-dessous, les raisons s'ajoutent les unes aux autres: le « vieux rêve » est ravivé par l'appel de la radio pour un enfant qui voit que ses chances de trouver un travail rémunéré sont faibles étant donné son peu de formation. L'appel devient l'opportunité qui se présente et qu'il ne faut pas manquer.



« J'avais toujours rêvé de devenir militaire ou d'avoir un petit commerce. Suite au communiqué de la radio de Kananga qui demandait des volontaires et compte tenu de mon faible niveau d'études, je me suis présenté au commandant afin de m'enrôler. »

—Paul, ex-enfant soldat, RDC, Kananga, mai 2002.



D'après les enquêtes, les différentes raisons apparaissent selon les fréquences mentionnées dans le graphique n° 4.

Une très large proportion de jeunes évoquent la grande détresse matérielle dans laquelle ils se trouvaient juste avant de rejoindre le groupe armé. Le terme de « survie » est fréquemment employé dans les témoignages. D'autre part, il est intéressant de noter que dans ce cas, la quasi-totalité des jeunes parlent de leur engagement dans le groupe armé comme s'ils avaient choisi un métier comme un autre.

3.2.3.1. La détresse et les besoins matériels

Parmi les 34% qui expliquent leur choix pour des raisons matérielles, on distingue, en proportions égales, ceux qui le font pour des raisons de survie immédiate et ceux qui voient dans le groupe armé une possibilité de bien gagner leur vie à long terme.

« Au moment de la guerre de 1998-99, toute la famille a été dispersée et je me suis retrouvé seul. Pour survivre, j'ai été obligé de rentrer dans le groupe des cocoyes. »

—Lucien, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

« J'ai intégré la milice parce que je pensais obtenir un emploi rémunérateur après les combats. Je savais que je prenais de très grands risques de mourir, mais je n'avais pas d'autre choix. Ma mère agricultrice avait du mal à nous nourrir. A la différence des autres jeunes qui ont intégré le groupe par idéologie, j'y suis allé avec l'objectif de devenir un salarié. »

—Sylvestre, 18 ans, ex-enfant soldat, 5ème enfant d'une famille de 9, orphelin de père, Congo, Owando, mai 2002.

Il faut aussi mentionner le cas de la République Démocratique du Congo où l'armée qui recrutait promettait 100 US dollars aux nouvelles recrues, promesse qui a attiré de nombreux jeunes.

« Mon père avait quitté la maison depuis plusieurs années, et un jour, ma mère aussi a disparu. Alors, c'est ma grand-mère qui m'a recueilli. Mais elle n'avait pas les moyens de me prendre en charge. J'ai commencé à travailler comme porteur mais cela ne suffisait pas à payer mes études. Donc, quand j'ai entendu que l'armée recrutait et payait une solde, j'y suis allé, dans l'espoir de vivre mieux. »

—Kanku, 17 ans, ex-enfant soldat, RDC, Kasai, avril 2002.

Pour comprendre la situation économique des jeunes avant leur enrôlement, nous pouvons analyser deux des indicateurs de l'enquête: le lien de l'enfant avec sa famille et la situation professionnelle du chef de foyer.

La très forte proportion de jeunes qui vivaient hors de leur famille au moment du recrutement se retrouve dans le pourcentage élevé de jeunes qui disent avoir rejoint le groupe armé pour survivre. Ils sont 45% en RDC et au Congo à vivre sans leurs parents au moment de leur recrutement. On est donc face à une situation de détresse économique, l'enfant devant trouver seul de quoi se nourrir et se loger.

C'est ce dont témoignent beaucoup d'enfants qui, ayant fui leur village après des combats meurtriers pour leurs proches, se retrouvent seuls à errer et se cacher dans les environs. L'enrôlement dans le groupe armé est vécu comme un soulagement.

« Depuis la mort de ma mère et de mes frères pendant un combat dans le village, j'étais dans la

brousse. C'était dur de trouver de quoi manger. Quand le FPR est passé près de là où je me cachais, je me suis précipité vers eux pour qu'ils me prennent. »

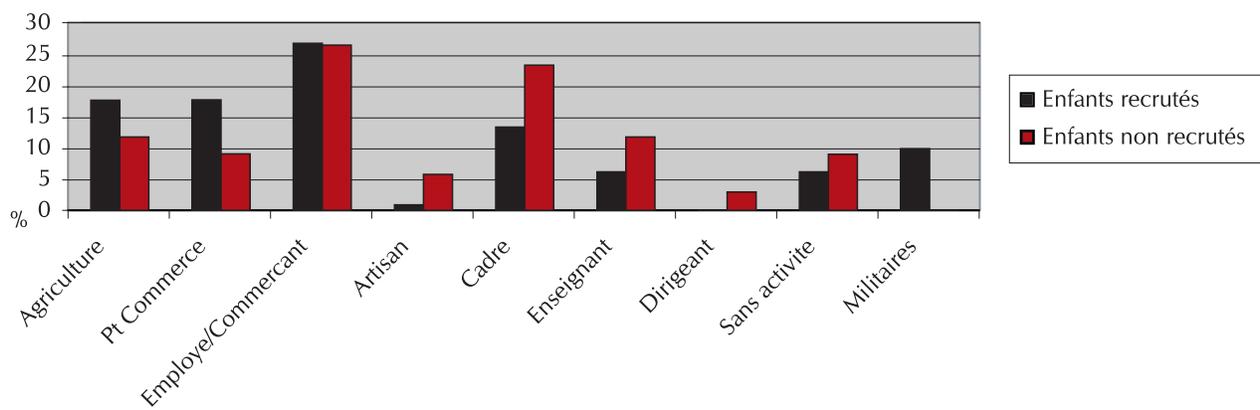
—Juvénal, ex-enfant soldat, Rwanda, Rubirizi, décembre 2002.

3.2.3.2. La fascination qu'exerce l'armée sur les jeunes

15% des enfants enquêtés affirment s'être engagés par attrait de la vie militaire. On retrouve dans de nombreux témoignages l'expression de la forte attirance des jeunes pour les groupes armés en raison du prestige de l'uniforme, du port d'arme ou du statut social.

Graphique n° 5

Activité des parents (RDC et Congo)



On verra plus loin que l'enfant qui vit seul est également plus exposé au contact des groupes armés, et donc plus susceptible d'être recruté directement.

Pour estimer la situation économique de la famille de l'enfant au moment de son recrutement, nous avons fait la comparaison avec le groupe témoin d'enfants jamais engagés (graphique n°5).

La différence n'est pas très significative mais on peut quand même noter que les enfants qui se sont engagés viennent de foyers où la situation du chef de famille est plus précaire (agriculture, commerce). Par contre, la différence est nette sur les métiers qui offrent un revenu régulier et plus élevé (enseignant, cadre, dirigeant): ils sont près de 40% des enfants jamais engagés à vivre dans un foyer dont le chef de famille exerce une de ces professions contre à peine 20% pour les enfants soldats. Enfin, il est important de noter que 10% des enfants engagés ont un père militaire, ce qui n'est le cas pour aucun enfant du groupe témoin.

« Le métier des armes me fascinait et j'avais beaucoup d'admiration pour mon père et ses amis militaires. »

—Anatole, 18 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

Cet attrait est renforcé par la promesse de revenus importants, spécialement pour ceux qui n'ont pas fait d'études.

3.2.3.3. Un sentiment d'exclusion

Un peu plus d'un enfant sur dix (11%) dit avoir choisi de rejoindre un groupe armé pour quitter sa famille. Il est frappant de constater que dans bien des cas, l'enfant soldat est le seul de sa famille à s'être enrôlé. Au Congo par exemple, 75% des parents d'enfant engagé disent qu'un seul de leurs enfants s'est enrôlé dans un groupe armé. Nous avons identifié deux lieux d'exclusion de l'enfant: la famille et l'école.

ETUDE DE CAS N°2:

Le travail est au cœur de l'enrôlement des enfants

Le travail, ou l'absence de travail, ponctuent le parcours des enfants soldats, de leur enrôlement à leur sortie des groupes armés.

Présentation d'un parcours d'un enfant du Congo.
Augustin a 17 ans et est maintenant suivi par une structure de réinsertion.

A 8 ans, Augustin est déscolarisé faute d'argent dans le foyer

Le père d'Augustin meurt quand il a huit ans. Sa mère n'a pas de travail et ne peut donc pas payer les frais scolaires. Il quitte l'école en 2^{ème} année de l'école primaire. La mère parle de lui comme un « poids mort » car il ne travaille pas. Malgré cela, il refuse de s'impliquer dans les conflits de 1993 et 1997. Il a alors respectivement 8 et 12 ans et n'a aucune attirance pour les groupes armés.

A 14 ans, il cherche désespérément du travail

Augustin et sa mère ont quitté leur ville d'origine pendant les conflits. En 1997, ils reviennent chez eux et Augustin espère trouver du travail. Malheureusement, les conflits ont ravagé la vie économique et le marché du travail est au plus bas. Il ne trouve rien.

Un nouveau conflit éclate et Augustin cherche à s'engager

Quand la guerre reprend en 1999, Augustin est toujours en quête d'un travail pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa mère. Il se dit alors que l'engagement dans un groupe armé lui permettra de gagner de l'argent. Il demande à des amis de le tenir au courant de tous les recrutements en cours dans les différents groupes. Il n'y a aucun ressort idéologique dans son envie de s'enrôler.

Augustin voit cet enrôlement comme la première étape de son engagement définitif

Avant de se faire enrôler, Augustin obtient des promesses d'engagement définitif dans l'armée à la fin des conflits. Il présente son engagement de cette façon à sa mère qui accepte en disant que ce départ contribuera à améliorer leur sort. La mère voit donc elle aussi uniquement la promesse d'un avenir stable et d'un revenu régulier dans l'engagement de son fils dans l'armée.

Il parle de ses premiers mois comme un apprentissage de son futur métier

Il évoque la dureté de ses premiers combats. Beaucoup de camarades sont blessés. Toutefois, il reste très enthousiaste car il s'agit pour lui d'apprendre son futur métier. Tout est vécu comme étant important non pour le présent, mais pour l'avenir qui lui a été promis au sein de l'armée.

Il trouve les conditions de vie très difficiles mais « tient le coup » en pensant à son futur travail

Les conditions de vie sont très dures et Augustin commet des actes qu'il ne pensait pas faire un jour: il se drogue, il pille et par deux fois, il viole une femme. Tous les jeunes souffrent de cette vie et beaucoup fuient. Mais lui veut rester jusqu'à la fin de la guerre.

A la fin du conflit, Augustin n'intègre pas l'armée et rentre chez sa mère

Là, c'est la déception pour le jeune et sa mère. Augustin a réussi à accumuler quelques ressources qu'il rapporte à la maison mais sa mère sait que cela provient de pillages et ne veut pas garder ces biens acquis malhonnêtement. La tension monte au sein de la famille.

Il quitte sa mère, s'installe seul en ville et monte un petit commerce

Ne supportant plus la vie à la maison, il loue une chambre en ville. Il met ce qui lui reste d'argent pour monter un petit commerce. Il est seul dans cette initiative. Il n'a pas de soutien familial et ne bénéficie d'aucun appui extérieur.

Son commerce échoue et il retrouve ses habitudes du groupe armé

Sans conseil technique, sans aide matérielle, il ne peut faire durer son projet de commerce et doit tout arrêter. Il a alors dépensé tout ce qu'il avait. Il se retrouve désœuvré et sans argent. C'est la spirale: il se remet à boire, comme dans le groupe armé, dit-il. Il reprend aussi de la drogue. Il a honte de lui et n'ose plus aller voir sa mère. Il s'isole de plus en plus.

L'annonce de réinsertion des ex-combattants le contacte et lui propose d'apprendre un métier

Il souhaite recevoir une formation technique car c'est pour lui le seul espoir de prendre en charge sa mère. Son discours est le même que trois ans plus tôt. Ce qu'il veut, c'est un métier qui lui procure des revenus suffisants pour eux deux. En 1999, il avait cru que l'armée pourrait lui offrir ce métier. Il est déçu qu'elle n'ait pas tenu ses promesses. Il n'a désormais d'autre alternative que de faire confiance à cette nouvelle proposition.

Pistes de réflexion autour du cas d'Augustin

Dans le cas d'Augustin, on est frappé de voir que les trois ans de souffrances au sein du groupe armé le ramènent exactement à son point de départ: la recherche d'un travail.

C'est à cause de l'absence de travail de ses parents qu'il a été jeté dans cette spirale et on peut penser qu'un soutien apporté à sa famille au décès du père lui aurait permis de continuer l'école.

D'autre part, si quand il cherchait un travail en 1999, il avait eu une alternative à l'enrôlement, il est probable qu'il ne se serait pas engagé. Il était à la recherche d'un travail et n'a trouvé à ce moment-là que la promesse d'un futur emploi dans l'armée. Faute de mieux, il a accepté.

Aujourd'hui la structure de réinsertion lui propose une formation en vue d'apprendre un métier technique et cela semble lui convenir. Il espère avoir enfin trouver un moyen de subvenir aux besoins de sa famille.

L'exclusion familiale s'explique par l'isolement ou la maltraitance que l'enfant subit au sein du foyer. Ce sentiment apparaît parfois après le remariage de l'un des parents. L'enfant va chercher à tout prix à quitter sa famille et l'enrôlement dans un groupe armé est alors vu comme une échappatoire. Cet enrôlement intervient soit directement après le départ de la maison, soit après un passage comme enfant de la rue.

« J'avais perdu ma mère, je vivais avec mon père et sa deuxième femme. Celle-ci me traitait mal et ses enfants qui vivaient avec nous ne me respectaient pas. Chaque fois qu'un objet disparaissait dans la maison, mes demi-frères ou leur mère m'accusaient toujours et mon père me frappait. La maman de la maison avait l'habitude de répéter que j'étais sorcier et mon père et les autres membres de la famille ne me parlaient plus. J'ai décidé d'aller vivre avec d'autres enfants dans un salon de coiffure qui ne fermait pas pendant la nuit. » C'est ainsi qu'il deviendra enfant de la rue, et ensuite enfant soldat.

—Kasereka, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

L'exclusion scolaire semble directement liée à un sentiment d'échec ressenti par les enfants. Les entretiens réalisés en RDC corroborent cette hypothèse. En effet, si un grand nombre d'enfants étaient effectivement scolarisés avant leur recrutement (68,4%), en revanche, ils ont dans l'ensemble un important retard scolaire. Plus de la moitié des enfants scolarisés a un an de retard sur le programme, et un tiers des enfants de plus de 14 ans sont encore à l'école primaire. Ces situations d'échec sont souvent mal vécues et peuvent entraîner un désir de changement chez l'enfant.

Dans les cas de passage direct de la famille au groupe armé, l'enfant part presque toujours sans prévenir sa famille.

3.2.3.4. Les raisons idéologiques

Ces raisons sont relativement peu énoncées en tant que telles (21%), mais les récits montrent qu'elles sont loin d'être négligeables. D'autre part, la pression qu'exercent les adultes engagés sur des jeunes susceptibles de rejoindre leurs rangs prend en compte des facteurs idéologiques.

En RDC, ils sont 21% à affirmer s'être enrôlés pour libérer le pays. L'engagement est alors présenté comme

un devoir moral, un service rendu à sa communauté.

« Les parents nous disaient qu'on partait défendre une cause noble. »

—Discussion de groupe avec des ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, juin 2002.

Dans le cas du Burundi, le conflit ethnique sous-tend tous les discours des différents groupes et on ne peut donc pas exclure les raisons idéologiques dans l'engagement des jeunes. Pourtant, très peu l'énoncent comme étant à l'origine de leur décision de rejoindre un groupe armé. Le témoignage suivant fait explicitement référence à des raisons idéologiques:

« Cela faisait longtemps que je voulais entrer dans l'armée régulière pour briser le mythe selon lequel les gens de mon ethnie ne sont pas acceptés dans l'armée. »

—Célestin, 25 ans, ex-enfant soldat, Burundi, Rumonge, mai 2002.

Des enfants ex-membres de groupes rebelles au Burundi parlent des campagnes de « sensibilisation » organisées sur toutes les collines.

« Il y avait une personne de désignée pour chaque colline qui venait nous faire des discours. Tous les jeunes hutus étaient concernés. Il nous disait que le groupe voulait nous recruter pour venger nos familles décimées en 1972, pour conquérir l'armée et faire une armée hutue, pour se venger des militaires qui maltraitent les villageois, pour assurer notre survie et notre protection et pour ne pas risquer d'être massacrés par l'armée tutsie. »

Un autre enfant ajoute: « Nous étions passionnés par ces enseignements et voulions tous nous engager. Seuls ceux qui avaient des parents très sévères n'ont pas suivi, car les parents leur interdisaient. »

—Discussion de groupe, ex-enfants soldats, 15 à 22 ans, Burundi, Rumonge, mai 2002.

Au Rwanda, certains ex-enfants soldats racontent comment des campagnes de propagande les ont incités à s'enrôler.

« Avant, je savais que je vivais à l'étranger, mais cela ne me dérangeait pas. Je ne comprenais pas pourquoi des Rwandais se battaient contre d'autres Rwandais. Mais en écoutant la radio, j'ai soudain compris que nous n'avions pas le droit de vivre au Rwanda. Alors, j'ai eu envie, moi aussi, de me battre pour ce droit. C'est pour cela que je suis rentré dans le groupe armé. »

—Charles, ex-enfant soldat, Rwanda, Rugunga, décembre 2002.

3.2.3.5. La peur

Au Burundi, l'étude montre que beaucoup de jeunes qui vivaient dans les collines se trouvaient dans une insécurité permanente et l'enrôlement dans un groupe armé est alors perçu comme un moindre mal, voire une protection. On retrouve cette peur et le besoin de protection qui lui est associé dans tous les cas d'enrôlement dans les groupes rebelles. La logique est que la seule façon d'être sûr de ne pas être attaqués par les rebelles, c'est d'en faire partie.

L'autre situation où la peur est à l'origine de l'enrôlement volontaire est le cas des jeunes qui ont quitté un premier groupe armé. Ils sont terrorisés à l'idée d'être repris ou traités de traîtres s'ils ont fui, et un nouvel enrôlement est perçu comme une protection, au moins temporaire.

3.2.3.6. Le désir de vengeance

De nombreux enfants ont été témoins de violences infligées à leurs proches. On sent dans le discours un basculement dans l'état d'esprit du jeune qui n'est plus le même après ces scènes d'horreur. Cet état de choc psychologique se combine avec un éclatement de la famille (décès du père ou du grand frère, fuite,...) qui laisse l'enfant dans une situation matérielle précaire. On voit à travers les différents témoignages que le passage de l'envie de venger sa famille à l'enrôlement volontaire se fait aussi bien chez des jeunes qui y avaient déjà pensé que chez ceux qui n'y avaient jamais songé.

« Durant le premier conflit de 1993, ce sont des jeunes, formés par le pouvoir politique de l'époque qui s'engageaient. Je n'avais alors aucune admiration pour ces jeunes. Mais la mort de mon frère aîné m'a fait changer d'avis. Je me suis engagé volontairement. »

—Nzuzi, 14 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

Le second témoignage présenté, est celui d'un enfant qui n'avait jamais pensé s'enrôler avant les atrocités dont sa famille a été victime. On sent dans le récit que l'horreur de l'agression dure une éternité alors que la décision de rejoindre un groupe armé s'impose à lui en quelques secondes.

« Aujourd'hui, j'ai 17 ans. J'ai toujours vécu une vie tranquille jusqu'au jour où elle a basculé dans le drame. Lors du conflit de 1999, l'armée régulière a fait une descente dans mon village. Pris de peur, les gens fuyaient vers la forêt. Nous allions partir nous aussi quand deux soldats sont entrés dans notre maison. J'étais avec mon père, ma mère, mon grand frère, ma sœur âgée de 17 ans. Ils ont commencé à nous menacer et exigeaient que mon père leur donne de l'argent. Mon père n'avait rien, ma mère leur a donné 15'000 francs CFA qu'elle avait sur elle. Mais ce n'était pas assez et ils ont menacé de tuer mon frère. Mon père et ma mère les ont suppliés de le laisser, mais ils brandissaient leurs armes et ils ont décidé de violer ma sœur. Mon père, qui voulait s'opposer, a été abattu sur le coup. Ils ont également tiré sur mon frère, il avait du sang partout, et moi, je ne bougeais pas de là où j'étais. Ils ont violé ma mère devant nous. Quand ils ont eu fini, ils nous ont demandé de partir très vite... Une fois que nous avons trouvé un refuge sûr dans la forêt, j'ai demandé à nos voisins de s'occuper de ma famille. Je venais de décider de m'intégrer dans un groupe rebelle, car je voulais venger ma famille à tout prix. J'ai rejoint un groupe d'enfants qui voulaient la même chose. J'avais 14 ans. »

—Valentin, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Dolisie, mai 2002.

L'enfant qui s'enrôle dans un groupe armé à la suite d'un tel choc est prêt à tout, au moins pendant un certain temps. Il est une recrue de choix pour les groupes armés car sa détermination le rend prêt à combattre sans limite. Le même enfant continue son récit:

« J'ai tué ceux que je considérais comme mes ennemis. Je n'avais pas de remords car l'image de

mes parents était toujours là, les atrocités qu'ils avaient subies me donnaient du courage et je ne manquais aucun combat. »

—Valentin, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Dolisie, mai 2002.

3.2.4. Le contexte catalyseur

Indépendamment des raisons que les jeunes identifient comme étant à l'origine de leur volonté de rejoindre un groupe armé, nous présentons ci-dessous deux facteurs qui vont influencer les jeunes, consciemment ou inconsciemment: la fréquentation au quotidien de groupes armés et l'attitude des parents. Ces éléments peuvent être si importants que, dans certains cas, l'environnement dans lequel l'enfant vit va le pousser à s'enrôler, sans qu'il en ait exprimé une réelle volonté.

3.2.4.1. La cohabitation avec un groupe armé catalyse le désir de l'enfant

Parmi tous les facteurs qui influencent la décision de s'enrôler, la fréquentation au quotidien de membres de groupes armés semble être déterminante. Ceci ne ressort pas directement des questionnaires, mais l'étude des témoignages montre qu'un grand nombre d'enfants ont pris leur décision après avoir côtoyé un groupe armé. Cette fréquentation ne fait qu'augmenter l'aura dont jouissent les jeunes engagés auprès des enfants. De plus, dans bien des cas, les enfants vont être peu à peu invités à participer à quelques actions. Autorisés à goûter un peu d'un monde très attirant, ils finissent par vouloir participer à part entière et demandent leur enrôlement. A cet égard, on peut parler d'opération de séduction de la part des groupes armés.

« C'est au cours de mes différentes rencontres avec les amis militaires que j'ai pris la décision d'être un membre d'un groupe armé. »

—Samuel, ex-enfant soldat, Congo, Owando, juin 2002.

Au Burundi, on peut citer l'exemple des Doriya, enfants guetteurs qui travaillent pour les militaires. Ils vivent dans les camps de déplacés, et ne vont plus à l'école pour des raisons de sécurité ou financières. Ces enfants côtoient quotidiennement les militaires qui assurent la sécurité des camps de déplacés, partagent leurs repas (chez eux, les enfants ne mangent plus à leur faim), et leur rendent de petits services (faire la cuisine, la vaisselle). Peu à peu, ils sont initiés au nettoyage des

armes et sont invités à accompagner les militaires qui partent pour des opérations. Ils servent alors de porteurs d'armes et de munitions, d'espions. Ils sont même parfois appelés à tuer les prisonniers ou les transporter au chef lieu de la province. C'est à la suite de cette période « d'acclimatation » que certains des jeunes Doriya demandent à intégrer l'armée.

L'exemple suivant du Congo montre le même cheminement de l'enfant qui intègre très progressivement le groupe armé.

« N'ayant rien à manger à la maison, j'ai commencé à voler à Poto-Poto. Régulièrement, on pillait les magasins et les maisons abandonnées. Après un temps, je ne revenais plus à la maison parce que les grands du Front ont commencé à me donner des missions d'éclaireur chez l'ennemi. En même temps, on m'a appris à tirer à l'arme, notamment le PMK. »

—François, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

L'admiration pour les jeunes qui ont une arme est visiblement à la source de certains enrôlements.

« J'ai fait mon entrée dans le groupe armé grâce à Davy, « un grand frère » du quartier. Il avait l'habitude de se promener avec des armes dans le quartier, même avant la guerre. Il identifiait les jeunes qui n'aimaient pas le régime et qui étaient prêts à prendre les armes. Moi, je voulais être comme Davy. »

—Didier, 17 ans, enfant membre d'un groupe armé, Congo, Brazzaville, mai 2002.

Pour certains enfants, l'enrôlement se fait donc volontairement, sous la seule influence d'un groupe, sans qu'il n'y ait eu aucun désir au départ. Au contraire, le témoignage qui suit montre le passage d'une collaboration forcée à l'enrôlement volontaire.

« Je dormais dans un bâtiment vide. Les militaires faisaient la patrouille, ouvraient la porte la nuit, nous demandaient de l'argent pour les cigarettes, nous obligeaient à les suivre dans leurs patrouilles et ne nous relâchaient que le matin. Finalement, on s'est habitué à eux et nous leur avons demandé de nous

amener à une formation militaire. Le lendemain, ils nous ont amenés dans le camp d'entraînement de Lubumbashi. »

—Kalala, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

3.2.4.2. La famille peut être à l'origine de l'enrôlement de l'enfant

L'entourage familial de l'enfant joue un rôle déterminant dans le passage du désir de l'enrôlement à l'acte, soit qu'il incite, soit qu'il laisse faire.

Notons d'abord que l'appartenance de proches à un groupe armé est un facteur qui différencie les jeunes engagés de ceux qui ne le sont pas. Au Congo par exemple, 57% des jeunes engagés ont un père ou frère qui appartient à un groupe armé, alors qu'ils ne sont que 22% pour le groupe témoin. Dans certains cas, c'est le père ou le grand frère qui va directement inciter l'enfant à s'enrôler.

« C'est mon père qui m'a informé du message transmis à la radio et la possibilité de m'engager dans un groupe armé. »

—Pierre, ex-enfant soldat, RDC, Kananga, mai 2002.

Au Congo, d'autres enfants racontent qu'un membre de leur famille les a inscrits sur la liste des candidats au recrutement sans qu'ils l'aient souhaité.

Au Rwanda, plusieurs parents d'ex-enfants soldats racontent avec fierté qu'ils ont eux-mêmes incité leur enfant à s'enrôler dans le FPR.

« Nous souhaitons de tout cœur qu'il parte pour participer à la libération de notre pays. »

« Nous pensons que l'amour de notre patrie dont nous lui parlons souvent a joué un grand rôle dans sa décision de partir. »

—Discussion de groupe, parents d'ex-enfants soldats, Rwanda, Rubirizi, décembre 2002.

D'un autre côté, les témoignages des enfants, comme ceux des parents, révèlent à quel point l'absence d'autorité, en particulier d'autorité paternelle joue un rôle crucial dans l'enrôlement des enfants. L'enfant qui n'a personne avec qui confronter son désir de s'enrôler va se laisser « dériver » vers les groupes armés. Les

parents d'enfants engagés disent souvent de leur enfant qu'il était « difficile », « incontrôlable », même avant l'enrôlement.

3.2.5. L'âge au moment du recrutement

Il semble que, dans de nombreux recrutements, la loi sur l'âge minimum soit connue mais violée consciemment.

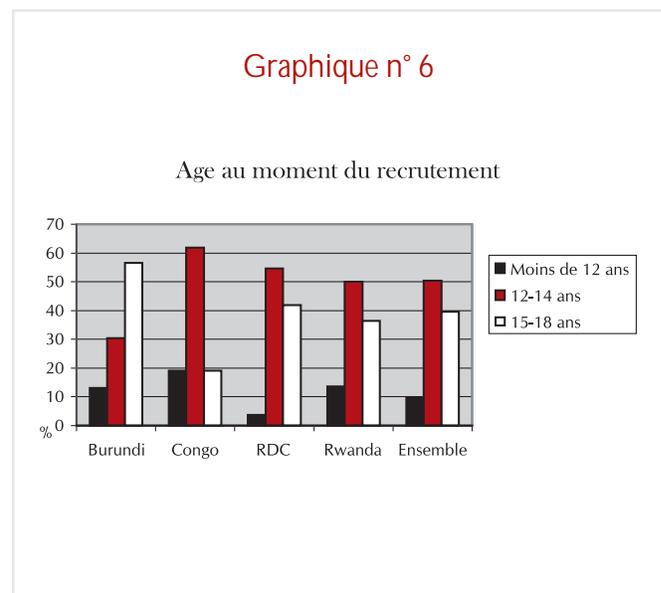
A la question: « Qu'est-ce qu'un enfant doit faire pour être recruté? », un enfant engagé dans un groupe armé du Congo répond: « Avoir un extrait d'acte de naissance, des photos d'identité, avoir une taille suffisante, être en bonne santé. Généralement, on ne tenait pas compte de tout cela. Ce qui était important, c'était la motivation d'appartenir à l'armée et d'aller au combat. »

—Etienne, 17 ans, membre d'un groupe armé, Congo, Brazzaville, mai 2002.

Ces propos illustrent la non-application des lois lors de la sélection à l'entrée des groupes armés.

Le graphique n°6, construit d'après les témoignages recueillis lors des enquêtes, montre l'étendue de ce dysfonctionnement: parmi les enfants interrogés dans les quatre pays, 60%, avait moins de 15 ans, et 10% moins de 12 ans lors de leur entrée dans le groupe armé.

Graphique n° 6



D'autre part, un tiers des jeunes ayant été membres d'un groupe armé au Congo disent que des enfants de moins de 12 ans ont été recrutés en même temps qu'eux. Cette proportion monte à plus de 50% pour ceux qui disent que des jeunes de moins de 15 ans ont été enrôlés en même temps qu'eux.

La prise en compte de l'âge des enfants au moment du recrutement varie en fonction des circonstances:

1. Les cas de recrutement forcé ou d'enlèvement

- Les recruteurs ne prêtent aucune attention à l'âge des enfants. Il s'agit le plus souvent d'enlèvement de groupes d'enfants et tous les enfants présents sont enlevés, sans distinction. Les cas de très jeunes enfants qui ont été rencontrés lors de l'enquête émanaient en grande majorité des groupes rebelles.

2. L'enrôlement volontaire

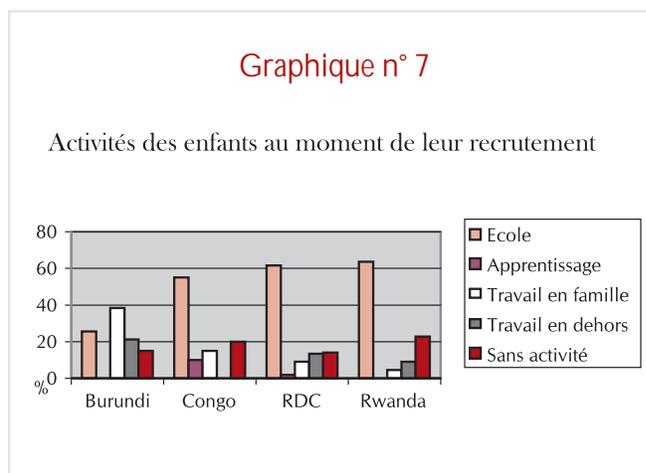
- Parfois, la loi est violée consciemment: au Burundi par exemple, l'enquête rapporte que les recruteurs connaissent la loi sur l'âge minimum, mais certains aident les enfants à la contourner. Des mineurs réussissent à se faire enrôler dans l'armée nationale, après avoir obtenu de faux papiers avec le soutien de militaires ou de l'administration locale.
- L'absence de papier d'identité est une cause majeure de violation de la loi dans les enrôlements. Les enfants se présentent sans papier au recruteur et déclarent être majeurs.
- Dans certains cas, les recruteurs sont réticents et ce sont les enfants eux-mêmes qui insistent. On cite en RDC l'exemple d'un enfant qui est allé jusqu'à proposer de l'argent pour faire changer d'avis le recruteur qui le savait trop jeune.

Ces quelques situations montrent un changement de comportement des groupes armés, suite aux pressions internationales, à la ratification de la convention n°182 de l'OIT et au protocole additionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant. On a maintenant à faire à des groupes armés conscients d'être en tort en recrutant des mineurs mais qui le font malgré tout.

3.2.6. L'activité des enfants au moment du recrutement

Il est difficile de tirer des conclusions simplement d'après l'activité du jeune au moment de son recrutement. Comme nous l'avons montré, c'est plus son cadre de vie global (échec scolaire, difficultés de relations, désœuvrement) qui influence son choix.

La situation est très différente d'un pays à l'autre et semble davantage refléter la situation locale qu'une caractéristique des enfants qui s'engagent. Au Burundi, plus de 60% des enfants travaillaient (39% avec les parents, 22% en dehors de la famille) alors qu'en RDC, au Rwanda ou au Congo la grande majorité allait à l'école (graphique n°7).



3.2.7. Les risques de nouveau recrutement

Les témoignages et les statistiques montrent que beaucoup de jeunes appartiennent successivement à plusieurs groupes armés, éventuellement de factions opposées. Ainsi, dans l'étude réalisée dans l'est de la RDC, il apparaît que 60% des enfants actuellement membres d'un groupe armé ont appartenu auparavant à un ou deux autres groupes armés. Le second recrutement se fait soit sous pression des autorités locales, soit par manque d'alternatives.

Le retour dans la famille ou le village, même s'il est souhaité par les intéressés, enfants et parents, est parfois rendu impossible par le harcèlement des autorités locales. C'est particulièrement vrai pour les enfants qui ont quitté l'armée régulière, et qui rentrent dans des villages où les responsables politiques locaux ne soutiennent pas la politique de démobilisation.

« J'ai été démobilisé du camp de Kapalata, à Kisangani, et je suis rentré dans mon village natal. Malheureusement, j'ai été obligé de le quitter au bout de trois mois. En effet, depuis le jour de mon retour jusqu'à mon départ, nous n'avons pas eu un seul instant de tranquillité. J'étais traqué par le chef de poste du village qui voulait me forcer à réintégrer l'armée. Mes parents et moi n'étions pas en sécurité. Alors, j'ai dû repartir de la maison. Maintenant, je suis dans un centre de transit. Cela fait deux ans que ça dure et j'attends que mon « bourreau » parte pour pouvoir rentrer chez moi. »

—Kibo, ex-enfant soldat, RDC.

Au Burundi, les témoignages attestent du passage quasi-systématique de la sortie des groupes rebelles à l'enrôlement forcé comme gardien de la paix.

« Quand je me suis enfui du groupe rebelle et que je suis rentré à la maison, toute la famille vivait dans la panique. Nous avons peur d'être suspectés de collaborer avec les rebelles. Alors, mes parents m'ont présenté à l'autorité administrative et ils ont été tranquilisés. Mais moi, j'ai été obligé de servir comme gardien de la paix. »

—Alphonse, 16 ans, ex-enfant soldat, Burundi, Rumonge, mai 2002.

L'absence de travail incite les jeunes à retourner dans les groupes armés, surtout lorsque l'enrôlement s'accompagne de promesses de solde régulière.

« Cela faisait deux mois que j'avais quitté le groupe rebelle, je travaillais comme vendeur pour quelqu'un mais il ne me donnait jamais l'argent qu'il me devait. J'avais une femme. Il me fallait vraiment trouver de l'argent. Alors, je me suis décidé à entrer dans l'armée régulière car on m'avait dit que je toucherais une solde chaque mois. »

—Sébastien, 18 ans, membre d'un groupe armé, RDC, Equateur, mars 2002.

Parmi les ex-enfants soldats du Rwanda, le passage d'un groupe rebelle à un autre semble fréquent. En fait, ils

découvrent les groupes qui participent au conflit au fur et à mesure de leur engagement et peuvent décider de quitter un groupe pour un autre.

« Alors que j'étais réfugié à Shabunda, j'ai été forcé de rentrer dans le groupe des « Combattants ». On se battait contre les Mai-mai et les « Banyamulenge ». Mais des Congolais m'ont dit qu'il y avait beaucoup de Rwandais chez les Mai-mai. Alors, je suis rentré dans ce groupe. J'y suis resté jusqu'au moment où j'ai réalisé que nous perdions beaucoup de terrain alors que les « Abacengezi » se réarmaient pour attaquer le Rwanda. J'ai pensé qu'on avait plus de chance de gagner avec eux et je les ai rejoints. »

—Augustin, ex-enfant soldat, Rwanda, Kigali, décembre 2002.

3.3 LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Dans les cas de recrutement forcé ou d'enlèvement, il semble que tous les enfants soient susceptibles d'être touchés. Par contre, il nous paraît intéressant de comprendre pourquoi, dans un contexte donné, certains enfants font la démarche de demander leur intégration dans un groupe armé. Nous avons regroupé ci-dessous des situations susceptibles de favoriser l'enrôlement de mineurs.

- **Les besoins matériels non satisfaits**

parce que les enfants sont à la recherche de n'importe quelle solution pour améliorer leur quotidien et qu'ils croient être nourris et logés, voire payés, dans les groupes armés.

- **La déscolarisation précoce (échec scolaire ou coût trop élevé) et le désœuvrement qui s'en suit**

- parce que l'enfant, livré à lui-même, va fréquenter des plus âgés susceptibles de l'influencer;

- parce que certaines politiques de recrutement, comme au Burundi, s'adressent uniquement aux enfants non scolarisés.

- **Le faible niveau d'éducation**

parce que les groupes armés sont vus comme le seul lieu où l'on peut « faire carrière » sans avoir de diplôme.

- **Le travail précoce**
parce que l'enfant pense qu'il gagnera de l'argent plus facilement en s'enrôlant.
- **Les relations familiales inexistantes ou conflictuelles**
 - parce que l'enfant cherche tous les moyens possibles pour fuir un milieu dans lequel il n'est pas à l'aise;
 - parce que l'enfant ne va pas trouver d'opposition lorsqu'il exprime son désir de s'enrôler.
- **La fréquentation de membres de groupes armés**
parce que les jeunes membres des groupes armés font miroiter une situation de pouvoir.
- **La proximité des combats**
parce que l'enfant, témoin direct d'atrocités, va souhaiter participer au conflit pour défendre ou venger son entourage.
- **Une première appartenance à un groupe armé**
parce que, devant les difficultés de réinsertion, l'enfant est tenté de retourner dans un monde qu'il connaît et où il sera accepté.

3.4. L'ARRIVÉE DANS LE GROUPE ARMÉ

L'arrivée dans le groupe armé est marquée par une succession d'événements dont l'ordre et l'importance varient en fonction du groupe:

- la remise d'un équipement;
- la formation militaire;
- la formation idéologique, ou endoctrinement;
- les brimades, ou rites de passage;
- les rites d'invulnérabilité.

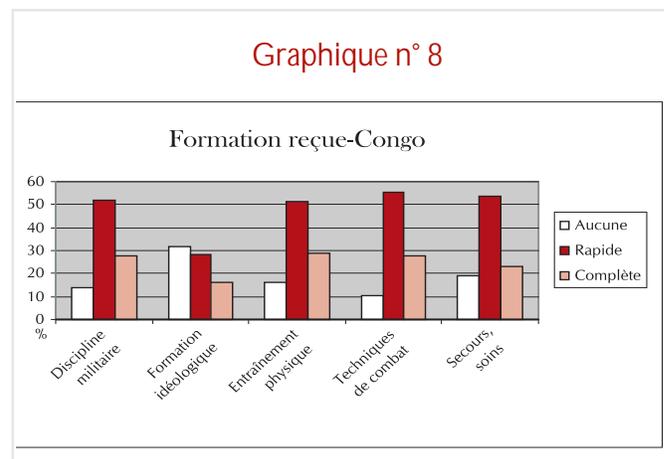
Pour les enfants qui ont rejoint un groupe armé après avoir fui des combats, l'arrivée dans le groupe peut être vécue comme un soulagement.

« Ma famille venait d'être décimée. J'ai rejoint le groupe armé pour être sauvé. Dès mon arrivée, je me suis senti revivre. C'était ma nouvelle famille. »

—Joseph, ex-enfant soldat, Rwanda, Rubirizi, décembre 2002

Pour les autres, les témoignages montrent l'effroi ressenti à l'arrivée, qu'ils aient été enrôlés de force ou de leur plein gré. La période de formation dure, suivant les groupes, de quelques jours à plusieurs mois. Elle est accompagnée d'exercices d'endurance, qui visent à augmenter la résistance physique des enfants.

Au Congo, les 34 enfants relâchés ont été interrogés sur la formation qu'ils ont reçue en arrivant dans le groupe armé. Les réponses sont présentées dans le graphique n°8.



Dans tous les domaines, les enfants estiment majoritairement que la formation qu'ils ont reçue était courte. Alors qu'un grand nombre des enfants recrutés participent directement aux combats, ils ne sont qu'un sur quatre environ à estimer complète la formation qu'ils ont reçue. Ce manque de formation rend les enfants encore plus vulnérables.

C'est ce que confirme ce témoignage d'un militaire du Burundi:

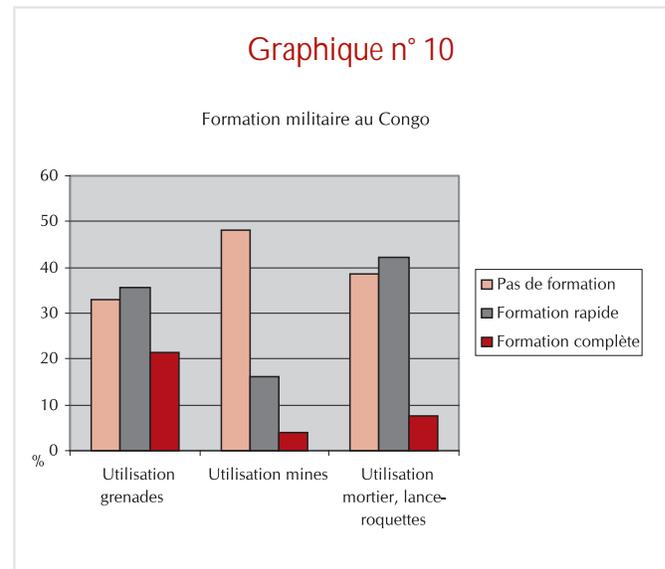
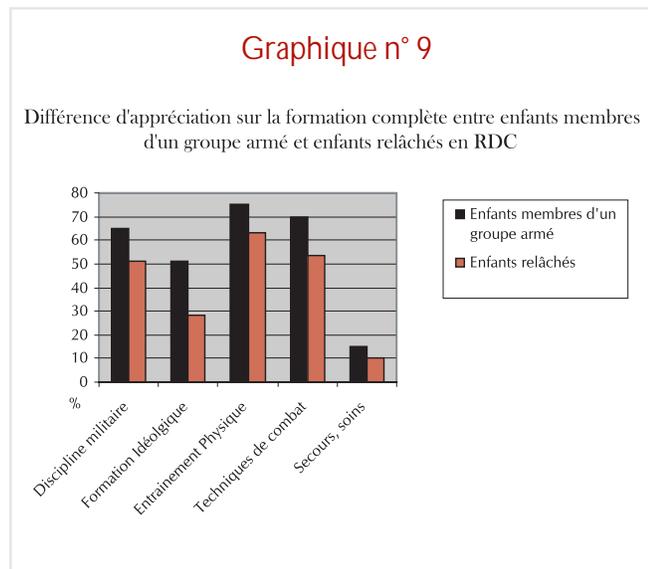
« Les enfants ne sont pas suffisamment formés et l'on enregistre beaucoup de pertes parmi les enfants lors des combats. »

—Cassien, militaire, Burundi, mai 2002.

Le graphique n°9 illustre la différence de discours entre les enfants toujours membres et ceux qui ont quitté les groupes armés. Les enfants qui sont actuellement actifs dans les groupes armés en RDC sont plus nombreux (entre 10 et 20%) que les ex-enfants soldats à dire que la formation qu'ils ont reçue était complète. C'est une nouvelle illustration de l'état d'esprit des jeunes enrôlés: ils veulent assumer cette situation qu'ils prétendent avoir

choisie librement. Les ex-enfants soldats qui, eux, reconnaissent que leur enrôlement était contraint, sont aussi plus critiques sur la formation qu'ils ont reçue.

Au Congo, la formation militaire comprend l'apprentissage des différentes armes.



3.4.1. La remise de l'équipement

Une grande majorité des enfants soldats vont au front et participent à des combats. Pourtant, très peu d'entre eux sont équipés, et donc protégés. Au Congo par exemple, moins de 15% des enfants interrogés ont reçu une paire de chaussures militaires. Ceci veut dire que les 85% restants font les longues marches et vont au combat avec les chaussures qu'ils ont en arrivant au camp, si tant est qu'ils en aient! En RDC, c'est à la fin de la période de formation que les jeunes recrues de l'armée reçoivent leur tenue militaire, une arme et une cartouche de munitions, signes qu'ils sont maintenant membres à part entière du groupe.

3.4.2. La formation militaire

La formation se passe parfois à l'étranger, ce qui déstabilise encore plus les enfants recrutés. C'est le cas pour les jeunes interrogés à Goma (RDC), dont beaucoup ont été emmenés en Angola pour les 9 à 11 mois de leur formation. L'entraînement physique est présent dans toutes les formations pour augmenter l'endurance des enfants. De longues marches sont organisées. Dans certains groupes armés de RDC, pendant la période de formation, les nouveaux sont privés de nourriture pendant 2 à 4 jours pour apprendre à résister à la faim.

Dans les groupes rebelles du Burundi, les jeunes sont informés du code de conduite et du règlement intérieur du groupe. C'est pendant ces sessions qu'on leur présente ce à quoi ils s'exposent s'ils violent les lois du groupe.

Il existe un rite pour marquer la fin de la formation et l'entrée à part entière dans le groupe armé. En RDC, le dernier jour de leur formation, les recrues reçoivent un brevet, officialisant leur entrée dans le groupe. C'est également à ce moment là que les enfants reçoivent une tenue militaire, une arme et une cartouche de munitions.

3.4.3. La formation idéologique

« Dès notre recrutement, les séances d'endoctrinement ont commencé et elles étaient régulières, ravivant notre détermination d'aller jusqu'au bout. »

—Philippe, 15 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

Il semble que les séances d'endoctrinement soient fréquentes dans les groupes rebelles. Elles sont en général basées sur des considérations ethniques ou d'appartenance régionale et consistent à présenter les injustices dont le groupe est victime. Ces discours visent

à persuader les jeunes de la légitimité de l'action du groupe et de la nécessité de l'anéantissement des parties adverses. Les discours idéologiques visent non seulement à attiser la haine des ennemis mais aussi à renforcer l'obéissance des enfants. Au Burundi, dans certains groupes de gardiens de la paix, à la fin de la formation idéologique et pratique, les enfants doivent prêter serment. Un responsable du groupe armé nous rapporte le texte de cette promesse:

« Je jure devant le commandant de l'armée et le cercle des sages que j'exercerai toutes les tâches qui me seront confiées, conformément à la loi. »

—Justin, chef d'une équipe de 450 Gardiens de la Paix, Burundi, Kayanza, mai 2002.

Une partie de l'endoctrinement des enfants concerne la dévalorisation de la vie humaine afin de supprimer en eux toute retenue à tuer.

« Pendant la formation, on nous a appris à déconsidérer la vie humaine et à ne respecter que notre commandant. Pour nous, tuer quelqu'un ne représentait plus rien. »

—Discussion de groupe, enfants membres d'un groupe armé, Equateur, RDC, avril 2002.

3.4.4. Les brimades, ou rites de passage

Les témoignages sur les atrocités que les enfants subissent à leur arrivée sont nombreux. Ces atrocités sont soit subies soit perpétrées par les enfants sous la menace des recruteurs. Dans les deux cas, elles visent à faire perdre à l'enfant tous ses repères de la vie civile.

En témoigne ce représentant d'un groupe armé:

« Ils sont volontairement maltraités pour qu'ils deviennent agressifs et impitoyables devant l'ennemi. »

Jacques, représentant d'un groupe armé, RDC, Kisangani, mai 2002.

Cet aveu terrible de la part de l'adulte témoigne de la finalité de l'utilisation des violences sur les enfants soldats. Les méthodes, elles, sont décrites par les enfants. Le premier rite, qui semble commun à tous les groupes,

est le rasage des cheveux. Certains groupes choisissent d'exposer l'enfant aux dangers et à la violence dès son arrivée.

« Le lendemain de notre formation, nous sommes allés combattre. C'était une vraie descente aux enfers. »

—Philippe, 15 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

« Pendant la formation, nous étions maltraités par les formateurs. La moindre erreur était sanctionnée par des tortures inhumaines. A cela s'ajoutaient la mauvaise alimentation et l'insalubrité générale du camp. »

—Discussion de groupe avec des ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, juin 2002.

Ces violences peuvent également être symboliques. Au Burundi, dans un des groupes rebelles, les enfants doivent, à leur arrivée, remettre leur carte d'identité aux « anciens » qui la brûlent. Cet acte est hautement symbolique de la perte de l'individualité, de la citoyenneté et du passé. L'enfant qui perd son identité propre devient propriété du groupe armé, au sein duquel il « renaît ». Dans beaucoup de cas, l'enfant qui arrive va subir des violences gratuites, qui associent le conditionnement moral et la brutalité physique.

« Le premier jour à l'arrivée du camp, j'ai été rasé comme les autres garçons recrutés. Les formateurs nous ont demandé de dormir et après dix minutes, ils nous ont demandé à quoi nous avions rêvé. Moi, j'ai dit que j'avais rêvé que je jouais au ballon dans la cité. On m'a frappé. Un ami a répondu qu'il avait rêvé qu'il faisait la guerre et il n'a pas été frappé. Ils pouvaient nous demander de raconter une histoire et si vous inventiez une histoire qui ne cadrerait pas avec l'armée, ils demandaient à un soldat ou à un autre enfant de vous frapper. »

—Bombeto, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

3.4.5. Les rites d'invulnérabilité

Ces rites ont pour but de faire croire aux enfants qu'ils ne risquent rien au combat. Un témoignage de trois enfants en RDC détaille toutes les mises en scène, répétées jour après jour, dans ce même but de faire croire aux enfants qu'ils sont à l'abri de tout risque.

« Au bout de deux semaines, nous nous sentions vraiment invincibles, invulnérables et même immortels. »

—Discussion de groupe avec des ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, juin 2002.

Ces rites sont parfois inoffensifs (tourner autour du feu, partager une boisson avec les autres membres, écouter une voix derrière un bosquet, etc.) mais peuvent aussi être dangereux (tatouage au fer chaud sur le corps).

« Chaque soir à minuit, toutes les recrues se retrouvaient autour d'un grand feu par groupe de 50. Nous portions des feuilles de palmier comme tenue d'initiation. L'initiateur dictait au groupe des paroles qu'il fallait répéter après lui. »

—Discussion de groupe avec des ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, juin 2002.

Des séances de prière, d'invocation sont organisées pour faire croire aux enfants qu'ils seront protégés.

« Je suis resté là-bas deux mois, conditionné par des séances de prières. J'ai beaucoup changé pendant cette période. Quand nous étions attaqués, je n'avais plus peur des coups de feu. Nous avons eu beaucoup de chance car personne n'est mort dans notre groupe. On nous a dit que nous étions invincibles et protégés par des pouvoirs mystiques. Bref, je n'avais plus peur. Il faut dire aussi qu'on nous mettait de la drogue dans notre nourriture. »

—Philippe, 15 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

On note, dans le témoignage ci-dessus comme dans d'autres, l'association des rites et de prises de drogues dans le but de faire perdre le sens de la réalité aux enfants.

Certains de ces rites sont repris tout au long de la présence des enfants dans le groupe armé, en particulier avant les combats.

3.5. LA VIE DANS LE GROUPE ARMÉ

3.5.1. Les conditions matérielles

Le témoignage de cet officier résume les mauvaises conditions matérielles dans lesquelles vivent les enfants soldats.

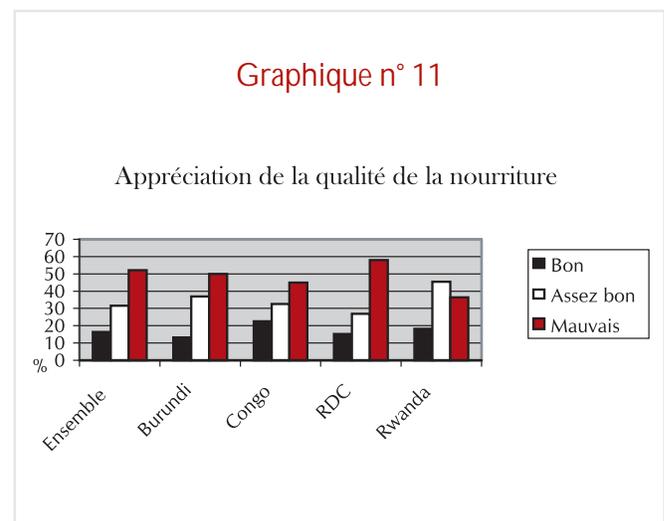
« D'une façon générale, la vie du militaire congolais est déjà dure. Celle de l'enfant soldat est pire. »

—Cassien, officier, RDC.

La nourriture comme le logement sont qualifiés de mauvais par plus de la moitié des enfants interrogés. Concernant l'alimentation, ces informations sont à recouper avec les témoignages sur le quotidien des enfants soldats. Beaucoup racontent qu'ils ont dû piller ou mendier pour manger.

« La nourriture était mauvaise et les repas irréguliers: on mangeait une fois tous les trois jours. Quand on volait du bétail, les adultes recevaient les meilleurs morceaux tandis que les enfants se contentaient des os. »

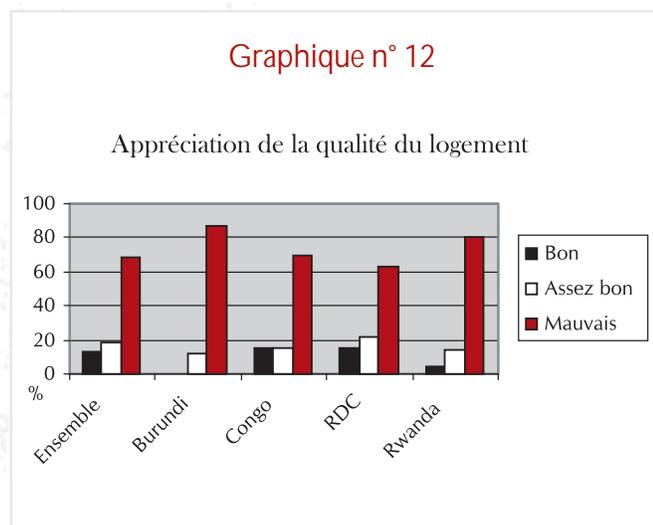
—Patrice, jeune gardien de la paix, ancien membre de la rébellion, Burundi, mai 2002.



Concernant le logement, les enfants évoquent en particulier les conditions pour dormir. En effet, les témoignages font mention du manque chronique de sommeil, en particulier parce que les déplacements ont lieu la nuit. C'est notamment le cas au Burundi, ce qui explique les 88% de réponses qui qualifient de mauvais le logement. Quand ils se déplacent, les enfants dorment très peu, soit à la belle étoile soit dans des maisons abandonnées. C'est aussi ce dont témoigne cet enfant de RDC :

« On ne dormait pas suffisamment. La literie n'était pas bonne, on dormait sur des nattes à même le sol. On regagnait le dortoir à 23h30 pour se réveiller à 3 heures du matin. »

—Théodule, 16 ans, membre d'un groupe armé, RDC, Kisangani, mai 2002.



Dans la majorité des groupes armés, environ 80% des jeunes disent que leurs conditions matérielles étaient semblables à celles des adultes. Mais elles sont, pour un peu plus de 60% des jeunes, moins bonnes que celles qu'ils avaient là où ils vivaient avant de s'enrôler. Si l'on se souvient que plus d'un tiers des enfants qui se sont enrôlés librement l'ont fait dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, on imagine à quel point les enfants doivent être déçus, voire désillusionnés, et leurs besoins essentiels loin d'être satisfaits.

Le témoignage de l'officier de RDC, cité en introduction de ce paragraphe, qui reconnaît que la vie des enfants soldats est pire que celle des adultes, n'est pas contradictoire avec ce que disent les jeunes. En effet,

le fait que les conditions matérielles soient effectivement les mêmes pour tous, sans distinction d'âge, rend la situation des enfants plus difficile car leurs besoins matériels sont supérieurs à ceux des adultes, tant pour la nourriture que pour le sommeil.

3.5.2. Les tâches des enfants

Les enfants dans les groupes armés effectuent les mêmes tâches que les adultes. Pendant les périodes de combat, ils sont au front, mal formés et mal protégés, exposés à tous les dangers. Le graphique n°13, qui ne concerne que des enfants ex-membres de groupes armés du Congo, montre la variété des tâches qui leur incombent. Les témoignages recueillis au Burundi et en RDC corroborent ces statistiques.

La participation aux combats est très importante puisque 87% des jeunes déclarent avoir été au front, souvent ou quelques fois. Les tâches de garde du corps ne sont pas sans danger non plus. Et l'on connaît le risque auquel étaient exposés les 20% d'enfants qui ont eu à poser des mines. Les enfants enrôlés dans les groupes armés sont réellement des enfants combattants.

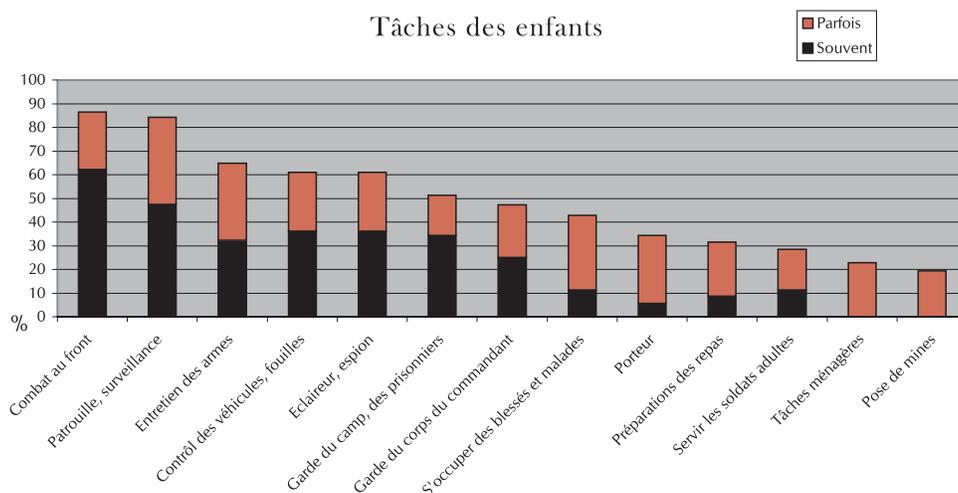
Au Burundi, les récits nous montrent également le danger auquel sont exposés les enfants. Pendant la préparation des attaques, les enfants sont chargés de surveiller l'ennemi et d'annoncer leur arrivée. Dès que les ennemis sont repérés, certains enfants sont envoyés au front pour les retarder tandis que d'autres aident à lever le camp. Pendant le combat, les porteurs de munitions sont placés au milieu des troupes et ravitaillent les militaires. De ce fait, ils se trouvent parfois au front, parfois à l'arrière. Tout en faisant cela, ils doivent servir d'espions, transporter les blessés ou les morts. Ce sont eux également qui doivent chanter des hymnes guerriers pour faire peur à l'ennemi. Puis, après les attaques, on leur demande parfois de tuer les prisonniers ou de les transporter au chef lieu de la province.

Les gardiens de la paix travaillent le plus souvent la nuit: ils montent la garde et doivent repousser les éventuelles attaques des rebelles. Pour la plupart des jeunes engagés, leur travail comme gardien de la paix se fait après une journée de travail dans les champs avec la famille.

En RDC, les témoignages vont dans le même sens. Les enfants disent que lors des combats, ils ont eu à faire la même chose que les adultes: lancer des roquettes et des grenades ou utiliser la mitrailleuse.

Graphique n° 13

Tâches des enfants



Ils ont peur, pensent souvent à la mort:

« Pas de bons moments: au camp, on s'attendait toujours à être attaqués et quand nous partions au front, nous ne savions pas si nous allions revenir. »

—Gérard, ex-enfant soldat, Burundi, mai 2002.

« Pendant les combats, je me disais que j'étais un arbre. Comme cela, j'avais moins peur de la mort. »

—Michel, ex-enfant soldat, Rwanda, Kigali, décembre 2002.

« A Kindu, le commandant nous a emmenés pour nous montrer les positions des rebelles. Nous étions 10 éclaireurs, tous enfants. Ils nous a mis en première ligne. Mais les rebelles nous ont aperçus et ils ont lancé des roquettes. Quatre de mes camarades sont morts à côté de moi. »

—Samuel, 17 ans, membre d'un group armé, Bandudu, RDC, avril 2002.

Enfin, on signale en RDC le recrutement par enlèvement de très jeunes enfants (dès 6 ans) pour servir de gardiens de fétiches. Trop jeunes pour avoir des relations sexuelles, ils sont sûrs de ne pas être impurs pour cette tâche symbolique.

3.5.3. Les punitions

Les enfants soldats reçoivent des punitions tout au long de leur passage dans le groupe armé. Ces punitions sont essentiellement corporelles, mais se traduisent aussi sous forme de privations. Elles peuvent sanctionner une désobéissance de l'enfant à un ordre mais sont aussi administrées sans raison.

« Nous étions souvent fouettés pour avoir commis des petites erreurs ou des maladresses. »

—Bombeto, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

Souvent les enfants parlent de punitions humiliantes comme s'asseoir dans un trou à ordures pendant 24 heures ou se rouler dans la boue et garder les mêmes vêtements non lessivés pendant plusieurs jours.

Au Burundi, les enfants disent que les punitions étaient courantes: bastonnades, brûlures, exercices militaires, être ligoté bras et jambes, attaché à un arbre et balancé, être ligoté et jeté dans la rivière (en cas de faute lourde).

Dans les quatre pays, environ la moitié des jeunes disent avoir été privés de nourriture, battus ou enfermés en guise de punition.

Les punitions sont le plus souvent administrées par les soldats adultes mais certains groupes armés forcent les enfants à punir eux-mêmes leurs camarades, la violence psychologique s'ajoutant à la violence physique.

« Un jour, j'ai été « discipliné », c'est-à-dire dire battu, parce que j'avais refusé de battre mon ami qui était puni. Alors l'instructeur a donné l'ordre à mon ami de me « discipliner ». Il a du me donner cinquante bons coups de fouet sur les fesses, au point que j'en ai voulu à mon « bourreau » pendant deux semaines. Après, j'ai oublié. »

—Lucien, 16 ans, ex-enfant soldat, RDC, Kisangani, mai 2002.

« Si deux enfants se battaient entre eux, la punition consistait à leur demander de se battre jusqu'à ce qu'il y en ait un qui ne se relève plus. »

—Katembo, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

3.5.4. Les rites, fétiches et autres discours sur l'invulnérabilité

Comme la période de formation, la préparation au combat est marquée par un certain nombre de rites qui visent à faire croire aux enfants qu'ils vont être invulnérables et que par conséquent, ils peuvent « tout risquer » pendant l'affrontement.

« On portait des amulettes pour être invincibles. »

—Marc, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Dolisie, mai 2002.

« Je ne craignais rien et je me sentais invincible grâce aux quelques gris-gris que je portais. Même quand les autres étaient blessés, moi je rentrais au camp toujours indemne. »

—Arsène, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Dolisie, mai 2002.

« Dans la matinée (avant le combat), il y avait une séance de bénédiction et l'aumônier militaire disait une prière pour protéger les troupes. »

—Flavien, enfant membre d'un groupe armé, Burundi, mai 2002.

Ces rites prolongent ce qui a été vécu pendant l'initiation.

« Pour ne pas casser le pacte conclu à l'initiation, nous (les May-May) devions respecter certaines règles pendant les combats: ne pas voler, ne pas toucher aux femmes, ne pas avoir de pièce de monnaie dans la poche, ne manger de la viande que quand elle est grillée, ne jamais manger de courge, ne jamais fuir devant l'ennemi ni lui tourner le dos, pousser des cris de triomphe à chaque bataille gagnée, etc. »

—Discussion de groupe avec des ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, juin 2002.

Il est intéressant de noter la façon dont les formateurs manipulent les enfants en glissant des ordres de combats (« Ne pas fuir devant l'ennemi ») au milieu de simples recommandations fétichistes (« Ne pas avoir de pièce de monnaie dans la poche »).

L'efficacité du discours des formateurs est grande puisque l'on constate que les enfants, en cas de défaite ou de blessure de l'un des leurs, pensent qu'ils sont responsables car n'ayant pas respecté les rites de protection.

3.5.5. La prise de drogues et d'alcool

Alcool et drogues sont fournis par les adultes du groupe pour soumettre et mieux contrôler les enfants et leur faire perdre le sens du danger. Il s'agit du tabac, mais aussi du chanvre et de drogues. Ces drogues sont fabriquées à partir d'un mélange de café avec de la poudre de cartouches, de plantes traditionnelles ou de feuilles de papayers.

Les statistiques des consommations pendant le séjour dans le groupe armé sont intéressantes à comparer avec les habitudes des jeunes qui ne se sont pas engagés. Les enfants soldats sont beaucoup plus nombreux que les jeunes jamais engagés à fumer ou boire occasionnellement ou régulièrement, comme l'illustre le graphique n°14, construit sur l'exemple du Congo.

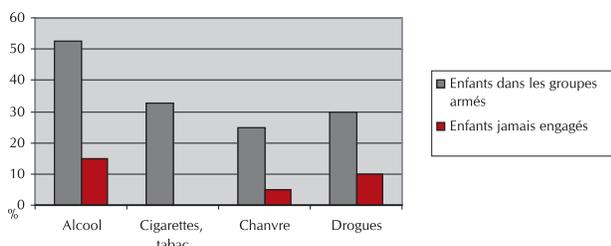
Les enfants sont conscients que la drogue leur fait perdre leur volonté ou le sens des limites.

« Il m'est arrivé sous l'effet de la drogue de violer une ou deux femmes et je le regrette. »

—Marc, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

Graphique n° 14

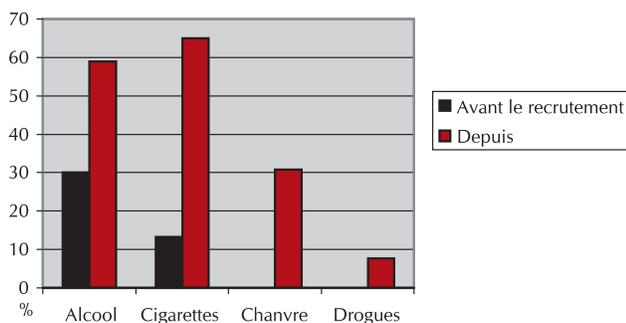
Prise occasionnelle ou régulière de drogues, alcool et tabac
(Congo)



Une autre illustration du changement de comportement induit par la vie dans les groupes armés est donnée par le graphique n° 15: on voit nettement l'évolution de la consommation d'alcool, cigarettes et autres produits dopants chez les jeunes qui sont enrôlés.

Graphique n° 15

Evolution de la consommation de stupéfiants chez les jeunes membres d'un groupe armé en RDC



3.5.6. Maladies et blessures

Etant donné le peu de formation, l'équipement insuffisant ou inadapté et la mauvaise alimentation des enfants soldats, on comprend sans difficulté que nombre d'entre eux ont été blessés ou malades pendant leur passage dans un groupe armé. Dans les quatre pays, on a environ la même proportion d'enfants ayant été blessés au combat (40%) ou malades (plus de 50%) dont seulement la moitié a reçu des soins. Mais ces soins sont le plus souvent rudimentaires et 42,5% des enfants en RDC estiment que les soins reçus étaient mauvais.



Plusieurs témoignages rapportent que, pendant les combats, les blessés graves non transportables étaient achevés afin de ne pas parler aux ennemis.

« Les blessés graves qu'on n'arrivait pas à évacuer étaient achevés pour éviter qu'ils ne soient arrêtés et interrogés par l'ennemi. »

—Patrice, jeune gardien de la paix, ancien membre de la rébellion, Burundi, mai 2002.

« J'ai participé à plusieurs combats. La dernière fois, mon camarade a été gravement blessé. J'ai voulu l'aider mais un officier m'en a empêché. Comme j'insistais, il m'a tiré une balle dans la cuisse. Quant à mon camarade, il est mort. »

—Lucien, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Bacongo, avril 2002.

Au Burundi, un ancien enfant de la rébellion raconte que les infirmiers s'occupaient moins bien des enfants que des adultes. Mais c'est au Burundi également qu'a

eu lieu cette initiative de jeunes gardiens de la paix qui, devant l'abandon des adultes, ont créé une caisse de solidarité afin de se soutenir mutuellement en cas de difficultés.

On doit également citer ici l'épidémie de choléra dont parlent les témoignages recueillis en RDC. Un ancien instructeur du camp de Kalapata parle de plusieurs centaines de morts parmi les enfants soldats présents dans le camp. Il ajoute que les conditions sanitaires lamentables dans le camp sont à l'origine de cette épidémie.

3.5.7. Le comportement des adultes

Il faut ici plus encore que pour les autres questions, prendre en compte la loi du silence et les tabous qui entourent la vie des enfants dans les groupes armés. Plus de 70% des enfants interrogés en RDC affirment parler à contre cœur de leur vie dans ces groupes et le témoignage suivant illustre cette retenue:

« Il y a beaucoup de choses que nous avons décidé de ne pas vous dire et d'autres que nous ne dirons jamais. »

—Bernard, membre d'un groupe armé, RDC, Goma, mai 2002.

Et le même enfant, quelques minutes plus tard, évoque les cas de sodomie, de prostitution et de viol.

D'après les récits des enfants, les adultes des groupes armés commettent toutes sortes de crimes en présence des jeunes: pillages, vols, viols, tortures, assassinats.

Le plus souvent, les enfants sont témoins de ces actes de violence. Au Congo, 4 enfants sur 5 disent que des soldats de leur unité ont torturé et tué des civils. Le traumatisme de cette expérience se retrouve dans leurs angoisses et leurs cauchemars à la sortie du groupe armé. Près d'un enfant sur deux dit que des soldats de leur groupe ont violé des femmes. Et les témoignages l'attestent.

Parfois, ce sont les enfants même du groupe qui sont les victimes. 30% des jeunes interrogés au Congo disent que les adultes volaient souvent leur argent ou leurs biens. Ou, comme ce témoignage d'un jeune de RDC:

« Les soldats adultes pouvaient violer les petits garçons. Par exemple, un soldat pouvait vous demander de le suivre en brousse pour chercher du

bois et là, il vous violait. Il disait que si vous le dénonciez, il vous tuerait. »

—Katembo, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

3.5.8. Les contacts avec la famille

La liberté pour les jeunes de rendre visite à leur famille varie d'un groupe à l'autre, et d'un moment à l'autre. D'une manière générale, les responsables des groupes ne laissent partir que des jeunes qu'ils sentent assez motivés pour revenir au camp. C'est ainsi qu'au Burundi, seuls les volontaires ont l'autorisation de rentrer dans leur famille. Les jeunes enrôlés de force n'ont jamais obtenu d'autorisation. Le cas des gardiens de la paix est particulier puisque les jeunes habitent le plus souvent chez eux.

De la même façon, en RDC, aucune autorisation n'est délivrée pendant la période de formation, les recruteurs estimant sans doute qu'il y aurait un risque trop élevé pour que les jeunes en profitent pour quitter le groupe armé. Par contre, dès qu'ils deviennent soldats à part entière, certains voient régulièrement leurs parents.

Pour les autres, l'autorisation va dépendre du coût, de la faisabilité et du danger que représente le trajet en fonction de l'éloignement et du climat de violence dans la région.

3.5.9. Le paiement de la solde et l'attribution de récompenses

Alors que l'espoir ou la promesse reçue d'avoir un salaire régulier est l'une des causes de l'enrôlement volontaire, très peu d'enfants (autour de 10% suivant les pays) touchent leur solde régulièrement pendant leur engagement. Ils sont 94% au Burundi et 85% en République du Congo à ne jamais avoir reçu leur solde. En RDC, où l'on promettait aux recrues \$100, le paiement de la solde dépendait en réalité des groupes: dans l'est du pays, 90% des jeunes n'ont jamais reçu leur solde alors que dans l'ouest, ils sont 70% à l'avoir reçue, au moins de temps en temps. Mais les témoignages montrent que ce paiement était très irrégulier et beaucoup de jeunes restent dans l'armée en attendant les sommes promises.

Pour les enfants qui ne perçoivent aucun salaire, c'est alors la « débrouille » pour obtenir de l'argent par d'autres moyens: commerce, vente des objets récupérés lors des pillages, petit travail, prélèvement d'un impôt

de guerre sur la population, etc. Ces activités annexes concernent 67% des enfants au Congo, 40% au Burundi et 30% en RDC.

Très peu d'enfants ont reçu des récompenses, de quelque nature que ce soit, en reconnaissance de leur travail. Les seuls faits rapportés dans ce sens concernent l'attribution d'une arme neuve et les discours de félicitations. Ils sont très importants et contribuent à garder l'ambivalence des sentiments chez les jeunes.

« Nous étions dans l'ensemble 200 éléments dans le groupe, dont 50 enfants. J'étais le seul (des enfants) à aller au front. Je n'avais pas peur et pour cette raison, mon chef m'a pris comme garde du corps. Un jour, il y a eu de violents combats et je suis resté jusqu'au bout. Pour me récompenser de mon courage, mon chef m'a donné une arme neuve. »

—Noël, 14 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

« Après quatre jours de combats, de nombreux soldats de notre peloton avaient été tués ou faits prisonniers. Nous étions dix à avoir échappé à la mort. Les valides ont porté les blessés jusqu'à Imese pour qu'ils y soient soignés. A notre arrivée au camp, les chefs nous ont bien accueillis. Comme c'est moi qui ai raconté le déroulement des combats, j'ai reçu des félicitations et des encouragements. J'étais bien vu de mes chefs et c'est pour cette raison que je suis devenu le garde du corps du commandant. J'ai ainsi été désigné comme le responsable des exécutions car je n'avais plus peur. »

—Mondo, enfant membre d'un groupe armé, RDC, Isiro, avril 2002.

3.5.10. L'ambiance dans le groupe armé

C'est un des paradoxes que révèle cette étude: malgré les conditions matérielles épouvantables, malgré les horreurs que les enfants subissent ou dont ils sont témoins, malgré le danger de la mort omniprésent, les enfants, dans leur majorité, qualifient l'ambiance dans le groupe de bonne voire très bonne. Tant les relations avec les adultes que celles entre jeunes sont jugées bonnes par la très grande majorité des enfants. Il existe cependant des nuances d'appréciation qui dépendent

probablement du groupe auquel les jeunes appartiennent.

Les relations avec les adultes du groupe sont qualifiées de bonnes ou assez bonnes pour 57% des enfants au Burundi, 80% en RDC, et 98% au Congo.

Les relations entre enfants sont jugées bonnes ou assez bonnes pour 100% des enfants interrogés au Congo, 88% en RDC et 72% au Burundi.

Comment expliquer cela? Une partie de l'explication vient probablement du contexte que l'enfant a quitté avant d'être dans le groupe armé: mauvais climat en famille, pauvreté, désespoir, peur, insécurité permanente. En rejoignant le groupe armé, l'enfant a l'impression de retrouver une « famille ». Les rites vécus ensemble, le danger affronté côte à côte, les félicitations du chef (agissant comme un père?), des aînés (grands frères?), autant de modes de fonctionnement qui font que l'enfant se sent membre d'une communauté. C'est ce qu'attestent un certain nombre de témoignages.

Il faut toutefois nuancer cette affirmation et le fait que les relations avec les adultes ou les autres enfants soient bonnes ne veut pas dire que les enfants s'y plaisent. Ils font la différence entre les périodes de combat et celles plus calmes.

« Dans le groupe armé, j'ai fait de nombreuses connaissances et je me suis fait des amis. »

—Jean, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

« L'ambiance était mauvaise les jours de combat parce qu'on avait peur d'être blessés ou tués. On avait beaucoup de courage mais la peur était là. Et pour moi, le jour où il n'y avait pas de combat, c'était bon, j'étais comme un bourgeois car j'étais dans la tranquillité. »

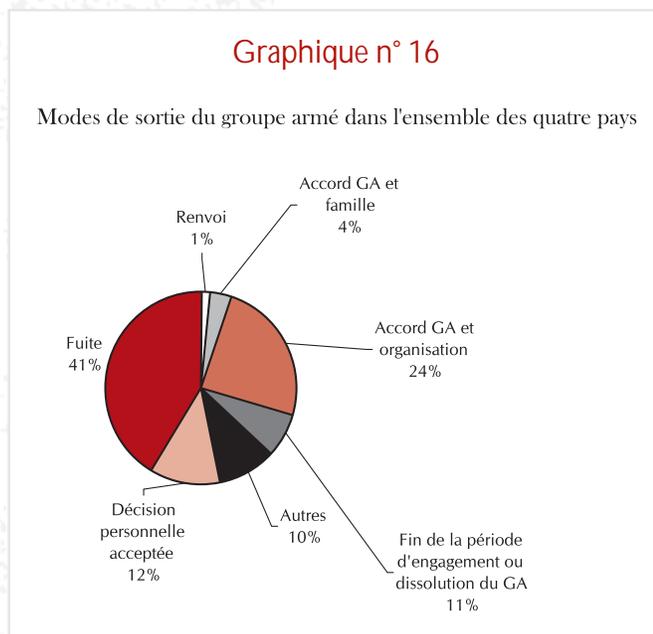
—Luc, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

3.6. LA SORTIE DU GROUPE ARMÉ

3.6.1. Les modes de sortie

Plus de 50% des ex-enfants soldats sont sortis du groupe armé de leur propre initiative. La majorité d'entre eux

a du fuir, prenant sciemment des risques énormes. Les autres ont réussi à négocier leur départ avec leurs chefs. En RDC et au Rwanda, une proportion importante des enfants (un tiers) disent avoir été libérés grâce à des intermédiaires (parents, famille, organisations diverses). A Kinshasa, où les organisations qui oeuvrent pour la démobilisation sont actives, ce pourcentage monte à 61%. Dans les deux cas, il s'agit essentiellement des démobilisations de l'armée officielle du pays, démobilisation encouragée par le gouvernement.



Au Rwanda, les jeunes qui étaient membres du FPR ont été démobilisés dès 1995 sur décision du gouvernement ou à la demande des parents. Mais les ex-enfants soldats des groupes rebelles ne sont sortis des groupes que par la fuite ou la capture lors de la défaite du groupe auquel ils appartenaient.

Au Burundi, les enfants qui ont quitté les groupes rebelles racontent que les tentatives de fuite qui échouent sont sanctionnées par la mort. Ceux qui ont fui ont profité des déplacements, des affrontements ou des pillages que leur groupe effectuait pour s'éloigner et disparaître. Ils disent également que la plupart des enfants aimeraient quitter le groupe armé mais sont contraints de rester parce qu'ils ne savent pas quelle route emprunter pour retourner chez eux ou qu'ils craignent d'être attaqués sur le chemin du retour. Dans le cas des gardiens de la paix, les jeunes ont peur d'être suspectés de connivence avec les rebelles s'ils quittent le groupe.

« La sortie est difficilement envisageable. Certains jeunes fatigués fuient vers la capitale à la recherche d'un emploi. »

—Fidèle, responsable de jeunes gardiens de la paix, Burundi, mai 2002.

En RDC, la plupart des enfants interrogés ont exprimé leur désir de quitter l'armée, mais les responsables ne laissent partir que les enfants malades, blessés ou incompetents.

« J'ai envie de quitter l'armée où j'ai déjà été blessé quatre fois. Ils sont sans pitié. A peine guéri, il faut retourner au front. On n'est jamais bien soigné. La dernière fois que j'ai été blessé, les chefs m'ont même refusé le repos prescrit par le médecin. La seule possibilité actuelle de sortir, c'est la désertion, mais le risque d'être traqué et repris puis puni sévèrement est très grand. Ils sont les maîtres ici. Et puis, fuir pour aller où? »

—Butembo, enfant membre d'un groupe armé, RDC, Kasai oriental, juin 2002.

3.6.2. Les raisons de sortie

L'impression « d'avoir été trompé » par le groupe armé est souvent à l'origine de l'envie de quitter le groupe.

Cette duperie ressentie par l'enfant est parfois liée aux conditions matérielles: mauvaises conditions de vie, absence du salaire promis, etc.

« Je ne recevais aucun salaire alors que le groupe armé avait promis de nous donner, par jour et par personne, une somme d'argent équivalent au prix d'une bière et d'une brochette, ainsi qu'une rémunération de 120FBU. Chaque jour, on réclamait notre argent, mais les responsables du groupe armé essayaient de calmer les combattants en disant que tout serait bientôt payé. On était frustrés et mécontents car le conflit profitait aux responsables du groupe aux dépens des combattants. Cela m'a poussé à quitter le groupe armé. »

—Modeste, ex-enfant soldat, Burundi, mai 2002.

Pour les enfants qui considéraient leur enrôlement comme un travail à long terme, la déception est d'autant plus grande. Ils s'aperçoivent que les conditions qu'ils espéraient trouver sont loin d'être aussi bonnes que celles qu'on leur avait promises et ils décident de mettre fin à leur « carrière » dans le groupe armé.

« Ah! C'est difficile, quelle souffrance! En intégrant le groupe armé, j'avais pensé que je pouvais trouver un travail. J'ai combattu mais je n'ai rien reçu en retour. »

—Joseph, ex-enfant soldat, Congo, Owando, juin 2002.

Pour d'autres, la déception est plus factuelle et c'est la honte de la situation qui les pousse à partir.

« Quand on n'allait pas en patrouille, on trouvait difficilement de quoi manger. Il fallait alors quémander argent et nourriture auprès des civils au point de se ridiculiser. Cette situation intenable m'a poussé à m'évader. »

—Laurent, enfant soldat, RDC, Kisangani, mai 2002.

Elle peut aussi suivre la soudaine prise de conscience du danger à rester dans le groupe:

« Un camarade soldat avait osé réclamer les 100\$ qu'ils nous avaient promis car nous avons terminé la formation. Les chefs ont décidé qu'il fallait le tuer. Ce ne sont pas eux qui l'ont fait; ils ont demandé à un autre soldat, son ami, de le tuer. Cela m'a fait peur. Je me suis dit que peut-être moi aussi, je serai tué pour presque rien. La semaine suivante, j'ai profité d'une marche pour ne plus rentrer au camp. »

—Kajolni, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

Enfin, c'est aussi après avoir vu l'un des leurs blessé ou tué qu'ils réalisent que le discours sur les fétiches et sur l'invulnérabilité n'était que mensonge et qu'ils décident de partir, malgré le risque d'être rattrapé.

Un témoignage de jeune encore enrôlé montre les fortes tensions que vit celui qui hésite à partir:

« Je voudrais m'évader ou m'enfuir mais j'ai peur d'être arrêté. J'ai trop tué et je ne sais pas comment me repentir. J'ai tellement maltraité la population que je me demande si elle pourrait accepter mon retour. » Puis, quelques minutes plus tard, il poursuit: « En fait, c'est après avoir commis un viol que des habitants m'ont battu jusqu'à ce que je perde connaissance, et ils m'ont livré à ce groupe armé. Depuis, ma vie n'est que souffrance. »

—Flavien, enfant membre d'un groupe armé, RDC, Kisangani, mai 2002.

L'armée régulière de la RDC présente une situation particulière où les enfants ne veulent pas quitter le groupe avant d'avoir perçu l'argent promis lors de leur recrutement.

3.6.3. La situation de l'enfant à sa sortie du groupe armé

A la sortie du groupe armé, qu'elle soit volontaire ou non, les enfants sont jeunes et ils se retrouvent dans le dénuement matériel, la peur et le désarroi.

3.6.3.1. L'âge à la sortie du groupe armé

Etant donné l'âge des jeunes au moment de leur recrutement (§3.2.5.), on n'est pas surpris de trouver un grand nombre de mineurs à la sortie des groupes armés.

Le tableau n°14 est construit d'après les statistiques du Burundi, de la RDC et du Congo.

Tableau n° 14

AGE A LA SORTIE DU GROUPE ARME	
11 - 14 ans	30%
15 - 18 ans	63%
Plus de 18 ans	7%

Les perspectives de réintégration varient en fonction de l'âge. En effet, près du tiers d'enfants libérés et qui ont moins de 15 ans demandent une attention toute particulière: ils ont été recrutés très jeunes, ont arrêté l'école très tôt, ils ont servi dans un groupe armé avant même l'adolescence et sont donc susceptibles d'avoir des séquelles physiques et morales très importantes. D'autre part, ils sont encore à l'âge de l'école obligatoire.

Les jeunes libérés entre 15 et 18 ans, près des deux tiers de l'échantillon, sont ceux qui vont être intéressés par une formation professionnelle car ils ne veulent plus retourner à l'école à cause du décalage de niveau avec les autres enfants de leur âge.

Quant aux jeunes libérés à plus de dix-huit ans, ils expriment les besoins de jeunes adultes et doivent être traités comme tels.

3.6.3.2. La situation matrimoniale

Entre 10 et 20% des ex-enfants soldats interrogés sont aujourd'hui mariés ou vivent en union libre. Une proportion similaire d'enfants déclarent être parents. Même si l'on ne sait pas si ces unions ont eu lieu pendant la vie dans le groupe armé ou depuis la libération des jeunes, il est essentiel de prendre en compte cette réalité dans les programmes de réinsertion.

3.6.3.3. Le dénuement matériel

La grande majorité des jeunes ont quitté le groupe armé avec peu ou pas de ressources. Un tiers seulement avait un peu d'argent ou de nourriture sur eux lors de leur départ. Il faut imaginer ces jeunes qui fuient, sans savoir tout à fait où ils sont et quel chemin ils doivent suivre, et qui sont dans la peur d'être rattrapés par des gens de leur groupe ou de tomber dans les mains de groupes ennemis. Ils ne savent pas où trouver de la nourriture. Parfois même ils n'ont plus rien sur eux:

« J'ai profité d'une marche pour ne plus rentrer au camp. J'ai enlevé mon uniforme militaire et l'ai enterré. J'étais pieds nus et il ne me restait que le slip et la chemise que je portais sous l'uniforme. »

—Kajolni, ex-enfant soldat, RDC, Lubumbashi, avril 2002.

3.6.3.4. La peur

Dans tous les témoignages de jeunes qui ont quitté un groupe armé, la peur est omniprésente. Peur d'être repris, d'être accusé de collaborer avec la faction ennemie et même d'être maltraité ou tué lors du retour dans le village.

Ainsi, au Burundi, les jeunes, avant de prendre la décision de fuir, commencent par « sonder » l'état d'esprit de leur entourage pour s'assurer qu'ils ne seront pas maltraités à leur retour. Cette crainte n'est pas infondée puisqu'un parent raconte:

« Quand le jeune garçon est arrivé chez lui, son père l'a livré aux militaires. Depuis, on n'a pas revu l'enfant. »

—Modeste, parent d'enfant relâché, Burundi, mai 2002.

Ce sont aussi les parents des enfants qui rentrent qui ont peur d'être accusés par les autres familles et se protègent en présentant d'eux-mêmes l'enfant à l'autorité administrative. Cette « officialisation » du retour de l'enfant le soulage et l'aide à se faire accepter par la communauté.

En RDC, les enfants qui ont commis des crimes pendant leur séjour dans les groupes armés ont peur d'être arrêtés et jugés par les autorités militaires. C'est aussi le cas de ceux qui ont fui l'armée et qui ont peur d'être jugés comme déserteurs. Cette crainte explique la réticence de ces jeunes à se faire connaître aux organisations qui offrent des services aux ex-combattants.

3.6.3.5. La difficile recherche d'un lieu où vivre

Dans ce dénuement total, affaiblis physiquement et hantés par la peur d'être repris, les enfants doivent trouver un lieu, même temporaire, où trouver refuge.

Au Burundi, les jeunes reviennent chez leurs parents en prenant des précautions pour être sûrs d'être bien accueillis. Ils passent d'abord chez d'autres membres de la famille ou se présentent comme rapatriés à une administration communale sur leur chemin et demandent de l'aide pour rentrer chez eux. Au Congo, ils ne sont qu'un peu plus de la moitié à être retournés là où ils vivaient avant leur recrutement et un quart à avoir trouvé refuge chez des membres de la famille hors de leur lieu d'origine. Les autres ont été accueillis par une organisation ou bien se retrouvent à la rue.

Il arrive que des parents de très jeunes enfants relâchés accueillent leur enfant au retour mais choisissent de cacher à l'entourage la situation de l'enfant. Ce comportement est préjudiciable pour l'enfant qui, du coup, échappe à tous les programmes de réhabilitation.

Pour ceux qui ne retournent pas dans la famille, si aucune association ne les accueille, ils sont condamnés à vivre dans la rue.

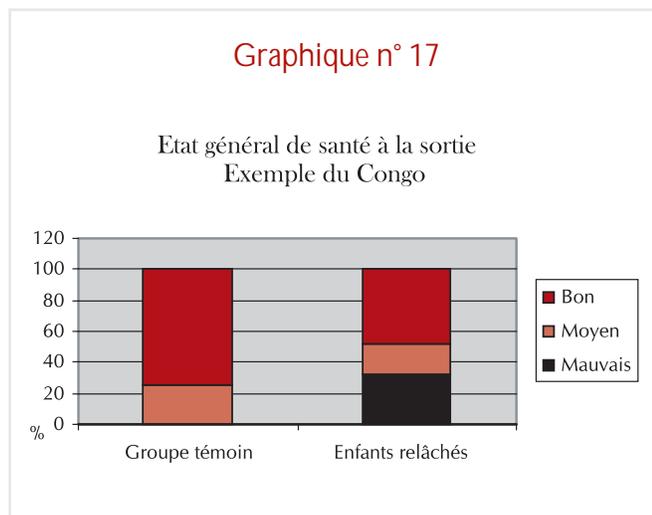
« Si papa et maman étaient encore vivants, je serais retourné à la maison. Maintenant, je n'ai plus de famille et je suis obligé d'errer çà et là. Beaucoup de mes frères sont morts dans cette guerre. »

—Joël, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

La situation en RDC est particulière puisque plus de la moitié des enfants enrôlés à Kinshasa sont sortis de l'armée grâce à l'intervention d'une organisation (gouvernementale ou non) qui les a pris en charge à la sortie.

3.6.4. La santé des enfants à la sortie du groupe armé

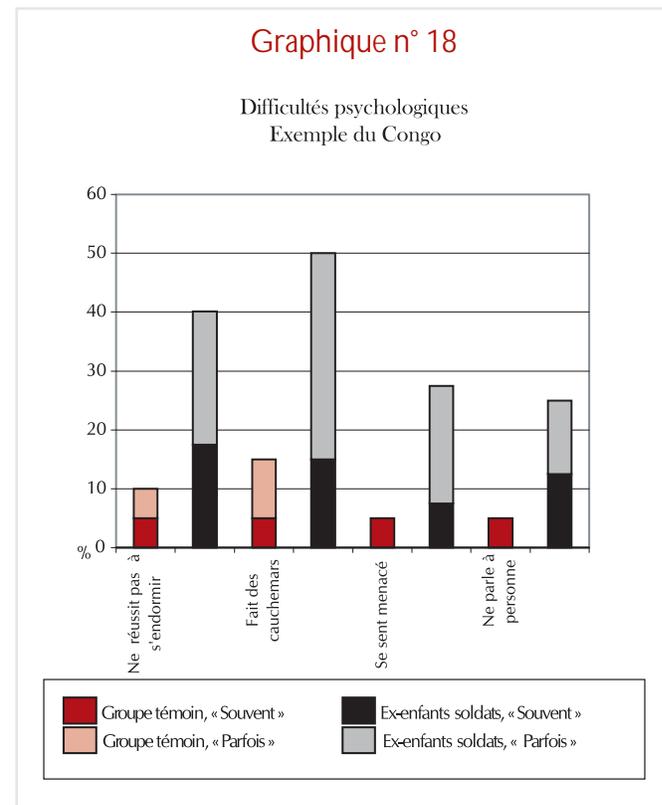
Sans surprise, on constate le mauvais état de santé, tant psychologique que physique, des ex-enfants soldats. Une simple comparaison avec les groupes témoins (enfants du même pays jamais engagés) montre clairement la différence.



Aucun enfant du groupe témoin ne se dit en mauvaise santé alors que c'est le cas de près de 22% des enfants relâchés.

L'enquête ne posait pas de questions précises sur les maladies des enfants. Néanmoins on peut penser qu'un pourcentage non négligeable d'enfants sont séropositifs. Ils peuvent avoir été contaminés par les rapports sexuels qu'ils subissent de la part des adultes du groupe, par la fréquentation des prostituées à laquelle ils sont initiés par le groupe et par la pratique de scarifications à la lame de rasoir.

D'autre part, les quelques questions sur l'état psychologique des jeunes montrent également une différence significative.



« Lors des affrontements, j'ai tué une personne qui voulait me tirer dessus. Sur le moment, je n'ai pas eu de remords, mais depuis la fin des combats, je revis tout le temps la scène et je fais des cauchemars. »

—Lucien, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Bacong, avril 2002.

« C'est au retour de ma visite que j'ai été capturé et enrôlé de force avec d'autres personnes. Le premier contact avec le groupe a été très dur. Avant de nous emmener avec eux, ils ont commencé par abattre deux personnes qui faisaient partie de notre groupe de civils, accusées d'appartenir à l'ennemi. J'ai assisté à d'autres exécutions et à des tortures. Je suis très affecté et cela me rend souvent anxieux. Ces images me reviennent sans cesse et je dors difficilement car j'entends souvent les cris des personnes tuées. »

—Salomon, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

Les difficultés psychologiques des ex-enfants soldats reflètent leurs angoisses qui se traduisent par les insomnies et les cauchemars fréquents, ainsi que les difficultés relationnelles où l'autre est senti comme une menace. L'enfant a donc tendance à s'isoler.

Chez beaucoup d'ex-enfants soldats, on observe ou mesure les effets catastrophiques sur leur santé physique et psychologique de leur vie dans le groupe armé. Mais au-delà des comportements observables, il reste tout le non-dit, toutes les souffrances tues.

« Quand je demande à mon enfant de parler de sa vie dans la Kabira, il éclate en sanglot et ne peut rien dire. »

—François, 38 ans, père d'un ex-enfant soldat, Kayanza, Burundi, mai 2002.

Cet autre parent d'ex-enfant soldat parle aussi du mutisme de son enfant depuis son retour du groupe armé.

« Avant son enrôlement, c'était un enfant très drôle, blagueur. Mais depuis son retour, il n'est plus le même. Il est devenu très calme, il ne parle presque jamais. Il se tait. »

—Félicien, parent d'ex-enfant soldat, Rwanda, Rubirizi, décembre 2002.

Les jeunes gardent les habitudes prises lors du séjour au sein du groupe armé, en particulier en ce qui concerne la consommation de tabac, d'alcool et autres drogues. Leur consommation est inférieure à ce qu'elle était quand ils vivaient dans le groupe armé, mais elle reste bien supérieure à celle des enfants jamais engagés, comme en témoigne l'exemple de l'alcool au Congo.

A cet égard, il est intéressant de noter l'exemple du Rwanda où les ex-enfants soldats disent ne consommer ni alcool ni drogue et leurs troubles psychologiques semblent moins importants que ceux des ex-enfants soldats des autres pays. La consommation de tels produits était strictement prohibée dans les rangs du FPR et les enfants des groupes rebelles n'avaient pas les moyens de s'en procurer. Ils n'ont donc pris aucune habitude de consommation pendant leur vie dans le groupe armé et cela se reflète dans leur comportement, des années après leur libération. Quant aux troubles psychologiques, le fait que ces jeunes aient été démobilisés depuis plusieurs années pourrait expliquer cette différence et permettrait peut-être de conclure à l'efficacité à long terme des programmes de réhabilitation sur ce point. Cette hypothèse devra être vérifiée par les programmes récemment mis en place dans les autres pays.

3.6.5. Comment les ex-enfants soldats sont-ils perçus?

3.6.5.1. Par eux-mêmes

C'est à travers quelques témoignages que nous percevons le regard que les enfants qui ont été membres d'un groupe armé portent sur eux-mêmes. Comme dans l'étude des modalités du recrutement, les avis des enfants divergent, ceux toujours membres d'un groupe armé étant beaucoup plus positifs que ceux qui en sont sortis. En effet, les entretiens avec les enfants encore actifs révèlent dans l'ensemble une certaine fierté. Ils racontent avec passion leurs actions et ont l'impression d'avoir contribué aux victoires obtenues par leur groupe.

« Nous pensons que c'est grâce à nous que le régime de Kabila s'est installé au pouvoir. »

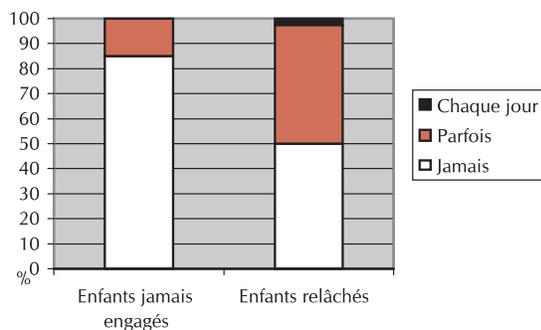
—Discussion de groupe avec des enfants soldats, RDC, Kisangani, avril 2002.

A l'inverse, certains enfants démobilisés sont découragés et désespérés d'eux-mêmes car, disent-ils, ils ne savent rien faire d'autre que la guerre. C'est une image très négative de leur situation qu'il faut prendre en compte avant de parler de réinsertion.

De même, le témoignage de cette jeune fille relâchée illustre la difficulté d'affronter le regard des membres de sa communauté qu'elle sait hostile.

Graphique n° 19

Consommation d'alcool (Congo)



« Mon passé de soldat, je le cache. Moi, j'ai 16 ans et je suis mère d'une fille. Je ne veux pas non plus que ma fille le sache. Car pour moi, les gens ont une mauvaise opinion des soldats, surtout si c'est une fille. »

—Kavira, ex-enfant soldat, RDC, Kinshasa, avril 2002.

Le témoignage suivant est caractéristique de ceux qui ont été démobilisés contre leur gré et le vivent comme un échec. L'attrait pour la vie militaire, présentée comme une raison de l'enrôlement volontaire, reste très présent.

« J'ai honte car beaucoup de mes amis sont maintenant militaires et moi non. Les gens du quartier se moquent de moi, cela me fait mal. A la fin des hostilités, je n'ai pas pu rester dans le groupe armé parce qu'on me disait que j'étais trop jeune, j'avais 12 ans en 1997. Aujourd'hui, je vois les amis avec qui j'étais. Eux, ils portent la tenue militaire, moi je suis resté comme ça. »

—Matthieu, 17 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

3.6.5.2. Par les adultes de la communauté

Dans les quatre pays, le sentiment des parents d'enfants jamais engagés est le même: les enfants soldats constituent un danger pour la population selon 82,5% des parents interrogés. Cependant, les enfants soldats sont également perçus comme des victimes (71%). L'opinion sur la culpabilité illustre ce double sentiment puisque les parents interrogés sont la moitié à dire que les enfants ne sont pas coupables, 40% à les dire coupables et 10% ne se prononcent pas.

Quand on leur demande de préciser les dangers potentiels que représentent les ex-enfants soldats, environ 80% des parents d'enfants jamais engagés en RDC et au Congo disent que c'est certain ou possible que les enfants soldats aient pillé des habitations, torturé et tué des civils, exécuté des prisonniers et violé des femmes ou des jeunes filles. Et implicitement, se glisse l'idée que s'ils l'ont déjà fait, ils le referont.

« Les enfants soldats constituent un danger pour la société car ils n'ont plus peur de rien, même pas de la mort. Ce sont les bandits de demain. »

—Cyprien, parent d'enfant jamais engagé, Burundi, Cibitoke, mai 2002.

« Sans occupation, les enfants soldats n'hésiteront pas à commettre des crimes à cause du sang froid qu'ils ont acquis. »

—Discussion de groupe avec des parents d'enfants membres de groupes armés, Burundi, mai 2002.

« Des enfants qui ont déjà tué et ne se sont pas repentis sont dangereux pour la société. En effet, on observe dans les quartiers le mauvais comportement de ces enfants qui n'acceptent pas d'être contredits et au moindre problème, recourent aux armes. »

—Hippolyte, 60 ans, parent d'un enfant jamais engagé, Congo, Brazzaville, avril 2002.

Au Burundi, les parents d'enfants jamais engagés et les parents d'ex-enfants soldats expriment clairement la différence qu'ils font entre l'armée régulière et les gardiens de la paix d'une part et les groupes rebelles d'autre part. D'après eux, les enfants enrôlés dans l'armée ou comme gardiens de la paix sont utiles à la communauté et ne représentent aucun danger. Ils se sont engagés à cause de la pauvreté et pour rendre service à la société. Par contre, les enfants qui ont été dans les groupes rebelles sont soit des enfants pauvres qui ont été enrôlés de force, soit des jeunes qui se sont engagés par idéologie et les adultes pensent qu'ils sont dangereux pour la communauté. Mais dans les deux cas, les adultes souhaitent que les ex-enfants soldats soient désarmés et la population semble prête à les accueillir, les considérant essentiellement comme des victimes.

Au Rwanda, on retrouve chez les adultes cette attitude différenciée en fonction du groupe armé auquel appartenaient les enfants: les anciens du FPR sont bien acceptés par la communauté tandis que les anciens des groupes rebelles inspirent peur et méfiance. Deux éléments peuvent aider à comprendre cette différence: d'un côté, les anciens du FPR sont démobilisés depuis 1995 et les villageois ont peu à peu appris à vivre avec eux et se sont rendu compte qu'ils n'étaient pas dangereux. D'un autre côté, certains groupes rebelles auxquels appartenaient les enfants sont toujours actifs en RDC et, même s'ils ont quitté le groupe depuis longtemps, les enfants sont toujours soupçonnés d'entretenir des liens avec les rebelles.

Les parents d'ex-enfants soldats ont une attitude assez similaire à celle des autres adultes, mais teintée d'amertume, comme dans le témoignage suivant:

« Dès qu'un vol ou un meurtre est commis dans le quartier, les premiers suspects sont les ex-enfants soldats. Les déserteurs sont partout traqués, arrêtés et torturés. Pour échapper à ce sort, plusieurs d'entre eux ont décidé de réintégrer l'armée. »

—Discussion de groupe avec des parents d'ex-enfants soldats, RDC, Kisangani, mai 2002.

3.6.5.3. Par les autres enfants

Il semble que les enfants soient moins précis que les adultes dans les soupçons qu'ils portent sur les enfants soldats mais plus sévères dans leur jugement global.

Au Congo et en RDC, les enfants jamais engagés se déclarent moins souvent que les adultes certains que les enfants soldats aient pillé des habitations ou tué des civils. Au Burundi, c'est l'inverse et alors que 22% des adultes (parents d'enfants jamais engagés) sont sûrs de la culpabilité des enfants (pillage, crime), ils sont le double d'enfants à le penser.

Mais ils sont moins nombreux que les adultes à considérer les ex-enfants soldats comme victimes. Ceci s'explique peut-être par le manque de connaissance des mécanismes qui poussent au recrutement mais aussi par les opinions négatives sur les enfants soldats véhiculées par les adultes. Ces mêmes adultes qui, à 80%, n'acceptent pas que leurs enfants fréquentent des ex-enfants soldats.

Le plus souvent, les enfants qui n'ont pas été dans les groupes armés sont méfiants et ne souhaitent pas avoir de relations avec les ex-enfants soldats.

« Nous sommes en bon terme avec eux mais nous ne les fréquentons pas. »

« Nous faisons attention car celui qui a été dans l'armée est très susceptible et quand il voit les autres contents, il se fâche. »

« Ils veulent nous montrer qu'ils sont comme nous mais nous les craignons. »

—Discussion de groupe, enfants jamais engagés, Rwanda, Rugunga, décembre 2002.

Et les termes employés par cet enfant jamais engagé sont plus durs que ceux des adultes.

« Les crimes commis par les enfants soldats sont désolants et dramatiques. (...) Les enfants ayant combattu ne respectent rien. Ils se tuent entre eux pour une simple boîte de sardines. Ce sont des démons, il faut leur réapprendre à vivre comme des êtres humains. Pour cela, il est nécessaire de créer pour eux des structures spécialisées, capables de les « déprogrammer », afin qu'ils soient socialisés, sinon, c'est le désastre. »

—Jonathan, 17 ans, enfant jamais engagé, Congo, Brazzaville, avril 2002.

Si rien n'est fait pour permettre un nouveau dialogue, la marginalisation des enfants qui ont combattu va s'aggraver, les mettant de nouveau en situation de vulnérabilité vis-à-vis de groupes armés ou de délinquants.

3.6.6. Réinsertion dans la famille et la communauté

Nous avons montré plus haut que les enfants quittaient les groupes armés sans ressources et la peur au ventre. Ils leur faut donc trouver un refuge, tant pour des raisons matérielles que pour leur sécurité.

Au Burundi, à la sortie du groupe rebelle, les enfants retournent dans leur famille dès qu'ils ont reçu l'assurance qu'ils y seront bien accueillis. C'est donc dans le milieu familial que se fait le retour à la vie civile. Les parents font en sorte que l'enfant soit accepté dans la communauté, en particulier par les autorités administratives auxquelles ils signalent le retour de l'enfant. Il faut aussi noter l'exemple de contacts entre d'ex-enfants soldats dans les groupes rebelles et des jeunes non engagés. Les ex-enfants soldats racontent aux enfants de leur âge ce qu'ils ont vécu dans les groupes armés et les dissuadent de s'engager. Quant aux gardiens de la paix, le problème ne se pose pas car ils n'ont pas quitté leur famille.

Au Congo, la moitié des ex-enfants soldats vivent aujourd'hui avec les mêmes personnes et au même endroit qu'avant le recrutement. Ce sont probablement ceux qui vivaient sans leurs parents. En effet, sur les 21 qui vivaient avec au moins un des parents, il n'en reste plus que trois aujourd'hui. Et la différence avec les enfants du groupe témoin, qui existait avant le recrutement, a encore augmenté.

Tableau n°15

Vit avec...	Enfant jamais engagé	Ex-enfant soldat avant l'enrôlement	Ex-enfant soldat au retour
Père et mère	9	9	1
Père seul	2	5	1
Mère seule	4	7	1
Sans père ni mère	5	19	37
Total	20	40	40

Il semble en fait que les relations entre enfants et parents ne changent pas beaucoup entre le départ et le retour des enfants: ceux qui entretenaient de bonnes relations les ont reprises, les autres ont continué d'avoir des relations conflictuelles et ne se voient plus beaucoup. Sur les 18 parents d'ex-enfants soldats interrogés, ils sont 12 à dire que les relations sont les mêmes, 5 qu'elles sont moins bonnes et 1 pense qu'elles se sont améliorées.

« Depuis longtemps, mes relations avec mes parents ne sont pas bonnes. Mes parents ont divorcé et j'ai été confié à mon père. Lorsqu'il a eu des problèmes, il a voulu m'envoyer chez ma mère mais elle n'a pas accepté. Je me suis finalement retrouvé dans la rue. C'est là que j'ai rencontré et intégré un groupe armé. Depuis ma sortie du groupe, je vis dans un centre de réhabilitation car personne ne veut de moi. »

—Alain, 13 ans, ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

Il y a aussi des cas où le passage dans le groupe armé éloigne l'enfant de ses parents.

« A la fin de la guerre, j'ai rejoint ma mère. J'avais un peu d'argent et quelques objets personnels. Ma mère n'en a pas voulu parce que cela provenait du pillage et elle ne voulait pas que je garde ces objets dans la maison. Le climat était devenu difficile entre nous et je suis allé vivre seul en louant une petite chambre. »

—Paul, 16 ans, ex-enfant soldat, Congo, Nkayi, mai 2002.

Les parents qui n'avaient pas d'autorité sur leurs enfants avant le recrutement en ont encore moins après.

« Avant la guerre, mon fils faisait des bêtises, mais depuis la fin de la guerre, il est devenu mauvais. A la maison, c'est lui le maître, les autres n'ont pas la parole. Il fait tout ce qu'il veut. Qu'est-ce que je peux faire devant un enfant qui se comporte comme un lion? Je suis là, je le regarde. »

—Jacqueline, 57 ans, parent d'un ex-enfant soldat, Congo, Brazzaville, avril 2002.

Loin de leur famille, les enfants doivent trouver des moyens pour subvenir à leurs besoins: par eux-mêmes, grâce à des amis, d'autres membres de la famille ou par l'intermédiaire d'une association.

3.6.7. Réinsertion socio-économique

Les chiffres dont nous disposons et que nous présentons ci-dessous sont ceux du Congo. Mais les témoignages recueillis dans les trois autres pays vont dans le même sens: en l'absence d'une prise en charge extérieure à la famille, les enfants se retrouvent désœuvrés, ni scolarisés ni employés dans un travail régulier.

3.6.7.1. Niveau d'instruction actuel

Seulement 15% des ex-enfants soldats interrogés au Congo avaient été à l'école dans les trois mois qui précédaient l'enquête. Ceci explique que le niveau d'instruction est à peu près semblable à celui avant le recrutement, 45% d'entre eux n'ayant pas terminé l'école primaire.

3.6.7.2. Formation professionnelle

Seulement 10% des jeunes avaient suivi une formation professionnelle dans les trois mois qui précédaient

l'enquête. Pourtant, ils sont 35% à souhaiter apprendre un métier. Toutefois, en dehors d'une prise en charge financière par des organisations ou associations, il paraît impossible à des jeunes, coupés de leur famille, d'assurer les frais inhérents à une telle formation.

3.6.7.3. Occupation actuelle

Avec une formation scolaire très incomplète, sans formation professionnelle, il n'est pas étonnant de constater que les ex-enfants soldats sont sans travail régulier. La seule offre qu'ils ont eue est de rejoindre l'armée régulière.

Ces jeunes, qui ont trop de retard pour aller à l'école, pas assez d'argent pour suivre une formation professionnelle et aucune qualification pour avoir un travail sont totalement désœuvrés. Ils sont donc des victimes potentielles pour toutes les pires formes de travail.

3.6.8. Les souhaits des enfants et de leurs parents

Quel que soit l'âge, on sent dans les témoignages, et les chiffres le confirment, que la priorité pour les jeunes est d'avoir un moyen de gagner leur vie. Cette préoccupation est beaucoup plus le fait des enfants que de leurs parents qui, eux, privilégient la formation.

Au Burundi, les ex-enfants soldats sont plus de 80% à vouloir faire du commerce ou avoir un métier alors que seulement 40% des parents le souhaitent pour leur enfant. A l'inverse, les parents sont plus de 40% à souhaiter voir leur enfant reprendre une formation (scolaire ou professionnelle) alors qu'ils ne sont que 20% des enfants à le souhaiter.

Indépendamment du désir de gagner de l'argent rapidement, le faible pourcentage d'enfants qui souhaitent retourner à l'école a sans doute deux raisons: d'une part, ces enfants étaient, pour beaucoup, en situation d'échec scolaire avant leur recrutement et ils avaient vu dans la participation au groupe armé un moyen d'échapper à l'école. Ils ne souhaitent donc pas y retourner. D'autre part, ils ont été déscolarisés pendant toute la durée de leur engagement et le décalage avec les enfants qui ont continué une scolarisation normale est trop important, tant en ce qui concerne le niveau scolaire que la maturité qu'ils ont acquise dans leur vie dans le groupe armé.

Dans les quatre pays, un certain nombre de jeunes (20% au Congo) auraient voulu, au moment de leur sortie

forcée, rester dans le groupe armé, essentiellement pour avoir du travail.

En RDC, 15% des ex-enfants soldats et 41% des enfants encore membres d'un groupe armé se disent prêts à poursuivre une carrière militaire s'ils obtiennent la garantie de toucher régulièrement leur solde. Ce sont les mêmes qui demandent à ce que l'armée, qui les a privés d'éducation en les enrôlant trop jeunes, leur offre maintenant la possibilité d'apprendre un métier.

ETUDE DE CAS N° 3:

La relation père-fils joue un rôle primordial dans l'enrôlement des enfants

Les parents, en particulier les pères, selon leur comportement et la qualité de la relation avec leurs enfants, peuvent être l'origine ou au contraire le rempart à l'enrôlement des enfants. Entre ces deux extrêmes, toute une gamme d'interventions parentales existe.

Présentation parallèle de quatre parcours d'enfants.

Alain, Bastien, Clément et Damien ont entre 14 et 16 ans au moment de l'appel à l'enrôlement.

Tableau n°16

Comment sont les relations père-fils avant le recrutement?			
Alain vit à la maison avec ses frères et sœurs, et son père. Sa mère a été tuée par les troupes de l'ancien président. Les relations entre Alain et son père sont très bonnes. Ils discutent souvent ensemble et le père partage avec ses fils sa haine du président et l'envie de vengeance.	Bastien est le fils de la première femme de son père et les relations entre l'enfant et la seconde épouse sont très difficiles. Il a commencé à fuir l'école et à fumer du chanvre. Le père lui dit souvent qu'il était un bon à rien et que le seul endroit qui voudra de lui sera l'armée. Le père précise qu'il voulait juste dire que Bastien avait besoin de discipline.	Clément est le dernier d'une famille de sept enfants, dont trois vivent encore la maison, mais il est le seul en conflit avec ses parents. Le père nous dit qu'il n'arrive pas à se faire obéir de lui, et que les amis de Clément ont certainement de mauvaises influences sur lui. Mais il n'essaie même pas d'en parler avec son fils.	Damien vit avec ses deux parents il y a souvent des discussions en famille, sur tous les sujets. En particulier, ils discutent des causes du conflit et des conséquences de la guerre.
Qui est le premier informé du recrutement?			
C'est le père qui entend l'appel au recrutement des forces de l'opposition et il se dit que c'est enfin le moment qu'il attendait pour se venger du meurtre de sa femme.	C'est le fils qui apprend à son père qu'on recrute des volontaires, même jeunes.	C'est Clément qui entend parler des possibilités de s'enrôler. Pendant deux semaines, il va tous les soirs rencontrer les recruteurs et discuter avec eux.	Quand le père apprend que la campagne de mobilisation des enfants a démarré, il prend les devants et s'assied longuement avec son fils pour en discuter.
Y a-t-il dialogue entre le père et le fils au sujet de l'enrôlement possible de l'enfant?			
Le père explique à Alain que le recrutement est possible pour lui aussi et ils partent tous les deux s'inscrire.	Le père, qui avait souvent dit à Bastien qu'il devrait aller à l'armée, ne veut pas dire le contraire quand ce dernier lui parle de son désir de s'enrôler. Ses amis, également pères de famille le critiquent, mais lui pense que l'armée enseignera la discipline et un métier à son fils.	Pour ne pas éveiller l'attention de ses parents, Clément ne leur dit rien de ses contacts avec les recruteurs. Comme il ne va plus à l'école depuis longtemps, ses parents ne savent jamais où il est mais ne s'inquiètent pas de ses absences. C'est par un voisin qu'ils apprennent que leur fils s'est fait enrôler.	Il démonte un par un tous les arguments avancés par les recruteurs et explique à Damien qu'il est prêt assumer tous les risques que son refus de laisser son fils partir pourrait entraîner.

Y a-t-il des contacts entre le père et le fils pendant le séjour dans le groupe armé?			
Alain et son père sont séparés dès le début des combats. Ils ne sont pas sur le même front. Le père n'a aucune nouvelle de son fils.	Pendant les trois mois de formation, non loin de la maison, Bastien revient de temps en temps voir son père. Mais ensuite, il n'a plus donné de signe de vie. Des voisins ont dit qu'il était au front.	Il n'y a aucun contact entre Clément et son père pendant toute la période où Clément se bat au front. Le père dit qu'il le croit mort.	Il ne s'agit pas d'une discussion isolée mais d'un dialogue continu pour éviter que Damien ne se laisse tenter par les promesses ou intimider par les menaces des recruteurs.
Comment l'enfant est-il accueilli à son retour?			
Le père pense que son fils doit rester au front tant qu'il y a une menace de l'étranger. Mais quand il reviendra, il l'accueillera avec respectcar, dit-il, « Alain, comme tous les autres enfants-soldats sont courageux et méritent une récompense .»	Six mois plus tard, Bastien est revenu, en très mauvaise santé, et il a dit que lui et ses compagnons pouvaient rester chez eux jusqu'à l'arrivée des groupes de province. Son père l'a d'abord cru et s'est occupé de lui. Mais ensuite, il s'est renseigné et a découvert qu'en fait, son fils avait fui l'armée. Dès qu'il a réalisé que son père savait qu'il avait fui, Bastien a quitté la maison et depuis, il traîne dans la rue et évite tout contact. Son père sait qu'il fait les pires choses : il vole, il pille, il viole. « Il ne vaut vraiment rien », conclut-il.	Mais Clément réapparaît dans le quartier et un voisin avertit son père que Clément est en ville. Un jour, l'enfant retourne dans sa famille mais, nous dit son père, il est plus arrogant et violent que jamais. « Comment peut-on dialoguer et imposer so autorité à un enfant qui se promène chez lui avec une arme ? »	

Pistes de réflexion autour des cas de Alain, Bastien, Clément et Damien

Le parcours individuel de chaque enfant et de chaque famille est unique. Toutefois, il est intéressant de noter que le seul point commun entre ces quatre situations est que le ton et la qualité des relations père-fils sont les mêmes avant et après le recrutement.

Le père d'Alain utilise son fils pour assouvir sa soif de vengeance. Dans son discours, Alain n'est que le prolongement de lui-même. Il est directement responsable de l'enrôlement de son fils qui, bien que faisant partie des « volontaires » pour le recrutement, n'est en fait que la victime de la violence des adultes.

Dans le deuxième témoignage, l'enfant s'enrôle par manque d'alternative acceptable par son père. On peut penser que Bastien, en s'engageant, espérait se construire une image et une réputation positives et regagner l'estime de son père. Mais la réalité trop dure de l'armée le fait fuir et son retour à la maison ne fait qu'empirer les relations père-fils.

L'histoire de Clément est une histoire de non-communication. Il n'y a aucun dialogue ni avant, ni pendant, ni après son enrôlement.

Enfin, dans le cas de Damien, le dialogue père-fils est la meilleure prévention qui soit. Le père avait parlé des dangers de la guerre avant que le recrutement ne démarre et c'est donc tout naturellement qu'ils en reparlent au moment où cela concerne directement son fils.

Dans ces quatre parcours de vie, nous nous sommes uniquement intéressés à la relation père-fils. Pourtant, les mères ne sont pas absentes et dans de nombreux cas, ce sont elles qui assurent seules la survie de la famille. Néanmoins, les témoignages font peu référence à l'attitude des mères lors la décision des enfants de s'enrôler et c'est la raison pour laquelle elles n'apparaissent pas dans cette étude de cas.

Les programmes de Démobilisation et réinsertion existants

4

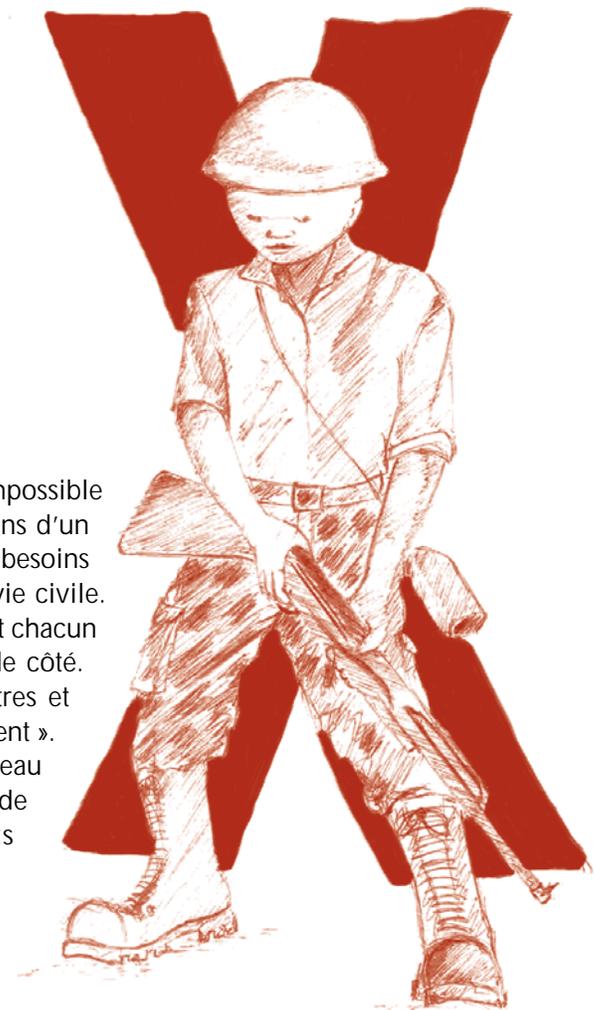
La complexité de la situation des ex-enfants soldats rend impossible la mise en place d'un programme unique, dans les mains d'un acteur unique, qui prendrait en charge l'ensemble des besoins des enfants dans le cadre du passage d'un groupe armé à la vie civile. Les programmes que nous avons étudiés, pays par pays, traitent chacun de certains aspects de la réinsertion en laissant d'autres de côté. Ils sont de taille et de budget très différents les uns des autres et notre présentation ne vise en aucun cas à établir un « classement ». Au contraire, nous avons choisi de ne présenter dans le tableau de synthèse ci-dessous que quelques caractéristiques afin de dégager les grandes lignes communes à ces différents programmes. Les détails de ces programmes, dont la liste n'est pas exhaustive, leur budget, leur plan d'action sont décrits dans les rapports nationaux. Le commentaire que nous présentons ici vise à mesurer l'importance des différents points traités et leurs lacunes éventuelles. Ce passage en revue des programmes existants permettra de dégager des pistes pour l'élaboration d'une future stratégie sous-régionale d'action.

Afin de faciliter la lecture des commentaires sur les programmes, nous donnons dans le tableau n°17 un récapitulatif des acteurs impliqués dans les différents volets des programmes de réintégration.

4.1. LA POPULATION CIBLE

On est frappé du peu de projets dédiés uniquement aux ex-enfants soldats. Dans la plupart des cas, les projets présentés s'adressent à des groupes plus larges.

- certains s'adressent à toutes les personnes démobilisées, comme la Commission Nationale de Démobilisation et de Réintégration des ex-combattants au Rwanda ou le programme de l'OIM au Congo où les moins de 20 ans ne représentent que 8% des bénéficiaires;
- d'autres s'adressent aux enfants vulnérables, comme le projet du BICE en RDC et les ex-enfants soldats ne représentent qu'une petite partie du groupe cible;
- les organismes de formation professionnelle sont destinés à une activité, l'apprentissage d'un métier, indépendamment du public et la plupart concernent aussi bien les adultes que les enfants.



MAMBELE-NGWO.
INSTITUT-DES-
BEAUX-ARTS.
R.D.C.
KINSHASA.

BANDAL - SYNKIN
BIBDANGA - N°458/bis
MAMBELE-NGWO
I. B. A.

Tableau n°17: Liste des principaux programmes nationaux de réintégration

	Burundi	Congo	RDC	Rwanda
Démobilisation	Gouvernement/Unicef	Haut-Commissariat pour la réintégration des anciens combattants	Ministère de la défense et Bunader	Commission nationale de démobilisation et de réintégration
Désarmement	Gouvernement	OIM	Ministère de la défense	Gouvernement/ Unicef
Hébergement	ONG : OPDE , Maison Shalom, FVS	Espace Jarrot	- Bunader-CTO avec l'appui financier et technique de : - Oxfam Québec pour la réhabilitation - ADA pour la gestion - CHEFI pour le logement des filles pendant la formation professionnelle	Gouvernement : Ministère de l'Administration locale, des Affaires Sociales et de l'Information (MINALOC)
Soutien psychologique	TPO	Projet «Enfants traumatisés » De la Direction Générale de l'Action Sociale Lancée avec la contribution de l'Unicef	Bunader-CTO avec l'appui technique de Save the children, du BICE, et des encadreurs sociaux provenant du Ministère de la défense et du ministère des affaires sociales	Save the Children/UK
Education et Formation professionnelle	Ministère de l'Artisanat et alphabétisation des adultes, OPDE, Oxfam Québec	OIM Espace Jarrot Aide à l'enfance Institut technique Dom Bosco	-UNICEF pour un appui financier au CTO et pour la scolarisation. -Ministère de l'éducation pour l'éducation formelle(la scolarisation) -BICE pour l'éducation civique dans le CTO -BIT/BM en partenariat avec les centres de formation : INPP et CFAR -AASD (Action d'aide sanitaire des enfants démunis) -OSEPER (Oeuvres de suivi, éducation et protection des enfants de rue) - BIT/BM : les activités sont en cours	Gouvernement MINALOC
Soutien au démarrage de micro-projets	Gouvernement, ONG (Africair, Terre des Hommes...)	Haut-Commissariat OIM		
Retour dans les familles	Gouvernement/Unicef CICR	CICR Espace Jarrot	CICR	MINALOC Save the Children/UK, CICR

4.2. IMPLICATION DES GOUVERNEMENTS

La RDC a lancé le programme de démobilisation et réinsertion des enfants soldats, coordonné par le Bureau National de Démobilisation et Réinsertion (BUNADER) dès 2001. Ce programme a démarré par une phase test avec 300 enfants avant de s'étendre à tout le pays. Fin 2002, près de 1'000 enfants soldats avaient été démobilisés. Il implique les différents ministères concernés, les organisations internationales présentes en RDC et des ONG en fonction de leurs compétences. On est donc face à un programme qui peut impliquer ses partenaires pour un travail cohérent, ciblé et étendu à tout le pays. Lors de leur démobilisation, les enfants passent d'abord dans les Centres de Transit et d'Orientation. Dans cette phase de transition entre la vie militaire et la vie civile, les enfants sont soignés et sont invités à réfléchir à leur avenir. Ensuite, un programme du CICR leur permet de rejoindre leur famille. La réinsertion socio-économique se fait dans le cadre d'un projet de coopération entre le gouvernement, le BIT et la Banque Mondiale, qui propose une formation de trois mois à chaque enfant.

Au Burundi, un programme élaboré en partenariat avec l'UNICEF a démarré fin 2002. Le projet prévoit la démobilisation et le désarmement en un an de 90% des enfants présents dans les forces armées et de 70% des enfants dans les forces rebelles. Ensuite, un programme de réintégration sera développé, qui vise la réintégration dans les familles partout où cela est possible. Des solutions alternatives seront mises en place pour les autres enfants. Pour tous, un programme d'éducation et de formation professionnelle sera proposé. Par ailleurs, depuis 1999, le Gouvernement du Burundi a élaboré un programme d'insertion économique et sociale des jeunes. Ce programme, qui devrait être réactualisé, constitue à la fois un élément de la lutte contre la pauvreté et un moyen d'opérationnaliser le processus de paix. Les composantes techniques du programme visent à renforcer directement les capacités des bénéficiaires à s'insérer économiquement et socialement par la formation professionnelle, l'emploi, le développement de micro-entreprises, de PME, de coopératives, la santé, la protection sociale et l'accès à des moyens de financement adaptés. Ce programme se retrouve dans les politiques sectorielles des différents Ministères concernés par l'emploi et la réinsertion socio-professionnelle des jeunes à savoir: le Ministère du

Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministère de l'Artisanat de l'Enseignement des Métiers et de l'Alphabétisation des Adultes, entre autres.

Au Congo, le programme gouvernemental présenté est celui du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants. Il a pour objectif le recensement et le désarmement des ex-combattants et propose une aide financière et technique au démarrage de petits projets. Les projets financés s'adressent soit à des individus, soit à des groupements. L'aide financière apportée est de 368 US\$ par personne. Ce programme, d'abord conçu pour les adultes, a maintenant un volet pour les enfants. Les projets sont réalisés grâce à un financement de la Banque Mondiale.

Au Rwanda, la Commission Nationale de Démobilisation et de Réintégration des ex-combattants a dans ses attributions la démobilisation de tous les combattants (adultes et enfants) et l'aide au retour à la vie civile. C'est un long processus qui commence par la sortie des ex-soldats « des groupes armés », en passant par des centres de démobilisation pour les adultes et les centres de formation pour les enfants, avant le retour en famille. La Commission facilite la réintégration des ex-soldats dans la société et le démarrage des activités économiques, pour les adultes, tandis que pour les enfants, la Commission les aide à reprendre les activités scolaires en général: l'éducation formelle pour certains, les centres de formation professionnelle pour d'autres ou l'encadrement psycho-social pour ceux qui ont des problèmes particuliers.

4.3. DÉSARMEMENT-RACHAT D'ARMES

On ne trouve de politique de rachat d'arme, contre de l'argent ou le financement d'un projet, qu'au Congo. Les ex-combattants touchent 375US\$ en échange de leur arme, pour financer leur micro-projet. Cette mesure a permis de récupérer un grand nombre d'armes mais les bénéficiaires n'ont pas été assez encadrés pour le démarrage de leur projet. Quand de l'argent a été donné directement en échange de l'arme, sans aide à la création de micro-entreprises, des dérapages ont été constatés, les gens apportant des armes sans pour autant abandonner les groupes armés. Dans les autres pays, les rapports nationaux font état d'un grand nombre d'armes qui circulent longtemps après la fin « officielle » des conflits.

4.4. ETUDE DE LA SITUATION

C'est le préalable à toute action d'envergure. Ces études comprennent deux parties: une analyse générale sur les enfants soldats qui peut probablement être utilisée par différentes régions, voire différents pays. Mais les études doivent aussi comporter un volet spécifique à la région pour mieux cibler les besoins. Il semble que peu de programmes commencent par cette phase. Les difficultés rencontrées dans tel ou tel projet peuvent parfois être imputées au manque de compréhension de la situation des ex-enfants soldats dans un contexte donné. On a l'exemple de la RDC où un programme de réunification familiale échoue simplement parce que le problème de la prime de démobilisation promise et non payée n'a pas été pris en compte.

4.5. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

C'est certainement l'un des éléments les plus importants de la réinsertion des ex-enfants soldats mais aussi l'un des plus difficiles. Au Congo, cette prise en compte des difficultés psychologiques des enfants comporte deux volets: la formation d'adultes capables de « soigner » les traumatismes des enfants et la prise en charge des enfants détectés. Le programme de l'Unicef au Congo s'est spécialisé dans ce domaine, dans le but d'appuyer psychologiquement autant d'enfants que possible. Pour cela, il a mis en place un système de duplication de la formation en « trauma-counselling », par lequel des psychologues cliniciens ont formé des professionnels de différentes catégories: assistantes sociales, médecins, inspecteurs d'écoles, religieux, enseignants. Cette méthode permet non seulement de multiplier les compétences mais aussi de diversifier les points de contact possibles entre l'enfant traumatisé et les sources potentielles d'aide. On assiste alors à un renforcement de la capacité nationale.

4.6. FORMATION À LA RÉOLUTION NON-VIOLENTE DES CONFLITS

Il ne s'agit pas seulement de prévention mais bien de réhabilitation des ex-enfants soldats. Les témoignages des parents et des personnes ressources font état de la difficulté de beaucoup de jeunes ayant vécu dans les groupes armés à gérer leurs relations avec les autres. Après des mois ou des années où seules la force et la violence sont les réponses aux conflits, les enfants ont des difficultés certaines à communiquer et dialoguer. Cette dimension semble présente dans les méthodes

du Centre de Transit et d'Orientation (CTO) de la RDC, comme préalable au temps de formation et de réinsertion professionnelle ou familiale.

4.7. RÉUNIFICATION FAMILIALE

Le paragraphe 3.6.6 du présent rapport a montré les difficultés réciproques de l'ex-enfant soldat et de sa famille à se retrouver et vivre à nouveau ensemble. Néanmoins, beaucoup d'enfants et de parents expriment le désir au moins de se retrouver et les techniques du CICR, au Congo comme en RDC, permettent ces réunifications. Mais le travail ne s'arrête pas à la localisation de l'enfant et de sa famille. En effet, la préparation respective à l'accueil et au retour, tant sur le plan psychologique que matériel, est essentielle. En RDC, on note avec intérêt l'implication des familles dans le projet professionnel proposé aux jeunes par Save the Children. C'est toute la famille qui apprend les techniques de l'élevage des lapins. Peu de programmes présentés ont une préparation et un suivi dans la durée. Mais le programme du CICR s'est heurté à l'opposition des jeunes qui ne voulaient pas rejoindre leur famille avant d'avoir touché leur prime de démobilisation. Au Rwanda, le programme de retour dans les familles implique plusieurs acteurs: le CICR recherche les familles, Save the Children/UK aide les familles et les communautés à se préparer à accueillir les enfants et les autorités locales assistent au retour des enfants.

4.8. SENSIBILISATION ET AIDE DE LA COMMUNAUTÉ

Le programme gouvernemental du Burundi, en partenariat avec l'Unicef, présente explicitement un projet de présence et d'aide dans les communautés qui recevront les ex-enfants soldats. Le projet de l'« Equipe Inter-Agences réinsertion » a choisi de mettre en place des projets pour le développement rural, y compris des activités génératrices de revenus, la formation professionnelle et l'augmentation des capacités locales. En effet, l'étude a montré les difficultés économiques des familles dont les enfants s'engagent.

4.9. CENTRES D'HÉBERGEMENT

Peu de programmes proposent une prise en charge totale des ex-enfants soldats. L'exemple du CTO est unique dans sa forme, proposant une sorte de « sas »

entre la vie dans le groupe armé et la vie civile. Dans ce cas, tous les aspects de la vie de l'enfant sont pris en compte par une équipe unique: santé, traumatismes psychologiques, formation, préparation du retour. Mais on comprend à travers les difficultés rencontrées par le centre, le paradoxe à vouloir protéger et « prendre soin » des ex-enfants soldats qui, par leur passage dans le groupe armé, sont devenus des adultes. Citons deux difficultés majeures auxquelles sont confrontés ces centres : la gestion de l'argent et la prise en compte des jeunes chefs de famille. Tant qu'ils étaient dans le groupe armé, les jeunes géraient directement le peu d'argent qu'ils avaient. Or, dans ces centres, tout est planifié pour eux. Ils ne manipulent de l'argent que sous contrôle des éducateurs. Ce « retour en arrière » n'est pas sans poser des problèmes. D'autre part, un certain nombre d'ex-enfants soldats sont mariés ou ont des enfants. Le cas des filles est particulièrement tragique. A la sortie du groupe armé, beaucoup se retrouvent seules, enceintes ou avec un bébé. Or, les centres recensés ne prennent pas cette situation en compte.

Au Rwanda, il existe une formule d'accueil en deux temps : les ex-enfants soldats qui arrivent de l'étranger passent d'abord quelques jours dans un centre de démobilisation avec les adultes avant de rejoindre un centre d'accueil réservé aux enfants dans lequel ils peuvent rester jusqu'à trois mois.

4.10. ALPHABÉTISATION

Étant donné le faible niveau d'études des enfants avant leur enrôlement, on n'est pas surpris de trouver des jeunes qui, à la sortie du groupe armé, ne savent plus ni lire ni écrire. Les programmes de formation ont été obligés de prendre cela en compte et d'ajouter un volet d'alphabétisation préalable à l'apprentissage d'un métier, un minimum de bases en lecture et calcul étant indispensable à toute velléité de formation professionnelle.

4.11. SCOLARISATION

Peu de programmes proposent aux jeunes démobilisés de reprendre le chemin de l'école. Il est vrai que peu d'enfants expriment le souhait étant donné le long arrêt dans les études et le besoin urgent de gagner de l'argent. Le Rwanda a conçu un programme d'éducation dédié aux ex-enfants soldats: il comporte des cours d'alphabétisation mais aussi d'histoire du pays et d'instruction civique.

4.12. FORMATION PROFESSIONNELLE

C'est le volet le plus fréquent des programmes présentés dans les quatre pays. Il répond au besoin des jeunes d'apprendre un métier pour être autonomes financièrement en retournant à la vie civile. Les formations sont diverses: techniques ou agricoles pour la plupart. Il n'y a que peu de formations dans le domaine des services. Mais il apparaît qu'il y a trop souvent inadéquation entre les souhaits des jeunes et les formations proposées. Au niveau collectif par exemple, alors qu'une très grande majorité d'enfants déclarent, à la sortie du groupe armé, vouloir faire du commerce, peu d'organisations le proposent. Au niveau individuel, certains enfants se plaignent d'avoir reçu une formation qui ne correspondait ni à leur désir, ni aux besoins de la communauté dans laquelle ils souhaitaient retourner vivre.

4.13. FINANCEMENT DE PROJETS

L'aide au démarrage des projets prend trois formes différentes: en nature, comme dans le cas des élevages de lapins en RDC, sous forme de dons comme les 100\$ donnés aux jeunes du Congo, ou sous forme de prêt. Mais dans la plupart des cas, le soutien aux micro-projets s'est arrêté à l'aide financière, sans être accompagné de conseils techniques, commerciaux ou financiers indispensables à la réussite des projets à long terme.

4.14. DURÉE DE L'AIDE

Elle est jugée trop courte pour tous les projets. Les formations professionnelles sont en général de trois mois, ce qui est insuffisant pour apprendre un métier. Le soutien psychologique des enfants traumatisés ou des familles doit aussi s'étendre sur une longue période. Le coût d'une aide plus longue serait évidemment supérieur mais l'efficacité le serait probablement aussi.

4.15. CONCLUSION

Malgré le grand nombre de projets existants, seule une minorité d'ex-enfants soldats bénéficient de ces programmes. Pour la plupart, ils ne prennent en compte qu'un des aspects des besoins de l'enfant, car l'accueil d'ex-enfant soldats n'est bien souvent qu'un volet ajouté à d'autres activités pré-existantes des organismes d'exécution. Les responsables de ces projets déplorent tous les manques de moyens financiers qui ne leur permettent pas de réaliser l'ensemble de leurs activités.

Propositions d'actions

5.

L' enrôlement des enfants dans les groupes armés n'est pas une fatalité. Même dans les conflits les plus durs, tous les enfants ne sont pas recrutés. En analysant les parcours des enfants soldats, de leur enrôlement à leur libération, nous avons identifié des situations et des mécanismes qui conduisent à l'enrôlement. Les recommandations pour la prévention que nous présentons ci-dessous sont construites à partir de cette analyse.

Des programmes de réhabilitation existent déjà et nous les avons présentés succinctement. En étudiant leurs succès mais aussi leurs limites, et en tenant compte du vécu des enfants avant et pendant leur passage dans le groupe armé dans les groupes armés, nous proposons quelques recommandations pour élaborer des programmes qui donnent aux ex-enfants soldats une chance de reconstruire durablement leur avenir.

5.1 PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION

5.1.1. Avec les familles

5.1.1.1. Aider les familles vulnérables à augmenter leurs revenus

Beaucoup d'enfants ont expliqué s'être enrôlés pour ne plus être à la charge de leurs parents, trop pauvres pour leur assurer des conditions de vie décentes. Il est probable que, en dehors des périodes de conflit, ces enfants quitteraient la maison pour aller chercher du travail, ou deviendraient enfants de la rue, victimes potentielles d'autres pires formes du travail des enfants. En cas de conflit armé, les enfants voient dans l'enrôlement un moyen d'échapper à la pauvreté familiale et de subvenir seuls à leurs besoins. C'est pourquoi le soutien aux familles vulnérables pour prévenir l'enrôlement des enfants n'est qu'un volet de programmes plus généraux qui visent à réduire la vulnérabilité des enfants potentiellement victimes des pires formes de travail.

C'est au niveau local que ces familles doivent être identifiées. Des aides appropriées pourraient ensuite être proposées en fonction des besoins spécifiques de la famille: bourses pour des enfants orphelins ou dont les parents ne peuvent pas travailler, proposition d'internat pour des enfants dont les familles ne peuvent plus s'occuper, prêts pour des parents actifs qui ont besoin d'accroître leur activité, formation pour des parents dont l'activité souffre de lacunes techniques, etc.

Ainsi, en aidant les familles les plus pauvres à augmenter leurs revenus, on limitera les départs de la famille des enfants en quête de survie matérielle.

5.1.1.2. Proposer des lieux d'écoute et d'aide pour les familles qui connaissent des difficultés relationnelles avec un enfant

La décision de quitter la famille par manque de compréhension ne se prend pas du jour au lendemain. Elle est l'aboutissement d'une longue période de conflits entre le jeune et les adultes. L'enrôlement n'est pour l'enfant en rupture familiale qu'une solution comme une autre pour échapper à l'autorité parentale.

Les familles qui sentent leur enfant « dériver » sans arriver à reprendre le dialogue doivent savoir à qui ils peuvent demander de l'aide avant d'arriver à la rupture de contact avec l'enfant. Cette aide doit être disponible localement, ce qui suppose une multiplication des gens formés à l'écoute et au conseil. Les structures traditionnelles, au niveau local, font partie de ce réseau utile pour l'écoute des parents et de l'enfant en rupture.

5.1.1.3. Informer les parents sur les dangers et l'interdiction de l'enrôlement des enfants

L'étude a montré que certains parents étaient à l'origine du recrutement de leurs enfants alors que d'autres, en s'opposant au désir de leur enfant, ont pu empêcher l'enrôlement.

Des campagnes d'information et de sensibilisation doivent être organisées pour que les parents puissent être le premier rempart à l'enrôlement de leurs enfants. Ces campagnes présenteront l'interdiction de recruter des mineurs, les dangers pour l'enfant, les conséquences néfastes sur la société. Elles peuvent prendre plusieurs formes:

- information grand public, par affiches, messages radio;
- information et discussion dans tous les réseaux de la société civile: groupes religieux, politiques, syndicaux, associatifs, etc. Le message sera mieux entendu par les parents s'il vient d'un groupe auquel ils appartiennent;
- information par les enseignants lors des réunions de parents. Les enseignants qui connaissent les enfants peuvent joindre un discours général contre l'enrôlement à une attention particulière à certaines familles « à risque ».

5.1.2. Avec les enfants

5.1.2.1. Enseigner les techniques non-violentes de résolution des conflits

Les conflits étudiés qui ont conduit des enfants dans les groupes armés ont des racines ethniques ou politiques. Les enfants, comme les adultes, sont pris dans la tourmente de ces violences et la lutte armée semble être le seul moyen de résoudre ces conflits. C'est particulièrement vrai dans le cas de jeunes qui sont témoins de violences contre leurs proches et qui s'enrôlent pour se venger. Mais c'est aussi le cas des jeunes qui s'engagent pour défendre une cause ou pour lutter contre les injustices dont ils se sentent victimes. Une éducation à la résolution non-violente des conflits permet d'exprimer son désaccord et sa révolte autrement que par la violence. Elle ouvre la voie à plus de dialogue et de négociation. Elle enseigne les conditions nécessaires à un fonctionnement démocratique de tout groupe. Ces méthodes peuvent être enseignées et mises en pratique dans tous les lieux que les jeunes fréquentent: école, mouvements de jeunes, clubs, etc. Les sections jeunesse des partis politiques, quand elles existent, doivent être un lieu privilégié de cet apprentissage.

5.1.2.2. Démentir l'idée que les groupes armés sont des employeurs comme les autres

Les témoignages attestent de l'opinion positive que certains enfants se font à priori de l'engagement dans un groupe armé: ils pensent que l'armée ou les groupes rebelles permettent d'avoir un bon niveau de vie et ils savent que ces groupes ne demandent aucune qualification particulière. Ces enfants parlent de leur enrôlement en terme de travail et croient y trouver de bonnes conditions de vie.

Les campagnes d'information adressées spécifiquement aux jeunes dans les zones de conflit doivent montrer qu'il ne s'agit pas d'un travail comme les autres, qu'il est interdit aux mineurs et que bien souvent, les enfants sont exploités par les adultes et soumis à de graves formes d'abus. La participation d'ex-enfants soldats à ces campagnes permettrait de rendre le message plus crédible et plus fort. Bien sûr, cette participation n'est possible que sur la base d'un engagement volontaire des enfants et dans des conditions qui assurent leur sécurité.

5.1.2.3. Utiliser l'école comme lieu de prévention

L'école peut jouer un rôle crucial dans la prévention:

- **en gardant les enfants à l'école grâce à la lutte contre l'échec scolaire.** L'école est une protection efficace contre l'enrôlement. En effet, les enfants qui s'enrôlent sont souvent déscolarisés ou en situation d'échec scolaire. Or, le désœuvrement que cette déscolarisation entraîne est à la source des rencontres qui incitent le jeune à s'enrôler. D'autre part, certaines campagnes de recrutement s'adressent explicitement et exclusivement aux jeunes non scolarisés. Les programmes de lutte contre l'échec scolaire doivent être une priorité des gouvernements et mis en place localement, dans chaque école, en fonction du contexte. Les enseignants doivent repérer à temps les enfants en situation d'échec, et leur proposer un soutien approprié. Ce soutien n'est pas obligatoirement à la charge des enseignants: il peut être donné par d'autres enfants ou par d'autres adultes de la communauté. Parfois, il peut même suffire d'offrir un lieu et un temps pour que l'enfant reprenne le travail fait à l'école.
- **en développant des programmes de conscientisation des enfants.** Les éducateurs et professeurs doivent être formés pour parler de l'interdiction et des dangers de l'enrôlement des mineurs. Il faut que les jeunes puissent y

parler de leur désir de s'enrôler, ou de celui de leurs camarades et recevoir une réponse dans le dialogue. L'école pourra alors jouer le rôle de frein à l'enrôlement que les familles n'arrivent pas toujours à être.

- **en mettant en pratique les principes de non-violence et de démocratie.** Les enfants d'une même école proviennent de familles dont les origines ethniques ou les appartenances politiques ou religieuses sont différentes. C'est donc le lieu privilégié pour apprendre à vivre ensemble, à respecter les minorités, à s'écouter, à partager les responsabilités. On peut espérer que des jeunes ayant connu des années de pratique démocratique à l'école seront moins tentés de prendre les armes.

5.1.2.4. Aller à la rencontre des enfants de la rue

Les enfants de la rue sont les proies les plus faciles pour les recruteurs: ils ont besoin d'argent, ils n'ont pas d'adultes autour d'eux pour les protéger et ils côtoient d'autres jeunes enrôlés qui leur font miroiter une vie facile et glorieuse dans les groupes armés.

Une politique active de rencontre des jeunes de la rue peut contrer la propagande pour le recrutement des groupes armés. La mise en œuvre d'une telle politique s'appuie sur les professionnels de terrain et travailleurs sociaux et une offre de services multiples pour répondre aux besoins de ces enfants.

5.1.3. Avec les partis politiques

Les sections locales des partis politiques sont les relais privilégiés des idées du parti à défendre et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Certains partis ont des sections réservées aux jeunes militants. C'est donc au sein de ces réunions, d'adultes ou de jeunes, qu'il faut que soit clairement dit le refus d'utiliser des enfants dans la lutte armée. Des directives claires et précises venant des directions des partis politiques seront directement relayées dans l'ensemble du pays.

5.1.4. Avec les recruteurs potentiels

Tant que les raisons évoquées par les enfants pour expliquer leur désir de s'enrôler existeront, le dernier barrage possible restera dans les mains des groupes armés. C'est à eux de refuser de prendre des enfants. Les récits recueillis lors des enquêtes montrent que, grâce aux campagnes d'information, les recruteurs connaissent la loi sur l'âge minimum du recrutement mais ils la violent consciemment. Il faut donc, tout en continuant

à informer sur la loi, trouver les moyens de les forcer à la mettre en pratique.

Dans les armées nationales, il faut utiliser les mêmes méthodes que pour les autres règles: information, formation, contrôles, sanctions.

Pour les groupes rebelles, il faut d'abord réussir à accéder aux responsables et les convaincre qu'il est néfaste pour leur groupe de recruter des mineurs. On peut imaginer des stratégies en cascade qui visent d'abord, au niveau local, à identifier et informer les acteurs de la société capables d'influencer les recruteurs: chefs traditionnels, religieux, politiques, etc. Dans un deuxième temps, ce sont ces responsables qui influenceront les recruteurs des groupes rebelles.

5.2. PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA DÉMOBILISATION ET LA RÉINSERTION

Les jeunes quitteront les groupes armés s'ils savent qu'ils peuvent le faire sans danger et qu'ils trouvent à la sortie un soutien réel et durable pour leur retour à la vie civile.

5.2.1. Inviter les groupes armés à recenser les enfants

Le recensement des jeunes encore actifs dans les groupes armés et devant être démobilisés doit se faire par des équipes mixtes composées de représentants des groupes armés, des ONG et du gouvernement. Cela permettrait de renforcer la crédibilité des programmes de réhabilitation et de préparer des axes d'intervention pour la réinsertion.

5.2.2. Créer des lieux d'accueil et de protection d'urgence

Les témoignages montrent les difficultés énormes que rencontre un enfant qui veut quitter le groupe armé. Il a peur d'être rattrapé et tué par son groupe, peur d'être trouvé et tué par un groupe adverse, traité de traître par sa communauté à son retour, ou même parfois il ne sait pas où il est et comment retrouver son village.

Il faut créer des lieux, clairement identifiables par tous sans ambiguïté, qui offrent un refuge d'urgence et une protection immédiate à tous les jeunes qui quittent un groupe armé. Pour être efficace, il faut multiplier ces lieux dans les zones de conflit, pour que lors de leurs

déplacements, les jeunes aient l'occasion de les rejoindre.

Le succès d'une telle opération repose évidemment sur la confiance dans ces lieux, qui doivent absolument être perçus comme neutres, sans risque d'être utilisés pour faire parler les enfants contre le groupe qu'ils viennent de quitter. En outre, la sécurité de ces lieux doit être assurée.

5.2.3. Faire connaître ces lieux et inciter les enfants à quitter les groupes armés

Une fois ces lieux créés, des campagnes devraient viser à :

- inciter les enfants à demander leur départ du groupe armé;
- inciter les responsables des groupes armés à « renvoyer » les enfants, en les emmenant près de ces lieux;
- aider les jeunes qui ne peuvent négocier leur sortie et doivent fuir.

Ces campagnes devraient aussi faire connaître les possibilités de réinsertion qui existent. Le but de ces campagnes serait d'atteindre les jeunes encore membres des groupes armés, pour leur faire savoir qu'il existe des alternatives conçues pour eux.

5.2.4. Désarmer

Cette procédure, qui vient probablement avant toutes les autres, est essentielle pour l'enfant et pour le pays en guerre. L'idée de l'accompagner d'une contre-partie sous forme d'aide semble avoir été efficace au Congo, afin d'éviter un commerce parallèle d'armes achetées bon marché localement dans le seul but de l'échanger contre de l'argent. Cette formule présente le triple avantage d'inviter les ex-combattants, en particulier les enfants, à se faire connaître des projets d'aide, de leur proposer une formation ou une aide appropriée et surtout de désarmer les anciens membres des groupes armés. Les autres membres de la communauté seront aussi plus confiants dans les ex-enfants soldats s'ils savent que ceux-ci ne sont plus armés.

5.2.5. Développer des stratégies en fonction de l'âge et du parcours de l'enfant relâché

La prise en compte de l'âge et du parcours de l'enfant et du temps passé dans le groupe armé est cruciale pour

la réussite de tout programme de réinsertion. Un enfant libéré à 13 ou 14 ans après six mois dans le groupe armé n'a pas les mêmes besoins qu'un jeune de 20 ans enrôlé à l'âge de 15 ans. Le cas des jeunes filles enceintes ou mères illustre ces besoins spécifiques. Il n'est donc pas question de proposer un modèle unique de réinsertion, applicable à tous les jeunes qui quittent un groupe armé. Certaines composantes sont probablement communes à tous les parcours de réinsertion, mais elles doivent être déclinées selon tout un registre de propositions concrètes.

Les composantes d'un programme de réinsertion sont :

- les soins physiques et psychologiques (y compris des programmes de désintoxication);
- le choix d'un lieu de vie: internat, famille, autres proches, seul;
- le choix d'une activité: scolarisation, formation, travail;
- l'aide matérielle pour la réalisation des projets;
- dans un programme global de réhabilitation, la famille de l'ex-enfant soldat devrait bénéficier elle aussi d'un soutien psychologique et matériel, la préparant à la reprise des relations avec son enfant.

Les propositions au sein d'une même composante ne sont pas exclusives et l'une peut succéder à l'autre pour un même enfant. Par exemple, un jeune peut passer par une structure d'internat, le temps de recevoir des soins, avant de rejoindre sa famille. Ou bien, un enfant sera scolarisé quelques temps avant de rejoindre un centre d'apprentissage pour une formation professionnelle.

5.2.6. Avoir une attention particulière au problème du Sida

Etant donné les violences sexuelles dont les enfants sont victimes pendant leur vie dans le groupe armé, il est essentiel de prendre en compte le risque de contamination par le VIH. Les programmes de sensibilisation, détection et soins seront élaborés en collaboration étroite avec les agences des Nations Unies compétentes (Unicef, ONUSIDA, OMS).

5.2.7. Offrir une formation de qualité adaptée aux besoins de l'enfant

Quelle que soit la forme d'éducation choisie par l'enfant (scolarisation, alphabétisation, formation professionnelle), elle doit être de qualité, lui donnant

les meilleures chances de succès. Cette qualité suppose aussi que les enseignants soient formés pour accueillir ces enfants, avec leurs difficultés qui leur sont propres. Le choix des formations offertes doit être fait prioritairement en fonction des besoins économiques de la région en tenant compte des capacités et goûts de l'enfant.

Pour les jeunes de plus de dix-huit ans, enrôlés enfants dans les armées nationales et qui souhaiteraient y rester, il faut étudier avec les responsables militaires la possibilité de mettre en place des programmes de formation au sein de l'armée. Outre des programmes classiques d'alphabétisation, l'armée devrait offrir des possibilités de formation en santé, mécanique, conduite de camions, comptabilité, secrétariat, etc. Cette opportunité répondrait au souci des jeunes qui disent ne pas vouloir quitter l'armée puisque, enrôlés à l'âge où ils auraient dû apprendre un métier, ils se retrouvent aujourd'hui sans formation.

5.2.8. Proposer une aide matérielle aux jeunes

La quasi-totalité des jeunes interrogés à la sortie du groupe armé déclarent vouloir gagner de l'argent. On comprend d'après les témoignages qu'ils veulent avoir rapidement assez d'argent pour vivre décemment. On a vu les risques de retour dans les groupes armés si les jeunes se retrouvent dans le même état de dénuement qu'à leur départ. Il est donc essentiel de leur fournir les moyens nécessaires à la réussite de leur projet. Cette aide peut être proposée sous différentes formes: en nature sous forme de matériel pour leur projet professionnel, en argent sous forme de dons ou sous forme de prêts. Dans tous les cas, l'aide financière doit être accompagnée d'une aide technique appropriée au projet du jeune.

5.2.9. Centraliser le programme mais ne pas créer de ghettos d'ex-enfants soldats

Il est essentiel qu'une structure unique ait la vue d'ensemble des besoins des enfants. Par contre, les expériences présentées ci-dessus montrent qu'il est beaucoup plus sain et efficace de proposer aux ex-enfants soldats de rejoindre des lieux de vie ou de formation existants plutôt que de créer des centres spécifiques, au moins après un certain temps.

Les centres d'accueil d'urgence dans lesquels les enfants relâchés passeraient leurs premiers jours, ou premières semaines, devraient probablement leur être

entièrement consacrés. De même, des centres d'orientation pourraient accueillir les enfants pendant la période de transition entre la vie dans le groupe armé et le retour à la vie civile. C'est dans ces centres que médecins, psychologues, éducateurs aideraient les enfants à réfléchir à leur avenir. Par contre, il n'y a aucune raison de créer des écoles spéciales pour eux ou des centres d'apprentissage qui leur soit réservés. Dès qu'un enfant a fait le choix d'une formation, il rejoindrait les autres jeunes étudiants de la formation.

Il faut éviter de créer des ghettos, où la violence a plus de chance de se développer, mais il faut prendre en compte les besoins spécifiques des ex-enfants soldats.

5.2.10. Préparer la communauté à accueillir les ex-enfants soldats de retour

Même dans la situation idéale où les ex-enfants soldats sortiraient du programme de réinsertion en bonne santé, physique et morale, ayant appris un métier utile et porteur, rien ne garantirait le succès de leur retour à la vie civile. En effet, les préjugés révélés dans l'enquête (cf. §3.6.5) montrent que les communautés ne sont pas prêtes à accueillir ces jeunes. Les adultes les pensent dangereux, ayant probablement commis les pires atrocités. S'ajoutent à cela les croyances locales sur les conséquences des meurtres éventuellement commis: « L'esprit du mort te suit pour toujours », dit un proverbe local.

Dans toutes les localités d'où sont partis les enfants et dans les zones où des combats ont eu lieu, il faut susciter dans les communautés le besoin de rites de « pardon collectif » et de réconciliation. Chaque société, chaque ethnie, chaque village a ses propres rites. Il ne s'agit pas là encore d'imposer un modèle (qui n'aurait probablement aucun sens transposé de la culture A à la culture B), mais de montrer l'importance d'une telle démarche pour la paix à long terme.

5.2.11. Aider à la réconciliation entre enfants

Etant donné le regard très sévère que les enfants non engagés portent sur les ex-enfants soldats, il est essentiel de leur donner l'occasion de se rencontrer et de briser leurs préjugés. En effet, ces enfants seront ensemble les adultes de demain, responsables dans la société et eux-mêmes parents. Comme pour la prévention, il est essentiel de mettre en place des programmes d'éducation à la résolution non-violente des conflits auxquels participeraient conjointement les enfants

jamais engagés et les ex-enfants soldats. Vu que les groupes armés auxquels les enfants ont appartenu ont des connotations ethniques ou politiques, si les préjugés sur les autres ne sont pas cassés, les conflits ne feront que se perpétuer de génération en génération.

Des programmes de rencontre et de dialogue entre jeunes peuvent aider à construire des relations plus saines entre les adultes de demain. Au niveau national, les associations et groupes de jeunes doivent être encouragés dans leur action.

5.2.12. Aider les parents à accueillir leur enfant

Indépendamment du travail fait collectivement, toute famille dont un enfant est parti dans un groupe armé doit être aidée dans trois domaines:

- dans son rapport à la communauté, pour ne pas être accusée à cause des choix de l'enfant;
- dans ses rapports avec l'enfant de retour, pour mieux le comprendre dans ses réactions et ses choix;
- matériellement, pour rendre possible le retour de l'enfant si tel est le choix de l'enfant et de sa famille.

Si ces conditions ne sont pas réunies, les risques d'échec et d'un nouvel enrôlement de l'enfant sont élevés. En outre, la rumeur de tels échecs et d'enrôlement chez les rebelles d'ex-enfants soldats de l'armée nationale créerait chez les responsables de l'armée une suspicion et un refus de continuer la démobilisation d'enfants.

5.2.13. Faire un suivi à long terme des ex-enfants soldats

Tous les éléments abordés (soins, soutien psychologique, formation) nécessitent d'être suivis sur une longue période. Il serait vain d'espérer combler en trois mois les lacunes affectives et d'apprentissage des jeunes qui ont passé des années dans un groupe armé. Le suivi intensif pour certains peut être rapide, mais il est impératif de mettre en place un suivi à long terme, qui permette d'intervenir rapidement en cas de nouveaux problèmes de santé, de comportement ou de relations avec l'entourage.

5.2.14. Ecouter les demandes des enfants

Cette recommandation n'a rien d'original et reprend les termes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais dans le contexte des programmes de

réinsertion, elle prend un tout autre relief. Les demandes des enfants peuvent être très différentes de ce à quoi les adultes en charge des projets s'attendent. Ecouter l'enfant ne veut pas dire suivre aveuglément ses souhaits mais, dans le dialogue, élaborer avec lui la meilleure stratégie de réinsertion pour lui.

5.2.15. Ouvrir ces programmes aux enfants et familles en situation précaire

Afin d'éviter que l'aide offerte aux ex-enfants soldats ne soit perçue comme étant un avantage dont ne peuvent bénéficier que les ex-enfants soldats, les programmes doivent accueillir les tous les enfants en situation difficile, même ceux qui n'ont jamais été engagés. Cette ouverture évitera le mensonge des enfants jamais engagés qui prétendent être d'ex-enfants soldats pour bénéficier des programmes d'aide.

Recommandations pour un plan d'action sous-régional **6.**

Les idées d'actions présentées dans le chapitre 5 ont été élaborées à partir des résultats des enquêtes nationales et des programmes existants dans les quatre pays concernés par le projet. Des plans d'action nationaux seront établis à partir de ces propositions et de l'expérience nationale et compléteront ainsi la stratégie sous-régionale telle qu'elle a été adoptée lors de la consultation sous-régionale de Yaoundé, Cameroun, en janvier 2003.

Les priorités pour un plan sous-régional sont présentées en trois parties: les principes, qui décrivent le cadre général dans lequel les actions doivent s'inscrire, le type de programmes à lancer et les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

6.1. PRINCIPES

1. Insérer les programmes concernant les enfants participant à des conflits armés dans le cadre général des plans d'action nationaux et sous-régionaux.
2. Ne pas créer de ghetto de catégories spécifiques d'enfants, mais viser à favoriser l'insertion dans le groupe social, tout en prêtant une attention à la situation des filles particulièrement vulnérables.
3. Avoir une approche intégrée des besoins des enfants et de leur entourage pour leur apporter protection et satisfaction de leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, loisirs).
4. Renforcer la coordination et le partenariat entre les agences internationales oeuvrant dans les domaines concernées par les programmes de prévention et de réinsertion.

6.2. ACTIONS

1. Réaliser des études complémentaires sur les groupes (en particulier les filles) et les zones insuffisamment couvertes par l'étude (zones couvertes par la rébellion).
2. Mettre en place un système d'information, programmation pour le suivi du programme et le relais des opérations de désarmement et démobilisation en vue de la réinsertion.
3. Sensibiliser et informer les pouvoirs publics, les autorités militaires, les partenaires sociaux, la société civile dans son ensemble aux implications et obligations liées à la ratification de la convention n°182, à la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif, la charte africaine sur les droits de l'enfant, la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention de Rome.
4. Sensibiliser et mobiliser les parents, éducateurs, animateurs, chefs de communautés, pour améliorer leurs attitudes et comportements vis-à-vis des enfants, en matière de prévention et de réinsertion.

5. Mettre en place un dispositif d'écoute, de conseil et d'orientation des enfants utilisés dans les conflits armés ou particulièrement vulnérables.
6. Mettre en oeuvre des dispositifs de réhabilitation physique, psychologique et morale, avec une attention particulière au problème du SIDA. Proposer des programmes spécifiques de soutien aux enfants handicapés de guerre et aux enfants nés dans le contexte des groupes armés.
7. Mettre en place des dispositifs de formation des enfants utilisés dans les conflits armés avec d'autres groupes d'enfants à risque (alphabétisation, éducation, formation professionnelle, éducation civique, etc.), en fonction des potentialités économiques de la région.
8. Mettre en place des mécanismes d'insertion professionnelle et d'appui à la création d'activités génératrices de revenus, de micro-entreprises et coopératives, avec une visée de durabilité.
9. Renforcer l'appui aux familles et aux communautés pour favoriser l'insertion sociale et économique des enfants.

6.3. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

1. Favoriser le processus de paix et l'organisation de la sécurité des enfants et de leurs proches.
2. Favoriser le renforcement institutionnel pour rendre les structures et les institutions plus efficaces et plus réactives.
3. Renforcer les capacités des acteurs: formateurs, partenaires sociaux, responsables des communautés locales, coopératives, etc.
4. Organiser un réseau de diffusion et d'échange au niveau sous-régional pour la capitalisation des expériences utiles à l'amélioration de l'efficacité des programmes.

Conclusion 7

La méthode d'enquête utilisée pour cette étude a permis de construire une analyse et d'émettre des recommandations basées sur les témoignages et les opinions des différentes parties prenantes au problème des enfants soldats, tout en gardant l'intérêt de l'enfant au cœur de l'étude.

La présentation du contexte nous a permis de mieux comprendre la situation politique et économique des quatre pays étudiés, dans le but d'appréhender les difficultés quotidiennes des familles vivant dans des zones de conflit. L'insécurité, la pauvreté, et l'éclatement des familles se conjuguent pour créer un climat propice à l'enrôlement des enfants. Beaucoup d'entre eux n'ont trouvé d'autre issue pour survivre que de s'enrôler, espérant gagner leur vie. Ils y ont perdu leur enfance et leur santé.

En écoutant les témoignages des enfants soldats, il ressort clairement que leur vie dans les groupes armés est une succession de souffrances: conditions matérielles déplorables, violences physiques et morales, affectation aux postes de combat les plus exposés, absence de soins, de protection, d'affection.

Des responsables de groupes armés ont confirmé la présence des jeunes dans leurs rangs, conscients d'être en tort mais ne comprenant pas toujours pourquoi. Ils reconnaissent également que les enfants qu'ils recrutent sont des soldats à part entière et qu'on ne fait pas la différence entre un adulte et un mineur lors des combats, confirmant ainsi les témoignages des enfants enquêtés.

Les parents des enfants soldats ont partagé leur sentiment d'impuissance devant le manque d'alternative pour leurs enfants et la difficulté de se faire entendre par des jeunes abreuvés de violence.

En rassemblant tous ces témoignages et en écoutant les communautés de la société civile, villageoises ou urbaines, nous avons tenté d'esquisser les grandes lignes de programmes de prévention et de réhabilitation utiles, efficaces et durables permettant l'arrêt du recrutement d'enfants soldats et leur réinsertion à long terme. Dans la situation actuelle, la démobilisation et la réinsertion des ex-enfants soldats s'inscrivent dans le processus général de règlement des conflits et de construction de la paix. C'est seulement dans ce contexte de paix et de relance du développement que la plupart des solutions préconisées pourront être mises en œuvre et donner pleinement les résultats escomptés. Pour le moment, comme nous l'avons montré, les structures de base en matière de santé, d'éducation et d'économie ne fonctionnent pas ou mal, et les programmes doivent tenir compte de ce contexte et s'inscrire dans une stratégie d'ensemble de sortie de crise.

Bien sûr, la question des enfants soldats s'inscrit aussi dans la problématique plus large du travail des enfants et les solutions mises en œuvre devront éviter que les enfants quittent les groupes armés pour s'engager dans une autre pire forme de travail, faute de possibilité d'insertion sociale et économique.

Les quatre pays concernés par l'étude font l'objet d'un programme multi-donateurs visant la réinsertion des personnes affectées par les conflits. Les actions proposées ci-dessus pour les enfants-soldats doivent s'inscrire dans ce cadre pour profiter des synergies avec les autres partenaires. Par son expérience en matière de formation professionnelle et de création d'emplois d'une part et de lutte contre le travail des enfants d'autre part, le BIT peut contribuer efficacement à l'effort global de prévention et de réintégration des enfants soldats.

Liste des Abreviations

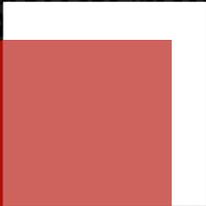
AASD	Action d'Aide Sanitaire et de Développement aux plus Démunies
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
BICE	Bureau International Catholique de l'Enfance
BM	Banque Mondiale
BUNADER	Bureau National pour la Démobilisation et la Réintégration des ex-Combattants
C182	BIT, Convention sur les Pires Formes du Travail des Enfants, 1999 (No. 182)
CFAR	Centre de Formation en Automobile des Rédemptoristes
CHEFI	Centre d'Hébergement et de Formation au métier pour les Filles marginalisées
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
Congo	République du Congo (Congo – Brazzaville)
CRC	Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1989
CTO	Centre de Transit et d'Orientation
FAC	Forces Armées Congolaises
Fafo	Institute for Applied International Studies, Norway
FAR	Forces Armées Rwandaises
FPR	Front Patriotique Rwandais
FVS	Familles pour Vaincre le Sida
IFP/CRISIS	InFocus Programme on Crisis Response and Reconstruction
BIT	Bureau international du Travail
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
IOM/OIM	Organisation Internationale des Migrations
ISAE	Institut Supérieur d'Agronomie et d'Élevage
MINALOC	Ministère de l'Administration Locale et des Affaires Sociales
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPDE	Oeuvre pour la Protection et le Développement de l'Enfant en difficulté
OSEPER	Oeuvre de Suivi, Education et Protection des Enfants des Rues
PA1, PA2	Protocole Additionnel à la Convention de Genève
R190	ILO Recommendation on the Worst Forms of Child Labour, 1999
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
TPO	Transcultural Psychosocial Organization
ONUSIDA	Programme des Nations Unies pour le VIH/SIDA
Unicef	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Bibliographie

- Baganda N'Simba, François-Xavier: Rapport national sur la situation des enfants engagés dans les conflits armés en République démocratique du Congo - RDC Est, BIT-IPEC, (Goma, 2002).
- BIT: *Rapport III (1A): Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, (Genève, 2002).
- BIT/IPEC-Fafo: *L'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique Centrale; Manuel pour l'évaluation rapide*, BIT, (Genève, mai 2002).
- Bitemo, Michel et Nkeoua, Frédéric: Rapport national sur la situation des enfants engagés dans les conflits armés en République du Congo, BIT-IPEC, (Brazzaville, 2002).
- Braeckman, Colette: *Guerre sans vainqueur en RDC*, Le Monde diplomatique, avril 2001; [<http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/BRAECKMAN/15007>].
- Cabinet du Président de la République, 2000, *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, 41ème année, numéro spécial, (juin 2000).
- Cagoco-Guiam, Rufa: *Child soldiers in Central and Western Mindanao, Philippines*, ILO-IPEC, (Geneva, 2002).
- CICR: *La protection juridique des enfants dans les conflits armés*; CICR, (janvier 2001).
- Coalition to Stop the Use of Child Soldiers: *Child Soldiers 1379 Report*, (London, 2002).
- Coalition to Stop the Use of Child Soldiers: *The Use of Children as Soldiers in Africa*, (March 1999).
- Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats: *Non aux enfants soldats*, (janvier 1999).
- Duku, Modeste Mangola et Vianney Jean-Marie: Rapport national sur la situation des enfants engagés dans les conflits armés en République démocratique du Congo - RDC Ouest, BIT-IPEC, (Kinshasa, 2002).
- Human Rights Watch: *The Government-sponsored "self defense" program in Burundi*, Vol.13; No.7 (A), (December 2001).
- Machel, Graça: *The Machel Review 1996-2000*, Norway: UNIFEM, Canada: UNICEF, (2000).
- Mutijima Nkaka, Prosper: Résultats de l'enquête d'évaluation rapide au Rwanda sur la situation des enfants engagés dans les conflits armés, BIT-IPEC/ Ministère de la Fonction publique, de la Formation professionnelle, des Métiers et du Travail, Kigali, (mars 2003).
- Nsabimana, Suzanne: Rapport national sur la situation des enfants engagés dans les conflits armés au Burundi, BIT-IPEC, (Bujumbura, 2002).
- Pedersen, Jon et, al: *What should we know about children in armed conflict, and how should we go about knowing it?*. In *Filling the Knowledge Gaps: A Research Agenda on the Impact of Armed Conflict on Children*; Background Papers. Florence: Instituto degli Innocenti & UN, (Florence, 2001).
- The Defense Monitor: *The Invisible Soldiers: Child Combatants*; Center for Defense Information, Washington, July 1997.
- United Nations Security Council: *Report of the Secretary General on Children and armed conflicts*, S/2002/1299, (New York, 26 novembre 2002).

Annexe: contenu des questionnaires "Enfant" décomposés en modules

Enfant membre d'un groupe armé (GA)	Enfant relâché	Enfant jamais engagé
<p>Antécédents</p> <p>Appartenance à des G.A. Famille et proches membres de G.A. Exposition à des combats Famille affectée par des combats</p>	<p>Antécédents</p> <p>Appartenance à des G.A. Famille et proches membres de G.A. Exposition à des combats Famille affectée par des combats</p>	<p>Antécédents</p> <p>Appartenance à des G.A. Famille et proches membres de G.A. Exposition à des combats Famille affectée par des combats</p>
<p>Recrutement</p> <p>Age, lieu, foyer Ressources Activité du chef de foyer Activités de l'enfant Circonstances du recrutement Raisons du recrutement Personnes impliquées Autres personnes recrutées</p>	<p>Recrutement</p> <p>Age, lieu, foyer Ressources Activité du chef de foyer Activités de l'enfant Circonstances du recrutement Raisons du recrutement Personnes impliquées Autres personnes recrutées</p>	<p>Recrutement</p> <p>Cas de démarches de l'enfant auprès GA Cas de tentative de recrutement forcé</p>
<p>Le Groupe Armé</p> <p>Effectif, composition Enfants, âge, sexe</p>	<p>Le Groupe Armé</p> <p>Effectif, composition Enfants, âge, sexe</p>	
<p>Activité dans le groupe armé</p> <p>Equipement, formation Tâches, missions Spécificités enfants</p>	<p>Activité dans le groupe armé</p> <p>Equipement, formation Tâches, missions Spécificités enfants</p>	<p>Perception / Fréquentation des enfants soldat</p> <p>Opinion sur les enfants soldat Fréquentation / connaissance d'enfants soldat</p>
<p>Vie Quotidienne</p> <p>Alimentation, logement, soins Contact avec l'extérieur Ressources, récompenses Privations, punitions Traitement des enfants Consommation d'alcool, drogues</p>	<p>Vie Quotidienne</p> <p>Alimentation, logement, soins Contact avec l'extérieur Ressources, récompenses Privations, punitions Traitement des enfants Consommation d'alcool, drogues</p>	
	<p>Sortie du groupe armé</p> <p>Circonstances / raisons Personnes impliquées</p>	
<p>Situation actuelle & Perspectives</p> <p>Lieu de résidence, foyer Contact / relations avec la famille Conditions / souhaits de retour Santé ; Ressources et activités</p>	<p>Situation actuelle & Perspectives</p> <p>Lieu de résidence, foyer Contact / relations avec la famille Conditions / souhaits de retour Santé, Ressources et activités</p>	<p>Situation actuelle & Perspectives</p> <p>Lieu de résidence, foyer Contact / relations avec la famille Conditions / souhaits de retour Santé, Ressources et activités</p>



**Programme international pour
l'abolition du travail des enfants (IPEC)**

Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH 1211 Genève 22
Suisse

E-mail: childlabour@ilo.org

Tél: (+41 22) 799 81 81

Fax: (+41 22) 799 87 71

www.ilo.org/childlabour